

La question fondamentale selon Bourassa

Un choix: culture ou niveau de vie

par Pierre O'Neill

DANVILLE — A moins que le gouvernement fédéral n'accorde au Québec la souveraineté culturelle, les Québécois devront éventuellement faire un choix entre la culture et le niveau de vie. C'est-à-dire, entre l'indépendance et le fédéralisme.

S'adressant aux jeunes libéraux réunis à Danville, puis répondant aux questions des journalistes, le premier ministre du Québec a clairement indiqué que si son gouvernement consentait une nouvelle fois à discuter du rapatriement de la constitution dans une conférence fédérale-provinciale, ce sera pour "aller jusqu'au bout".

Mais avant de proposer une réouverture du débat sur la formule de rapatriement de la constitution, le gouvernement s'accordera une longue période de réflexion à laquelle seront invités à participer ministres, députés et militants. Cela afin d'en peser minutieusement toutes les implications et surtout parce qu'un nouvel échec comme celui de Victoria "ne serait pas tellement bon pour le régime fédéral".

Avec l'évolution des institutions, des structures politiques, M. Bourassa demeure néanmoins confiant que de nouveaux efforts de compréhension mettront en relief que les choses n'ont pas à aller

aussi loin. "Nous croyons que l'indépendance serait économiquement catastrophique et culturellement inutile."

Et si les Québécois obtenaient la souveraineté culturelle, soulignait le chef du Parti libéral, les indépendantistes y perdraient tout argument. Dans cette optique, M. Bourassa voit deux conditions essentielles: l'appui de la majorité des Québécois et des dirigeants fédéraux sensibilisés à la volonté du gouvernement québécois. "Il paraît clair que la seule option, c'est la souveraineté culturelle. Autrement, les Québécois devront faire un choix."

Un choix inutile et dangereux pour l'a-

venir culturel des Québécois, estime M. Bourassa qui s'interroge sur les résultats d'une consultation où les Québécois seraient appelés à trancher entre la culture et le niveau de vie. "C'est la question fondamentale."

Sur les versants du mont Scotch, près de Danville, dans le comté de Richmond, c'est un dialogue en plein air qui a obligé M. Bourassa à s'expliquer aussi longuement sur la notion de souveraineté culturelle et les qualités fédéralisme canadien. Il participait au colloque-camping de fin de semaine qui a réuni plus de 900 jeunes libéraux de tous les coins de la province. La participation aux ateliers de

travail n'a jamais dépassé 300 personnes mais fut très animée.

Aucun doute que la manifestation annoncée comme "laboratoire d'idées" a plutôt été le plus sévère forum auquel a consenti à se prêter le chef du gouvernement depuis la prise du pouvoir. Ses ministres et lui ont eu droit aux apostrophes les plus typiques et mal polies de la jeune génération. Sauf, peut-être, le ministre des Communications, M. Jean-Paul L'Allier, en voie de devenir, le René Lévesque du Parti libéral. L'épilogue reste à venir.

C'est ainsi que sur un ton assez familier, M. Bourassa s'est fait reprocher de

manquer de volonté politique, de jouer avec des slogans vides de sens, d'avoir encouragé la tenue de Jeux olympiques coûteux plutôt que de réaliser une véritable social-démocratie, de ne pas avoir rempli sa promesse de création de 100.000 emplois, de favoriser un style de leadership trop discret, voire sournois, et enfin d'avoir permis que ses députés se votent des augmentations de salaires impressionnantes à un moment où l'inflation effrite le pouvoir d'achat du modeste travailleur.

Certaines de ces attaques ont visiblement heurté le premier ministre. Mais il

Voir page 6: Un choix

La Santé US teste le LSD sur des cobayes humains

WASHINGTON (d'après AP) — Le département américain de la Santé, de l'Éducation et du Bien-Être (HEW) a testé du LSD sur quelque 2.500 personnes entre 1954 et 1968, afin de déterminer si cette drogue hallucinogène avait une valeur médicale, a-t-on appris hier de sources gouvernementales.

Le département a également attribué des bourses de plusieurs millions de dollars à quelque 30 instituts de recherches universitaires, pour mener d'autres expériences au LSD sur des "cobayes" humains.

L'Institut de la santé mentale (NIMH), qui a mené ces expériences pour le compte du HEW, a précisé que les "cobayes" étaient des prisonniers, des volontaires payés et des malades mentaux consentants. Cependant le porte-parole du NIMH n'a pas expliqué comment les malades mentaux avaient donné leur consentement à ces expériences, qui ont eu lieu surtout au Spring Grove State Hospital de Catonsville (Maryland). Les expériences auraient été menées durant des années, avant que le HEW ne durcisse les procédures de consentement, afin de protéger la recherche sur des sujets humains.

Ces révélations surviennent peu après que la CIA et l'armée américaine aient reconnu avoir mené durant des années des expériences au LSD sur quelque 1.500 personnes, militaires et civils, parfois même à leur insu, afin d'étudier les effets de cette drogue.

La plupart des expériences du NIMH ont été menées au centre de recherches médicales de Bethesda, Maryland. Les sujets n'étaient, en majorité, soumis qu'une seule fois au LSD, puis renvoyés à la maison ou dans leurs prisons et instituts, une fois passés les effets de la drogue.

L'objectif des expériences était de déterminer si le LSD pouvait être employé efficacement dans le traitement des maladies mentales et de l'alcoolisme. On pensait aussi pouvoir déceler les symptômes de maladie mentale, qui auraient pu servir de "modèles de psychose" pour des recherches ultérieures.

Les avis semblent partagés sur les résultats de ces expériences: pour les uns, elles ont été complètement négatives, mais pour d'autres, elles indiqueraient que le LSD a une valeur thérapeutique limitée chez certaines alcooliques.

Les recherches du NIMH auraient coûté plusieurs millions de dollars. Quelque 84 projets d'expériences au LSD ont été financés par un fonds de 7.5 millions de dollars. Trente de ces projets impliquaient des cobayes humains, le reste était limité aux animaux. Certaines études financées par le HEW ont duré plus de cinq ans.



Tom Weiskopf, vainqueur pour la deuxième fois en trois ans de l'Omniom de golf du Canada, qui s'est terminé hier au club Royal Montréal de l'île Bizard, tient fièrement le trophée Peter Jackson qu'il a mérité à la suite de sa victoire difficilement acquise aux dépens de Jack Nicklaus après un trou supplémentaire. Nos informations page 11.

- Exercer sans délai la souveraineté culturelle
- Nationaliser l'amiante
- Reconquérir l'économie

DANVILLE (Le Devoir) — Trois grandes conclusions auront marqué ce week-end le colloque-camping des jeunes libéraux:

- sur le plan de la constitution, les participants ont adopté à l'unanimité une résolution qui invite instamment le premier ministre à engager des négociations avec Ottawa "en vue de faire confirmer la compétence exclusive" du Québec sur les communications, et à "exercer de son propre chef la souveraineté culturelle";
- sur le plan économique, une fraction des participants, avec l'appui manifeste de la majorité, a réclamé la "nationalisa-

tion" de l'ensemble du secteur de l'amiante afin de résoudre tout à la fois les problèmes de la transformation sur le territoire de cette matière première, de la pollution et de l'amiantose;

- sur le plan politico-économique, les jeunes libéraux ont reconnu avec M. Guy Saint-Pierre, ministre de l'Industrie et du Commerce, que le Québec appartient, non pas aux Québécois, mais aux "anglophones et aux étrangers", surtout à cause de facteurs historiques; ils ont aussi endossé les recommandations du ministre pour que la prise en main de notre économie passe "par un profond changement de mentalités", un contrôle accru des investissements étrangers, la croissance assistée des entreprises autochtones et l'intégration des sociétés multinationales à la vie économique du Québec.

Outre M. Bourassa qui s'est prêté hier à un débat animé avec les jeunes libéraux, sept ministres ont pris part à cette grande rencontre estivale. Ce sont MM. Guy Saint-Pierre, Jean-Paul L'Allier, Fernand Lalonde, Jean Bienvenue, Georges Vaillancourt, Bernard Lachapelle et Paul Berthiaume.

Après avoir entendu M. L'Allier faire le point de l'état du dossier des communications au lendemain de la récente conférence fédérale-provinciale, les participants réunis en atelier ont adopté la résolution suivante:

"Attendu que la souveraineté culturelle constitue un élément important du programme d'action du gouvernement Bourassa et du Parti libéral du Québec;

"Attendu que les communications représentent une des bases sur lesquelles doit s'établir une telle souveraineté culturelle;

"Attendu que le Parti libéral du Québec recherche la consolidation et le développement du fédéralisme canadien tout en optant pour un fédéralisme décentralisé;

"Attendu qu'on définit la souveraineté culturelle comme étant une autonomie complète des provinces en matière culturelle et l'exercice, dans tous les domaines reliés directement à la culture, d'une autorité prépondérante sur celle du fédéral;

"Il est proposé:

- "1. de féliciter M. Jean-Paul L'Allier pour avoir mené à bien la tâche qu'il avait d'ouvrir le débat sur les communications;
- "2. que M. Bourassa reprenne lui-même en main le dossier que M. L'Allier lui a remis et qu'il entame sans délai des pourparlers avec le gouvernement fédéral en vue de faire confirmer la compétence exclusive du gouvernement provincial sur cette matière et non pas de négocier cette compétence;
- "3. et si les discussions devaient en demeurer à l'impasse actuelle, que le gouvernement légifère dans le domaine même s'il doit s'ensuivre un conflit de lois entre le provincial et le fédéral;
- "4. qu'il modifie son attitude sur l'action qu'a prise la Régie des services publics en accordant un permis de câblodiffusion;
- "5. en somme, qu'il exerce de son propre chef la souveraineté culturelle et, notamment, dans le domaine des com-

Voir page 6: Conclusions

au sommaire

- Sommet à quatre pour lutter contre la récession
- Bases américaines: Ankara s'expliquera à l'OTAN — page 2
- Montréal manquera d'eau si sa nouvelle usine n'est pas achevée au printemps — page 3
- Un avis incomplet: un éditorial de J.-C. Leclerc
- Une perspective plutôt inconfortable pour M. Bourassa: une analyse de Claude Ryan — page 4
- La présence du Canada au sein de NORAD obéit au plus élémentaire réalisme — page 5

Le Parti socialiste portugais menace de descendre dans la rue

LISBONNE (d'après Reuter et AFP) — Les deux principales formations politiques portugaises, le parti socialiste et le parti populaire démocratique ont vigoureusement condamné la création du triumvirat militaire investi vendredi par le MFA du pouvoir suprême, et ont menacé de descendre dans la rue si la modération ne l'emportait pas.

Et hier soir, M. Mario Soares, secrétaire général du parti socialiste a demandé que le Mouvement des forces armées (MFA) et les partis politiques portugais se réunissent d'urgence pour établir un plan de sauvetage du pays.

S'adressant à quelque huit mille socialistes venus écouter à Figueira de Voz, petite station balnéaire à cent soixante kilomètres de Lisbonne, la première intervention publique de leur leader depuis la formation du triumvirat, M. Soares a invité les Portugais "du nord au sud du pays" à exprimer leurs sentiments et à imposer la modération aux militaires avant qu'il ne soit trop tard.

"La révolution portugaise n'a pas été déclenchée pour amener une caste bureaucratique ou militaire au pouvoir." Les dirigeants du pays conduisent le Portugal au gouffre et vers un isolement plus complet encore que sous le fascisme, a ajouté M. Soares.

"Si auparavant, nous n'avions de liens qu'avec les États-Unis et quelques pays européens, nous ne voulons pas de liens avec seulement l'Union soviétique et quelques États socialistes," a poursuivi M. Soares, tandis que la foule scandait: "Le Portugal appartient au peuple, pas à Moscou."

Les socialistes n'accepteront jamais une dictature communiste, a ajouté le dirigeant socialiste. "La crise dans les Açores et à Madère est en train de s'aggraver de façon définitive," ces îles atlantiques vont faire sécession, si l'orientation politique de la métropole ne change pas.

Avant de prononcer son discours, M. Soares a déclaré que la formation du triumvirat, composé du président Francisco de Costa Gomes, du général Vasco Gonçalves, premier ministre, et du général Otelo Saraiva de Carvalho, chef du Copcon, est "une personnalisation du pouvoir qui va à l'encontre de principes démocratiques." Samedi, le PS et le PPD avaient qualifié d'anticonstitutionnelle cette décision.

Après avoir siégé durant une nuit et un jour, le parti socialiste a publié hier un long communiqué très ferme avertissant les militaires qu'il dispose du "soutien de la grande majorité du peuple portugais, qui est prêt à descendre dans la rue pour

faire la démonstration de ses sentiments".

Le communiqué met également le MFA en demeure de déclarer s'il est revenu sur l'intention qu'il avait affichée au départ de ne pas thésauriser le pouvoir absolu et déclare que le peuple portugais ne "demeurera pas indifférent au jeu politique complexe auquel on se livre derrière son dos".

Invitant les militaires à choisir clairement entre la dictature et la démocratie, les socialistes estiment que le problème au centre du conflit est le "stalinisme, c'est-à-dire la conception totalitaire de l'État et d'un parti politique tout-puissant, le problème de la défense des libertés publiques et des droits de l'homme".

Affirmant que la volonté du peuple finira par triompher "d'une manière ou d'une autre", le PS fait néanmoins appel "au bon sens, à l'intelligence, à la modération et au courage" des dirigeants militaires et civils pour épargner au pays un isolement international et de "douloureux affrontements".

De son côté, le PPD, qui a été le premier à faire connaître sa réaction, a accusé l'assemblée du MFA d'avoir usurpé les droits constitutionnels et violé la plate-forme d'accord signée avant les

élections par les partis et les militaires.

"Convaincus d'exprimer l'anxiété de tous les Portugais qui en votant pour le PPD ont opté pour un avenir démocratique dans notre pays, nous déclarons que nous resterons fidèles à notre programme et lutterons pour la démocratie, le socialisme et la paix", déclare un communiqué de la direction du parti, qui avait recueilli 26 pour cent des voix en avril.

M. Soares et ses amis paraissent inquiets et semblent ne pas avoir la moindre idée de l'orientation que va prendre le régime après la formation du triumvirat. Ils placent désormais tous leurs espoirs dans la personne du général Costa Gomes pour refaire l'unité du MFA autour d'une idée plus pondérée de la révolution.

Le parti communiste pense pour sa part que la formation du triumvirat pourrait permettre l'exercice d'un pouvoir doté de plus d'autorité et d'efficacité pour défendre et consolider les conquêtes de la révolution.

Cependant, la discrétion qui caractérise sa réaction paraît indiquer que le PC craint de discréditer le projet des militaires en s'y identifiant de façon trop étroite ou en faisant preuve d'un enthousiasme trop voyant. Son comité politique n'en a

Voir page 6: Portugal

Consultez nos annonces classées page 10

CHEZ VITO Ristorante
Meca gastronomica
Tél.: 735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Prélude à une "direction économique mondiale"?

Helsinki: sommet à quatre pour lutter contre la récession

BONN (Reuter) — Le président Gerald Ford et le chancelier Helmut Schmidt sont convenus hier à Bonn de la nécessité de tenir un sommet des quatre principales puissances économiques occidentales, les Etats-Unis, l'Allemagne fédérale, la France et la Grande-Bretagne, auxquelles pourrait se joindre le Japon, pour coordonner les politiques visant à lutter contre l'actuelle récession mondiale.

Le président américain et le chancelier ouest-allemand estiment en effet que la situation économique mondiale est d'une telle importance qu'elle ne pourra être résolue seulement par des méthodes "orthodoxes" et purement nationales,

indique-t-on de source proche des délégations.

Ce sommet restreint pourrait résulter en la création d'une "direction économique mondiale", a précisé ultérieurement à la presse le chancelier Schmidt.

Les Etats-Unis ne se réfugieront pas dans l'isolationnisme au moment où ils émergent de la récession. "Mon intention est de travailler très étroitement avec vous en Allemagne et avec les autres pays occidentaux pour faire en sorte que le progrès que nous connaissons puisse atteindre l'Europe comme le reste du monde", a déclaré le président Ford, arrivé samedi à Bonn pour une tournée européenne de dix jours qui le conduira en-

suite en Pologne, Roumanie et Yougoslavie, ainsi qu'au sommet à Helsinki de la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE).

La rencontre des quatre grands occidentaux (Etats-Unis, France, Grande-Bretagne et RFA) en marge du "sommet de Helsinki" permettra d'étudier les possibilités d'un "management" commun des pays industrialisés pour combattre avec efficacité la récession économique mondiale, a estimé le président Ford.

Le chancelier Schmidt a insisté sur "la nécessité d'une action concertée sur le plan économique, dans laquelle les Etats-Unis auront naturellement une responsa-

bilité particulière, pour empêcher un effondrement des systèmes politiques et sociaux occidentaux". Pour le chef du gouvernement ouest-allemand, les problèmes économiques ont pris "une telle dimension" que les Etats-Unis et la RFA vont procéder dans les prochaines semaines à des échanges d'experts en vue d'une information réciproque plus complète. Par ailleurs, le chancelier Schmidt s'est félicité de "l'amélioration de la coopération entre la France et les Etats-Unis".

Le président Ford a donné "des indications positives" sur l'évolution de la situation dans l'industrie automobile et dans le bâtiment aux Etats-Unis, tout en reconnaissant que l'inflation et le chômage continuent à rester préoccupants.

Le président Ford semblait fatigué lorsqu'il a commenté en compagnie du chancelier Schmidt les résultats de leurs entretiens au palais Schaumburg. Le président a confié qu'il a passé une très mauvaise nuit au château de Garmisch, troublée par des grondements de motocyclettes, les bruits de bottes des sentinelles veillant sur son sommeil, et par la sirène d'une ambulance pour s'achever au petit matin par une répétition de la fanfare de la garde d'honneur.

En outre, le président a défendu sa décision de participer au sommet de la CSCE à Helsinki. "Ce n'est pas par accident que je me suis arrêté ici pour consulter nos alliés, ni que je réaffirme mes engagements à Berlin. J'assume le peuple

de Berlin depuis cette base militaire que les soldats appellent "le roc" que je serai solide comme un roc dans la défense de la liberté à Berlin", a déclaré le président Ford venu spécialement assister au pique-nique annuel des forces américaines et ouest-allemandes sur la base de l'OTAN de Kirchgoens.

Le sommet d'Helsinki marque une "nouvelle signification" de l'avenir commun de l'Est et de l'Ouest, a déclaré le président Gerald Ford au cours d'un dîner en son honneur sur un bateau voguant sur le Rhin. "De grands efforts sont faits pour accroître les contacts et la coopération entre les peuples d'Europe. Nous avons fait des progrès significatifs."

Sud-Est asiatique, Méditerranée, Amérique latine

Le leadership mondial américain contesté

PARIS (AFP) — Il y a quelques jours, le président Ford confiait à un journal de New York qu'il avait connu deux grandes déceptions pendant sa première année à la Maison-Blanche: la chute des gouvernements de Saïgon et de Phnom-Penh et l'échec, en mars dernier, des négociations sur le Proche-Orient.

Les événements survenus en cette fin de juillet ne seront pas propres à consoler le président des Etats-Unis. Sur tous les fronts Amérique latine, Méditerranée, Asie, Washington doit consentir à des reculs, voire enregistrer des échecs.

Depuis l'avènement au pouvoir de Fidel Castro à Cuba, il y a 16 ans, le gouvernement américain avait jeté l'anathème sur la grande île des Caraïbes. L'Organisation des Etats américains, où il avait voix prépondérante, lui emboîtant le pas, avait décidé en 1964 la rupture générale des relations diplomatiques avec le gouvernement de la Havane. Aujourd'hui, le conseil permanent de l'OEA, réuni à San José de Costa Rica, sous la pression de la plupart de ses membres, a résolu d'examiner demain une résolution qui revient à lever les sanctions imposées ja-

dis à Cuba. On tient pour acquis, et Washington devra bien s'en accommoder, que cette motion est assurée de l'appui nécessaire à son adoption.

Aux deux extrémités de la Méditerranée, les choses ne sont guère plus satisfaisantes pour l'oncle Sam. Ankara, devant le refus persistant du Congrès américain de lever l'embargo sur ses commandes d'armes, a décidé de prendre le "contrôle intégral" des vingt-quatre bases et installations américaines en Turquie, où des officiers se sont présentés dès samedi pour en assurer le commandement.

La situation au Portugal en général, membre de l'OTAN, et le sort des bases américaines des Açores en particulier, préoccupent très vivement le gouvernement de Washington. A telle enseigne que le secrétaire d'Etat, M. Henry Kissinger, y voit l'influence de Moscou et a adressé, peu avant qu'un triumvirat militaire n'assumât le pouvoir à Lisbonne, une mise en garde au Kremlin, en déclarant que "l'ingérence soviétique dans les affaires intérieures portugaises est incompatible avec l'esprit de détente".

En Méditerranée centrale, on sait de reste la sympathie limitée qu'on

éprouve en Grèce à l'égard des dirigeants des Etats-Unis, à la suite de l'attitude adoptée par ceux-ci l'an passé dans l'affaire de Chypre, qui a entraîné la décision de principe d'Athènes de se retirer de l'OTAN.

Enfin, en Asie du Sud-Est, les perspectives ne sont pas plus brillantes pour Washington, où l'OTASE, l'un des bastions de la politique de "containing" chère à M. Foster Dulles, est menacée d'effondrement.

Très significative, en effet, est l'annonce faite le 24 juillet, à Manille, par le président de Thaïlande, M. Kukrit Pramoj, qu'il fallait envisager la disparition progressive de l'Organisation du traité du Sud-Est asiatique. Celle-ci avait vu le jour le 2 septembre 1964, et y avaient adhéré les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France, le Pakistan, la Thaïlande, les Philippines, l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

L'évolution de la situation internationale a mené la France à s'en détacher en 1967, et le Pakistan à son tour en 1972, au lendemain de la guerre du Bangladesh annonçant son retrait.

Dès lors, l'OTASE avait beaucoup perdu de son efficacité. Le départ des forces américaines du Vietnam au

printemps dernier lui portait un coup rude et on ne peut guère s'étonner aujourd'hui que les deux seuls membres asiatiques de l'alliance en sonnent le glas. Mais un organisme de caractère moins belliqueux paraît tout désigné pour prendre la relève de l'OTASE: l'ASEAN (Association des nations du Sud-Est asiatique). Cette institution, née à Bangkok en 1967, réunit l'Indonésie, les Philippines, la Thaïlande, la Malaisie et Singapour.

Lors de sa huitième conférence, à Kuala-Lumpur, en mai dernier, ses participants n'ont pas manqué de se féliciter "du retour de la paix dans les Etats d'Indochine", lançant visiblement un appel du pied à ces derniers.

Dans l'intervalle, la Thaïlande a donné jusqu'à mars à Washington pour procéder au retrait des troupes américaines et du matériel stationnées sur son sol. Le président Marcos, de son côté, a dénoncé "l'anarchisme" de l'existence des bases américaines à Clark Field et Subic Bay, aux Philippines, en réclamant sinon la fermeture, du moins le contrôle.

On apprend que les pays de l'ASEAN se préparent à convoquer un "sommet"

Bonn et Paris vont coordonner leur politique de relance économique

BONN (Reuter) — L'Allemagne de l'Ouest et la France ont décidé samedi de relancer leurs économies par des actions concertées en août ou début septembre, dans le but de faire sortir les économies occidentales de la stagnation actuelle.

A l'issue de ses entretiens à Bonn vendredi soir et samedi avec le chancelier Helmut Schmidt, le président Valéry Giscard d'Estaing a souhaité que "l'action coordonnée de soutien de l'activité économique se déroulant suivant un calendrier parallèle... s'étende à l'ensemble des pays" participant au serpent européen des monnaies flottantes, à savoir les pays du Bénélux et le Danemark.

Mais les dirigeants des deux principales puissances économiques européennes n'associeront pas la Grande-Bretagne et l'Italie. "Ces deux pays doivent poursuivre des politiques différentes, notamment de lutte contre l'inflation, en raison de l'état de leurs économies" a dit le chancelier.

De source ouest-allemande, on affirme que le programme français devrait être plus massif et intervenir plus tôt que celui du gouvernement fédéral. La France, déclare-t-on injectera quinze milliards de francs dans son économie. Dans les milieux officiels français, toutefois, on es-

time qu'il est trop tôt pour avancer un chiffre. Les principaux problèmes de l'économie française sont actuellement la stagnation de la production industrielle et le sous-emploi, avec près de 900.000 chômeurs.

Les questions économiques ont donc été au centre de ce deuxième sommet annuel franco-allemand — rencontre semestrielle que prévoit le traité d'amitié de 1973 entre les deux Etats.

Il a été aussi question, a précisé le chef de l'Etat français, de la reprise du dialogue proposé par la France entre producteurs et consommateurs de pétrole. (Les négociations préparatoires avaient été suspendues à Paris en avril dernier sur un constat d'échec.)

M. Schmidt s'est également montré plus favorable à la proposition française de conférence monétaire des principales nations industrielles (Etats-Unis, Japon, RFA, France et Grande-Bretagne).

On déclare de source autorisée ouest-allemande que le chancelier soutient la proposition de M. Giscard d'Estaing et pense que la conférence pourrait avoir lieu avant la fin de l'année.

Paris propose un retour aux systèmes de parités fixes, mais se heurte au refus de Washington, tandis que Bonn se montrait jusqu'ici réservée.

Les Montoneros frappent
Une semaine de
repos pour Isabel

BUENOS AIRES (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement argentin a confirmé hier que la présidente Isabel Peron prendra à partir de demain ou mercredi une semaine de repos dans une petite station balnéaire proche de Mar Del Plata, à environ 400 kilomètres au sud de la capitale.

On croit savoir que Mme Peron, très amoindrie par plusieurs semaines d'une longue crise politique et économique qui a entraîné la chute et le départ en exil de son éminence grise Jose Lopez Rega, se reposera dans une base navale. Elle aurait perdu six kilos au cours de ces dernières semaines et n'en pèserait plus que quarante. De plus, elle se serait évanouie à deux reprises et ne s'est rendue qu'une seule fois à son bureau.

On insiste toutefois dans les milieux proches du gouvernement sur le fait que la présidente continuera de superviser les affaires du pays.

Mais les Montoneros n'en poursuivent pas moins leur campagne de violence contre les autorités commencée vendredi soir.

Les Montoneros ont attaqué huit postes de police, deux casernes, le domicile du chef-adjoint de la police fédérale, plusieurs banques et magasins, ainsi qu'un vaste abri pour bateaux de plaisance où plus de quatre cents dériveurs et hors-bord ont été détruits par le feu.

Cinq policiers ont été gravement blessés dans la nuit. Deux d'entre eux ont été grièvement brûlés par l'explosion d'un cocktail molotov dans leur voiture de patrouille, un autre a été blessé par balle dans les faubourgs de la capitale et deux autres ont été blessés par l'explosion d'une bombe qu'ils tentaient de désamorcer.

Plusieurs autobus ont été incendiés dans leurs dépôts. Dans certains quartiers, des voitures ont été brûlées, tandis que d'immenses embouteillages se formaient sur les principales artères de la ville que des pancartes posées par les Montoneros affirmaient être minées.

Sept bombes ont explosé presque simultanément hier à la Plata, la capitale de la province de Buenos Aires, ainsi que dans les petites villes de Berisso et Gonet. Ces attentats, qui n'ont fait aucun blessé, ont été revendiqués par une organisation jusqu'alors inconnue qui répond au nom de "Miliciens Peronistes".

Mais les cibles de ces attentats — un professeur d'université, un sénateur de droite et plusieurs magasins d'exposition de voitures — semblent indiquer qu'il s'agit bien des Montoneros.

En outre au moment où l'on annonçait le départ en vacances de Mme Peron, les commandants des forces armées, pour la première fois depuis le début de la crise, ont fait part de leurs préoccupations et de leur unité à leurs troupes.

Dans un message adressé à toutes ses bases, le commandant des forces aériennes qui jusqu'à présent avait peu fait parler de lui, le général Hector Luis Fautaro insiste sur "la cohésion qui existe entre les trois armes" et "affirme que les forces aériennes ne se mêleront pas d'affaires qui ne les regardent pas". Il met l'accent d'autre part sur le fait que son arme n'apporte son "appui à aucune spéculation personnelle et égoïste" et qu'elle ne permettra "aucune tentative de trahison

l'ordre institutionnel".

De son côté, l'état-major de l'armée de terre a envoyé par télégramme à toutes ses unités une mise en garde contre "le risque de voir des éléments terroristes troubler l'ordre".

Ces deux télégrammes rendus publics hier montrent une fois de plus la volonté des chefs militaires de garantir à la fois l'ordre institutionnel et l'ordre public au moment où, de l'extrême-gauche à l'extrême-droite, se joue l'avenir politique, voire institutionnel, de l'Argentine.

Le gouvernement de rechange formé après l'éviction du clan Lopez-reguiste la semaine dernière ne s'est pas encore réuni une seule fois en séance plénière en raison de la grippe de la présidente. Rien ne permet de penser, estiment les milieux politiques, que la nouvelle équipe économique ait élaboré jusqu'à présent un plan bien défini qui permettrait de lutter contre l'inflation et de résoudre la crise sociale.

Pendant ce temps, les entreprises se demandent comment elles pourront, en l'absence de tout crédit bancaire, payer la semaine prochaine les nouveaux salaires de leur employés augmentés de plus de cent pour cent. Le porte-parole de la confédération argentine a déclaré en fin de semaine qu'aucune des entreprises adhérentes n'a reçu d'avances qui leur permettraient de payer les augmentations de salaires.

La situation n'est pas moins grave dans le secteur public. Le ministre de l'Economie de Cordoba (800 Km nord-ouest de la capitale) M. Juan Angel Chamero, a déclaré vendredi que faute de recevoir un crédit de huit millions cinq cent mille dollars (300 millions de pesos nouveaux), il ne pourrait payer les salaires du mois de juillet des fonctionnaires de sa province.

C'est ainsi que la crise argentine qui semblait n'affecter jusqu'à présent que les milieux dirigeants politiques, syndicaux et militaires est sur le point d'atteindre directement l'ensemble de la population, déjà affectée par la hausse du coût de la vie.

L'armée portugaise ouvre
le feu à Luanda: 20 morts

LUANDA (Reuter) — L'armée portugaise a ouvert le feu hier devant le siège à Luanda du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA), selon un médecin du MPLA, il y aurait au moins 20 morts.

Des témoins ont indiqué que les militaires, sans doute des commandos récemment arrivés en Angola, ont mitraillé les personnes se trouvant devant les bâtiments du MPLA et ont également dirigé leurs tirs en direction d'une jeep transportant des soldats du MPLA. Un médecin du MPLA a indiqué qu'il y avait au moins 20 morts et de nombreux blessés.

Un porte-parole du MPLA a déclaré que les coups de feu avaient éclaté après l'arrivée des militaires portugais au siège du MPLA pour réclamer la remise de sol-

WASHINGTON (AFP) — La CIA est à présent accusée d'avoir imprimé de faux billets de banque américains pendant la guerre du Vietnam. Cet argent aurait servi à financer des opérations secrètes sans que l'Agence Centrale de renseignements ait à rendre compte de ses dépenses à des commissions budgétaires parlementaires.

Une enquête sur ces accusations est en cours depuis plusieurs mois, a confirmé M. Howard Feldman, avocat-conseil de la sous-commission permanente d'investigations du Sénat dirigée par le sénateur Henry Jackson.

M. Feldman a toutefois ajouté que de nombreuses accusations, même sans fondement, font parfois l'objet d'une enquête sénatoriale. Il a néanmoins souligné que la sous-commission sénatoriale n'avait pas réuni de preuves formelles corroborant les accusations d'impression de faux billets de banque portées contre la CIA. "Nous sommes saisis d'allégations de ce genre, a déclaré M. Feldman. Nous n'avons pas de corroboration ferme... Nous écoutons beaucoup de rumeurs et beaucoup d'allégations. Nous vérifions certaines d'entre elles et nous en ignorons d'autres. Nous vérifierons celle-ci de par la nature même des allégations".

La CIA a été contactée au sujet de ces accusations, a dit M. Feldman. Elle a répondu qu'elle n'avait pas pu découvrir de preuves sur l'impression de faux billets de banque au Vietnam mais qu'elle poursuivait sa propre enquête.

Dans son édition dominicale, le quotidien Detroit Free Press révèle que l'enquête sénatoriale cherche à déterminer si les faux billets seraient tombés entre les mains de la pègre. Le Detroit Free Press ajoute qu'il avait eu vent de l'affaire par un ancien "marine" du corps expéditionnaire américain au Vietnam. Il est actuellement en prison en Californie pour une autre affaire non précisée. Selon ce "marine", poursuit le journal, la CIA s'était procurée des plaques gravées virtuellement authentiques pour imprimer ses propres billets de banque, afin d'éviter d'éveiller la curiosité des parlementaires sur ses dépenses.

Le nouveau secrétaire politique de la DC était jusqu'ici président du conseil national, l'instance suprême du parti. Son nom a été avancé à la dernière minute après qu'il fut devenu évident que celui auquel on avait accordé les plus grandes chances, M. Flaminio Piccoli, président du groupe démocrate-chrétien à la Chambre des députés, ne disposait pas du soutien nécessaire.

C'est au demeurant de justesse que l'élection de M. Zaccagnini a été obtenue puisqu'il n'a recueilli que 93 suffrages sur les 176 exprimés. Il y a eu 72 bulletins blancs, le restant des voix se portant sur d'autres candidats.

On pense que pour diriger le parti, M. Zaccagnini prendra en fait la tête d'un triumvirat qui comprendra, outre lui-même, M. Piccoli et le président du groupe de la DC au Sénat, M. Giuseppe Bartolomei mais la chose n'a pas été confirmée.

M. Zaccagnini appartient à une fraction groupée autour du président du conseil Aldo Moro. Ce fait est important car le chef du gouvernement dispose ainsi par personne interposée d'un large pouvoir de contrôle sur l'appareil du parti.

La tendance la plus importante au sein de la formation, celle des dorotei, avait menacé dans la soirée de retirer ses six ministres du cabinet à moins que l'un de ses candidats, M. Piccoli ou un autre homme de son choix, ne soit élu.

L'élection de M. Zaccagnini est intervenue après une série de renversements spectaculaires. Lorsque le conseil national s'était réuni vendredi, le choix de M. Piccoli paraissait acquis mais cette certitude devait s'évanouir en raison de retrait du soutien tant de la gauche que des amis de M. Moro à M. Piccoli.

Bases US: Ankara expliquera
demain sa décision à l'OTAN

ANKARA (d'après AFP et Reuter) — Alors qu'un cri d'alarme était lancé samedi au Sénat en faveur de la levée de l'embargo sur les livraisons d'armes à la Turquie, le gouvernement d'Ankara a demandé une réunion extraordinaire du conseil de l'OTAN pour expliquer sa décision d'assumer le contrôle des bases américaines de Turquie.

Selon le ministère turc des Affaires étrangères, la réunion aura lieu demain à Bruxelles. Dans les milieux autorisés on indique que la Turquie y demandera également à ses alliés européens de compenser par des livraisons d'armes l'embargo imposé par les Etats-Unis.

Cependant, la bannière étoilée a été amenée sur 26 des 27 bases utilisées par les Etats-Unis en Turquie, mais jusqu'ici les militaires turcs n'en ont pas encore assumé le contrôle, a indiqué à Ankara un porte-parole américain.

De source autorisée américaine, on précise que certains appareils américains ont été retenus au sol et que les opérations de manutention sur l'aire militaire de l'aéroport international d'Ankara ont été suspendues.

A Lemadag, petite base de communications hertziennes sur les monts Elmadag à 18 km d'Ankara, la vie se poursuit normalement. Le commandement adjoint du centre qui assure les communications longue distance pour les Américains et

l'état-major turc a déclaré ne pas savoir encore ce que les Turcs comptaient faire. "Nous travaillons normalement. Personne ne nous a donné l'ordre d'arrêter," explique-t-il.

De source autorisée turque, on explique que la prise de contrôle se poursuit mais qu'elle nécessitera plusieurs jours. Environ 7.000 militaires américains sont stationnés en Turquie.

Le président Gerald Ford espère pouvoir rencontrer à Helsinki le premier ministre turc, M. Suleyman Demirel, a révélé une haute personnalité de l'entourage du président américain. Il n'est toutefois pas certain, a précisé cette personnalité, que le premier ministre turc accepte cette rencontre, et dans ce cas ce serait M. Henry Kissinger qui pourrait rencontrer le ministre turc des Affaires étrangères.

De même source, on précise que la situation en Méditerranée orientale sera étudiée au cours des entretiens que les quatre "grands" occidentaux auront à l'occasion d'un déjeuner, en marge de la conférence d'Helsinki.

Bien qu'ils ne soient pas souvent du même avis, les sénateurs Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate et Hugh Scott, leader de la minorité républicaine, ont, de concert, fait appel à la Chambre des représentants pour qu'elle revienne sur son refus de reprendre les expéditions de fournitures militaires à la Turquie.

Les deux sénateurs ont soutenu que le vote de la Chambre et la réaction de la Turquie mettaient en danger le flanc sud de l'OTAN. Il met en question l'avenir de l'ensemble de l'Organisation atlantique, ont-ils affirmé.

"Mike Mansfield, leader de la majorité démocrate au Sénat, a quant à lui, évoqué le risque de voir l'URSS en être le principal bénéficiaire, du fait de l'interdiction de la surveillance électronique exercée par les forces américaines en Turquie, et de voir le gouvernement d'Ankara se rapprocher des pays arabes.

Le sénateur Mansfield a également indiqué que les considérations de politique intérieure, et parfois la composition ethnique de l'électorat des parlementaires, jouaient un rôle excessif.

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, ST-JEAN, SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
Montréal
2345 est. Bélanger
729-5226

LUCIEN DAHMÉ, C.A.
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110
845-4194

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Jacques B. Viau, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Duquette, C.A.
Jacques R. Chabrier, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Barré, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun, H4G 1N3
1708 rue Édouard, LaSalle, H4P 1Y9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
749-3871 - 435-4491

PROVOST & PROVOST
Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
ROLAND PROVOST, C.A.
1255, Université, Suite 618
866-3326

Duval, Buteau & Cie

COMPTABLES AGRÉÉS
MONTRÉAL

samson, belair & ASSOCIÉS
comptables agréés

Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke —
Trois-Rivières — Ottawa — Chicoutimi — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H6
861-5741

Montréal n'a pas souffert de pénurie d'eau cet été mais il lui faut achever sans délai son usine neuve

par Bernard Descôteaux

Même si la population de Montréal et des 16 villes de banlieue desservies par l'Aqueduc de Montréal n'a pas encore eu à souffrir de pénurie d'eau, exception faite de quelques déficiences mineures survenues cet été, une telle éventualité pourrait être à craindre encore une fois l'été prochain.

Une forte augmentation de la consommation d'eau due à une longue période de sécheresse pourrait provoquer une telle pénurie, surtout si l'on tient compte de la possibilité que la nouvelle usine de filtration Charles-J.-DesBaillets ne puisse fonctionner comme prévu le premier mai prochain pour venir ajouter un débit de 80 millions de gallons d'eau aux 350 millions de gallons que produit quotidiennement l'usine de filtration Atwater.

Malgré les échecs de construction prévus au contrat de l'entrepreneur, Janin Construction Ltée, le responsable du projet de l'usine Charles-J.-DesBaillets à la Ville de Montréal, M. Maurice Bélanger, entretient des doutes sérieux sur la possibilité de respecter cet échéancier, tout en convenant qu'en conséquence une pénurie d'eau demeure possible pour l'été prochain. Au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, M. Bélanger a fait le point sur ce projet de construction.

L'usine Charles-J.-DesBaillets aura une capacité totale de 500 millions de gallons par jour, capacité qu'elle atteindra probablement vers l'an 2,000. Entre-temps, on avait prévu y filtrer 80 millions de gallons par jour à compter de mai '76, avant de porter la capacité de l'usine à 250 millions de gallons vers la fin de la même année.

Les sept galeries existantes de filtration d'eau à l'usine Atwater ont une capacité nominale de 350 millions de gallons par jour. Durant les périodes de pointe, soit dans la première partie du mois de juillet, il a fallu pousser cette capacité au maximum pour atteindre une production de 400 millions de gallons en raison de la consommation qui a atteint son point culminant le 7 juillet avec 392 millions de gallons, alors que dans les jours précédant et suivant cette date on a enregistré des débits de consommation atteignant régulièrement plus de 380 millions de gallons.

D'ailleurs de dire M. Bélanger, des déficiences ont été enregistrées à certains endroits dans le réseau d'alimentation d'eau alors que la pression était tombée à son plus bas. Si une défaillance dans le matériel était survenue, il y aurait pu alors avoir pénurie d'eau. Par chance,

rien de tel ne s'est produit, et les vacances dans l'industrie de la construction ainsi que la fin d'une longue période de sécheresse ont fait diminuer le niveau de consommation qui, jusqu'à la même période l'an prochain, demeurera à un niveau raisonnable.

Signalons que c'est en janvier que le niveau de consommation est le plus bas. En janvier dernier on a noté des débits de consommation de 321 millions de gallons pour un vendredi, 302, pour un samedi, et 287 pour un dimanche.

En 1973-1974, la population desservie par l'aqueduc de Montréal s'élevait à près de 1,9 million d'habitants demeurant à Montréal et dans 16 villes de banlieue. En moyenne 314,5 millions de gallons d'eau par jour ont été utilisés, soit 168,6 gallons d'eau par personne.

Ces statistiques démontrent eloquemment la nécessité du projet mis en chantier au mois d'août 1973. Ce projet avait commencé à prendre forme à la fin des années soixante alors que les autorités municipales désiraient devancer les besoins. C'est pourquoi le projet de l'usine Charles-J.-DesBaillets a été conçu pour permettre de répondre aux besoins à court et à long terme. 250 millions de gallons d'eau dans une première étape, à la fin de 1976, et 250 autres millions de gal-

lons dans une deuxième étape, soit après 1985 ou lorsque les besoins le nécessiteront. Les prévisions ont été établies pour répondre aux besoins de consommation d'eau jusque vers l'an 2,000.

En fait, tel que conçu, le programme d'amélioration du système d'alimentation d'eau potable comprenait tout d'abord la restauration de certaines conduites d'eau, puis la construction de la nouvelle usine, et enfin l'installation de quelque 15 milles de conduites principales de grand diamètre.

La première étape a été complétée au début de juillet alors qu'une nouvelle conduite d'eau reliant le quartier Rivière-des-Prairies a été mise en service, mettant ainsi un terme aux problèmes d'alimentation de ce quartier.

La deuxième étape est en voie de réalisation. La construction de la nouvelle usine a été confiée à la compagnie Janin Construction Ltée, et la gerance de ce projet a été accordée à la firme d'ingénieurs-conseils Lalonde, Valois, Lamarre, Valois et Associés. Rappelons que la renégociation du contrat de Janin avait posé quelques problèmes au printemps dernier.

L'usine a été conçue de telle façon que lorsqu'il sera nécessaire de porter sa ca-

pacité de filtration de 250 millions de gallons à 500 millions, on n'aura qu'à y installer l'équipement nécessaire. Une prise d'adduction et une conduite de 12 pieds de diamètre amèneront l'eau à une station de pompage d'eau brute où quatre pompes, d'une capacité totale de 80 millions de gallons d'eau par jour chacune, élèveront l'eau à une hauteur de 57 pieds sur les lits de sable filtrants. Après filtration, l'eau sera stérilisée par ozonation et retenue dans un réservoir d'une capacité de 100 millions de gallons d'où elle s'écoulera vers la station de pompage haut-niveau où elle recevra une post-chloration.

La troisième étape se déroule simultanément. Notons la construction de diverses conduites d'eau importantes sur le versant nord du réseau, mais surtout des conduites de 96 pouces de diamètre depuis l'usine Charles-J.-DesBaillets, à Ville LaSalle, jusqu'à l'avenue Atwater, et une autre de 108 pouces de diamètre, longue de 29,700 pieds qui reliera l'usine à un nouveau réservoir, le réservoir Château-fort, qui sera construit sous le parc compris entre l'avenue Darlington et la rue Hudson. Ce réservoir desservira une nouvelle zone de distribution et créera une nouvelle zone de pression.

Lorsqu'il parle de retards possibles, M.

Bélanger souligne qu'il ne sera pas facile de mettre en marche la première partie de l'usine en mai prochain. Selon lui, la moindre affaire peut tout retarder. Il signale aussi qu'il est quasi impossible de mettre en marche une nouvelle usine du premier coup.

Les 80 millions de gallons d'eau additionnels que l'on prévoyait ajouter à ce moment pour soulager l'actuelle usine Atwater risquent donc de faire défaut. Comme cette année, des déficiences pourront se produire, admet M. Bélanger qui précise toutefois qu'il est à peu près impossible d'avoir des conditions climatiques aussi difficiles que cette année. Quant à des défaillances dans l'équipement actuel, elles sont peu probables à son avis.

S'il ne peut évaluer le retard possible pour ces premiers 80 millions de gallons, M. Bélanger assure qu'en 1978 l'usine Charles-J. DesBaillets sera en mesure de produire les 250 millions de gallons prévus pour la fin de 1976 à l'origine. A son avis, Montréal aura alors résolu pour un bon bout de temps son problème d'alimentation en eau potable. Il croit même qu'il ne sera pas nécessaire de porter la capacité de la nouvelle usine à 500 millions de gallons avant 1990 ou l'an 2,000.

Hôteliers et employés sur le point de s'entendre

Les représentants de six grands hôtels de Montréal présenteront aujourd'hui à leurs quelque 2,000 employés affiliés à la FTQ des propositions salariales améliorées dans le but d'éviter une grève qui peut être légalement déclenchée depuis vendredi soir dernier, date de l'expiration de la période de conciliation.

Hier, il n'y a eu aucune négociation et le travail s'est fait normalement aux hôtels Reine-Elizabeth, Bonaventure, Sheraton-Mount-Royal, Laurentien et au Holiday Inn de la rue Sherbrooke et de la Place Dupuis.

Les 2,160 cuisiniers, barman, garçons d'étage, femmes de chambre, caissiers et autres employés membres de l'Union des employés d'hôtels et de restaurants (local 382) de la FTQ, ont rejeté vendredi la dernière offre patronale qui prévoit une augmentation de salaire de 38% répartie sur deux années. Les syndicats demandent une augmentation de 50% sur une période de 18 mois mais la partie patronale, qui regroupe les six hôtels susmentionnés, serait disposée à offrir une augmentation de 52% en 24 mois.

Personne, hier, dans ces milieux hôteliers, ne paraissait s'attendre à une grève et l'on pensait de part et d'autre que l'entente serait conclue durant les prochains jours.

Plusieurs congrès fort importants, dont celui de l'Association du Barreau américain, doivent se tenir dans les prochaines semaines, à Montréal, et une grève dans ces grands hôtels signifierait une perte de revenus tant pour les hôteliers que pour les employés dont plusieurs vivent surtout de pourboires.

Selon M. Marc Grondin, gérant du Holiday Inn de la Place Dupuis et membre du comité patronal de négociations, les offres qui seront mises sur la table aujourd'hui par la partie patronale constituent "la meilleure convention" en Amérique du Nord.



M. Ceasar Paul vient de mourir dans un hôpital de Pembroke (Ontario) à l'âge de 112 ans. Durant près d'un siècle, M. Paul a fumé régulièrement la pipe. Mais, hélas, le 8 mai dernier, en allumant sa pipe, il a mis feu à sa chemise et a subi de sérieuses brûlures qui ont nécessité son hospitalisation. On avait bon espoir de le sauver. Ce fut en vain: il est mort jeudi soir sans avoir rallumé sa pipe qui restera comme le symbole de sa longévité. (Téléphoto CP)

CTCUM: la Fraternité rencontre le conciliateur

La partie syndicale dans le conflit qui oppose la Fraternité des chauffeurs d'autobus et des opérateurs de métro à la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal tentera d'obtenir une reprise des négociations en rencontrant cet après-midi le conciliateur nommé par le ministère du Travail.

Cette tentative se fait conformément au mandat donné par les membres de la Fraternité, lors de la journée d'étude tenue jeudi. Toutefois, les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de métro avaient refusé de modifier leurs demandes originales. Du côté patronal, un porte-parole a

indiqué qu'il ne pourrait être question de reprendre les négociations sans que le syndicat fasse un pas en réduisant ses demandes.

La CTCUM a offert de porter le salaire horaire à \$6.36 au terme d'un contrat de deux ans, alors que la Fraternité exige un salaire horaire de \$7.15 au terme d'un contrat de 18 mois, ainsi que d'importantes améliorations au niveau des conditions de travail. Ses demandes sont basées sur le principe de la parité salariale avec la Commission de transport de Toronto, et, à ce titre, elle exige un rattrapage salarial équivalent à \$1.26 l'heure pendant un an.

Bourassa visite les sinistrés

Saint-Bonaventure met sur pied son propre fonds de secours

Le premier ministre Bourassa s'est rendu à Saint-Bonaventure, hier, pour annoncer au maire de ce village rasé par une tornade que son gouvernement ne mettrait pas sur pied un programme spécial d'aide pour les sinistrés dont les maisons ont été détruites.

M. Bourassa, qui est arrivé par hélicoptère dans cette paroisse située à 12 milles au nord de Drummondville, a déclaré cependant que le Québec allait intervenir en vertu des lois existantes, au chapitre de l'agriculture et des affaires sociales notamment, en plus de fournir une aide directe pour le rétablissement des services communautaires comme l'église et l'école.

Le premier ministre a visité le village en ruines, a rencontré le maire Jean-Paul Pélissier et le curé Théophile Côté, de même que quelques villageois occupés à nettoyer les décombres laissés par la tornade.

D'autre part, les notables de Saint-Bonaventure se sont réunis peu après le départ de M. Bourassa, hier après-midi, vers 17h00 pour mettre sur pied un fonds de secours qui serait organisé par les caisses populaires de la régionale de Trois-Rivières.

La réunion s'est tenue à la Caisse populaire de Saint-Bonaventure et bien que les détails du projet ne soient pas encore connus, un porte-parole de la Protection civile a précisé au DEVOIR qu'il s'agirait de créer un fonds collectif qui serait constitué de tous les dons en argent de la population déposés à l'une ou l'autre des caisses populaires de la région, un fonds qui serait par la suite administré par le maire et les représentants de la Protection civile conformément aux besoins des sinistrés.

Samedi, le conseiller spécial du premier ministre, M. Gérard Frigon, a son retour d'une visite des lieux, affirmait

qu'il ne recommanderait pas au cabinet de créer un programme spécial d'aide. M. Frigon a expliqué que les compagnies d'assurances avaient des responsabilités engagées envers les assurés de Saint-Bonaventure, que la population ne devait pas attendre bêtement des subventions ou des cadeaux de la part des autorités mais qu'au niveau des constructions publiques, Québec pouvait aider directement.

Ainsi l'église a été démolie, hier, par un entrepreneur de Drummondville aux frais de l'Etat.

A titre d'exemples pour l'aide indirecte, il y a des dispositions législatives qui permettent au ministère de l'Agriculture de consentir des prêts sans intérêt aux agriculteurs dont la ferme a été la proie d'un cataclysme naturel. Diverses lois relatives aux Affaires sociales permettent également à l'Etat d'intervenir pour répondre aux besoins de familles démunies subitement.

M. Bourassa a promis aux gens de Saint-Bonaventure de suivre de très près la situation. Hier, l'électricité avait été rétablie sur la voie publique mais les maisons encore habitables et où logent environ 300 des 960 villageois, étaient privées d'électricité et d'eau. Les communications téléphoniques avaient été rétablies, la route était ouverte, permettant aux nombreux bénévoles, parents et amis des sinistrés, de se rendre à la corvée du nettoyage général.

Quant à l'avenir de Saint-Bonaventure comme municipalité, il paraît incertain. Il y a quelques années, un projet de fusion avait été préparé pour intégrer quelques paroisses de la région, dont Saint-Bonaventure.

Il n'est pas interdit de croire qu'une telle fusion puisse se faire, évitant des frais de reconstruction de l'église et de l'école et permettant l'annexion des restes de ce village à une agglomération plus importante.

Il est certain que plusieurs habitants du village dont les maisons ont été soufflées par la tornade n'ont pas l'intention de reconstruire au même endroit. Certains avaient déjà envisagé de s'établir à la ville et profiteront de l'occasion d'autant plus que plusieurs familles vivaient déjà d'assistance sociale.

La tornade, qui a semé la dévastation sur une distance de quatre milles par un demi-mille de largeur en l'espace de quelques minutes, a détruit 45 des 115 maisons de Saint-Bonaventure et a endommagé une trentaine d'autres habitations en plus de ravager l'église, l'école, les trois garages, la menuiserie, la tourbière et diverses autres installations.

En plus de causer trois morts et 37 blessés, dont quatre sérieusement, cet extraordinaire coup de vent a laissé derrière lui des dégâts qu'on évalue en gros à près de \$3 millions.

La FPJQ ne veut pas d'une carte de presse de la police

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec, dans une déclaration diffusée dimanche, "regrette vivement" la décision du Conseil de sécurité publique de la Communauté urbaine de Montréal d'émettre des cartes de presse aux journalistes appelés à rendre compte de l'actualité policière à Montréal. La FPJQ invite instamment le président du Conseil de sécurité, M. Paul-Emile L'Ecuier, à annuler cette décision.

En vertu du régime proposé par le Conseil de sécurité, seuls seront autorisés à recueillir des informations sur des événements où interviennent les policiers de la CUM ceux des journalistes qui détiendront la carte de presse émise par le Conseil de sécurité. Or cette carte ne serait octroyée qu'aux journalistes "dûment désignés par leur employeur" et sur recommandation d'un Comité de presse du Conseil de sécurité, comité de presse constitué d'un représentant de la presse écrite, d'un représentant de la presse électronique, d'un délégué du Conseil de sécurité et d'un délégué de la Police de la CUM, le quorum étant de trois personnes.

La décision du Conseil de sécurité intervient au moment même où le Conseil de presse du Québec (organisme tripartite: public, journalistes, propriétaires) s'apprête à émettre une carte de presse aux journalistes qui en feront la demande et satisferont aux critères essentiels, carte permettant à ceux qui la détiendront de prouver en toutes circonstances qu'ils sont vraiment journalistes.

Le Conseil de sécurité n'ignore pas cette décision du Conseil de presse, mais craint des "abus" dans la mesure où la nouvelle carte de presse émise par le Conseil de presse "ne fera pas la distinction entre les chroniqueurs de sports, faits divers, arts et lettres, économie, etc."

Tout en se déclarant disposée à collaborer avec le Conseil de sécurité dans la recherche de solutions aux problèmes existants, la Fédération professionnelle fait observer au Conseil de sécurité:

"1— qu'il n'appartient pas à la police, pas plus qu'à n'importe quel organisme, de choisir les journalistes appelés à couvrir ses activités (...);

"2— que le rôle du journaliste n'est pas de collaborer avec la Police mais d'informer le public. Or, non seulement ces deux fonctions ne sont pas les mêmes, mais elles peuvent souvent s'opposer."

En troisième lieu, la FPJQ rappelle que le Conseil de presse s'apprête, dès le 1er septembre, à émettre une carte de presse qui, sans être obligatoire ni constituer un permis de travail, permettra d'établir que son détenteur est vraiment journaliste.

La décision du Conseil de presse, constate la FPJQ, est "un geste de non-confiance à l'égard de la carte du Conseil de presse avant même qu'elle soit émise."

Enfin, la FPJQ déclare que l'émission d'une carte de presse par la Police "peut s'avérer un moyen de contrôle très dangereux"

aujourd'hui

De 10h à 16h, collecte de sang de la Croix-Rouge à la Cathédrale Christ Church.

A 20h, séance publique du conseil de Verdun à l'hôtel de ville.

Eux + vous = nous
OXFAM

as-tu ton

loto!

vilà ta chance...

loto-québec

tirage: vendredi

éditorial

Un avis incomplet

Le taux de logements libres dans les immeubles de rapport, qui était de près de 6, il y a trois ans, dans des agglomérations métropolitaines comme Montréal et Québec, est tombé à 1.1 suivant les dernières statistiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement. Après avoir bénéficié d'un marché généralement plus favorable qu'ailleurs au Canada, les locataires du Québec ont reculé au niveau de la sévère moyenne canadienne. En pareil contexte, à son titre de ministre responsable de la Régie des loyers, M. Jérôme Choquette ne pouvait attendre pour agir le rapport final du "Groupe de travail sur l'habitation" qu'il a formé d'accord avec le ministre des Affaires municipales.

En même temps qu'il y a lieu de souligner la vigilance et la minutie du ministre Choquette, dans un secteur qui a malheureusement trop souffert des incuries gouvernementales, il est nécessaire toutefois de signaler avec le GTH que la loi de conciliation ou toute autre mesure législative de même nature demeureront fort insuffisantes et insatisfaisantes, si des programmes complémentaires ne sont pas vigoureusement mis en oeuvre dans ce domaine. Il est encore trop tôt pour juger des choix que le GTH annonce dans son avis en vue du rapport final qu'il doit remettre en décembre à MM. Choquette et Victor Goldbloom. Ses recommandations immédiates paraissent dans l'ensemble à la fois répondre aux urgences qui s'annoncent et préparer la politique intégrée qu'il recommandera.

Locataires et propriétaires ne peuvent qu'entrer en conflit dans une période de rareté de logements. Si un ministre de la Justice réformiste comme M. Choquette et certains de ses contradicteurs les plus virulents ont trop tendance à attendre des lois et des tribunaux des solutions qui ne peuvent en découler, l'unité malgré tout semble se faire, d'après le GTH qui a consulté la plupart des intéressés, sur la nécessité de régir le marché du logement, surtout en période inflationnaire. La pénurie qui s'annonce à court terme et que confirme l'avis donné à M. Choquette justifie qu'on s'attelle rapidement à mettre encore plus d'ordre dans les dispositions législatives et dans l'appareil administratif et judiciaire chargé de les appliquer.

De graves lacunes ont été mises au jour par le GTH, dont la multiplicité des instances, les délais des jugements, leur contradiction parfois ne sont pas les pires. La loi de conciliation étant reconduite d'année en année, la Régie des loyers depuis quelque trente ans est un organisme temporaire en permanence! Sans aller jusqu'à en faire un nid de discrétion et donc de "patronage", le GTH constate que ce tribunal administratif n'a pu en conséquence recruter un personnel aussi compétent qu'il aurait dû et constituer une jurispru-

dence et une expertise à la hauteur de la situation. Il ne fait guère de doute qu'une loi et une régie permanentes s'imposent, quitte à les assortir de pouvoirs de réglementation souples.

Peut-être non sans une certaine surprise, le groupe de travail que préside M. Guy-R. Legault, le directeur du service de l'Habitation de la Ville de Montréal, a constaté que même des constructeurs et des courtiers immobiliers ne sont pas opposés aux objectifs actuellement poursuivis par les lois, même si d'autre part ils dénoncent avec tout le monde certaines incohérences de fonctionnement. N'ayant guère à défendre l'existence de contrôles, le GTH s'est peut-être même fait un peu abusivement l'avocat du diable en reprenant l'adage suivant lequel tout contrôle des loyers entraîne d'ordinaire une baisse dans la qualité des logements anciens et dans le nombre des nouveaux appartements. Le GTH devra à cet égard pousser son analyse plus loin, notamment du côté du statut de la propriété et du contrôle de l'environnement.

En tout état de cause, l'avis donné à M. Choquette souligne avec raison qu'il faut non seulement unifier les mesures législatives, mais coordonner les programmes gouvernementaux et confier à une "autorité unique" la politique québécoise de l'habitation. Les motifs sur lesquels s'appuie l'avis sont d'ordre logique et constitutionnel. Mais pour confier l'ensemble de ce secteur au ministère des Affaires municipales ou à un nouveau ministère de l'Habitation, il n'est pas besoin de revenir longuement sur les retards, les lacunes, les contradictions et les insuffisances des mesures québécoises en la matière, et qui s'ajoutent aux contradictions chroniques de la SCHL d'obédience fédérale. Il suffit de constater que l'habitation est depuis toujours jugée d'importance mineure, et confiée au titulaire d'un ministère également mineur, les Affaires municipales, pour mesurer l'ampleur des changements qui s'imposent au niveau proprement politique.

Dans son livre blanc sur "la justice contemporaine", M. Jérôme Choquette recommande de déléster le ministère d'organismes comme la Commission des loyers. Sous des dehors de simplification, le GTH recommande une structure qui n'est qu'à peine moins compliquée. Comme il y aura, dans ce domaine comme ailleurs, toujours matière à conflit et à adjudication, on voit mal du reste comment l'on pourrait totalement "sortir" les loyers du champ de la justice. Ce qui presse, à cet égard, n'est pas un nouveau jeu d'organigramme, mais une réorganisation des activités de la régie et sa stabilisation. La distinction que le GTH fait entre les fonctions administratives et judiciaires apparaît à cet égard fondée et pratique.

Mais là ne réside pas la principale question à résoudre. Que les loyers tombent sous l'au-

torité de l'un ou l'autre ministère, que des organismes trop ou pas assez nombreux interviennent dans le domaine importe peu, finalement, si le Québec n'a pas de politique cohérente à proposer, et si aucun homme politique d'envergure ne juge important de débloquer les choses à Québec dans l'habitation. Les rumeurs circulant dans la Vieille capitale à l'approche du remaniement ministériel ont quelque chose d'inquiétant à ce chapitre, s'il est vrai que l'impuissant M. Goldbloom doit rester en charge de l'habitation aux Affaires municipales, et si, pour donner à M. Choquette un ministère aussi prestigieux que celui de la Justice, on l'amènera à délaisser des dossiers comme celui qu'il a confié au GTH.

Indépendamment du ministre qui sera nommé pour les mettre en application, le GTH recommande divers amendements qui ont de bonnes chances d'être inscrits dans la prochaine loi des loyers. Pressé par le temps, le groupe a limité son avis aux dispositions actuelles jugées "les plus néfastes". Les recommandations qu'il formule à ce sujet sont dans l'ensemble raisonnables et ne devraient guère susciter de difficulté à l'Assemblée nationale. Le législateur par exemple avait imposé un carcan trop rigide en défendant au propriétaire d'exiger, sans autorisation de la régie, toute hausse de loyer d'un nouveau locataire; la faculté de résilier un tel bail dans les sept jours ou le droit de demander une révision du prix dans les trente jours peuvent tout autant protéger les locataires.

De même, le législateur avait exempté du contrôle des loyers les immeubles construits après le 31 décembre 1973, et ce pour cinq ans; le GTH maintient cette disposition, jugeant qu'elle ne semble pas avoir d'effets sociaux négatifs puisqu'elle vise "des logements d'un loyer très élevé". L'avis minimise peut-être les effets en chaîne de certains abus; en pratique, devant l'encombrement de la régie et les délais qu'elle inflige aux parties, il n'y a pas lieu de déclencher une nouvelle croisade de ce côté.

Enfin, parmi d'autres recommandations de modernisation ou de rattrapage, le GTH suggère d'éliminer la prolongation automatique au 1er juillet ou à toute autre date fixe, les célebres baux du 1er mai s'étant déplacés dans une proportion de 75% apparemment vers la date plus commode que la loi visait. Voilà bien un coûteux et inutile embouteillage qui devrait en effet disparaître, pour donner lieu non seulement à plus de mobilité, pour ceux qui en ont besoin, mais, espérons-le, à un plus grand et meilleur choix de logements pour l'ensemble de la population, suivant la politique si vivement attendue du GTH ainsi que du groupe de travail que dirige l'ancien ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Jean-Claude LECLERC

Réponse au docteur Jutras

À la fin, c'est assez

par JACQUES FERRON

Le docteur Jutras a raison de dire que nous nous exhibons, mais non de laisser entendre que nous le faisons par fanfaronnerie alors que c'est par habitude. Le chemin du Roi passait devant la porte de mon père; qu'il y trouve une occasion de produire, je la lui laisse, je l'applaudis: les gens de sa nation, au sud du lac Saint-Pierre, ont été défavorisés par la nature.

Ils n'en étaient pas contents et l'ont montré à la Baie du Febvre lorsqu'ils ont fait une merveilleuse chicane pour un clocher d'église, ce qu'on appelle de l'agitation pure, et durant trente ans, monsieur! C'est beau l'obstination, mais il ne convient guère d'en faire une aventure qui ne mène à rien, qui n'attire même plus l'attention. A la fin, le clocher s'est abîmé de lui-même et Baie-du-Febvre s'est appelée Baieville, le bel avantage, tandis qu'au nord, entre Yamachiche et Maskinonge, on continue de lui opposer la baie des Outines d'où partent, dit-on, quelques risées.

Pourquoi serais-je contre les privilèges de la nature? J'ai assez d'en jouir. Parce que j'en suis bien pourvu, j'irai même jusqu'à dire que je goûte dans ma progéniture une multiplication divertissante et réussie de moi-même. Mais je n'irai pas jusqu'à me vanter et prétendre à tous les droits de la vie; cela serait une offense, de l'abus, et le docteur Jutras a déjà dit que nous nous exhibons trop, que la police a bien raison de sévir contre nous, que nous sommes des pseudo-délinquants — ce qui de sa part est gentil et montre qu'il ne prend guère au sérieux l'accusation qu'on nous lance de vouloir massacrer les petits enfants dans le sein de leurs mères. Après tout, même s'il y met de la hargne et une irritation que nous comprenons, il nous admet dans la même profession que lui. Je l'approuve de bonne grâce, sans trop de surprise, car monsieur Denis Szabo m'a déjà dit, à propos d'un malheureux confrère du docteur Jutras, feu monsieur le docteur Allende, que la médecine n'enseigne pas le fanatisme.

— Mais le docteur Marat?
— Il ne pratiquait guère.
— Mais le docteur Guillotin?
— En voilà un, par exemple, m'a-t-il répondu, qui s'adonnait trop à la chirurgie!
En désespoir de cause, je me suis écriée:
— Mais moi, docteur Szabo?

Et cet homme décrié — je le sais de bonne part — a souri:

— Vous? On ne vous prend guère au sérieux et vous l'aurez voulu.

— Quoi! Quand on m'a proclamé chef du FLQ, je ne le voulais pas du tout.

Alors cet homme avise, tout en avouant que j'y étais pour quelque chose, m'a enseigné qu'en toute chose, pour la moindre affaire, tout le monde cherche à sortir le joker, cette carte si rare, qu'on ne l'emploie presque jamais dans les jeux. Je m'en suis ressouvvenu quand j'ai lu le communiqué du docteur Jutras. Après avoir été chef du FLQ, prince de la Pilule et dénoncé comme tel par un Franciscain sans doute autorisé, me voici dans le royaume de l'avortement, pas loin d'en être le joker! Je ne me plains pas, mais pourquoi, mon Dieu?

Je vous le dirai: depuis plus d'un quart de siècle, je me trouve au milieu de ce malheur, souillé par le sang, souffrant un peu pour les malheureuses, faisant de mon mieux dans ce qui me semble le pire, assez démuné, plutôt perdant, ne me croyant pas pour autant regagnant de dénoncer quiconque, mais voici, c'est trop tard: je suis devenu complice après le fait, criminel, répondant de l'homme criminellement, car je n'ai plus une belle âme, moi, comme le docteur Jutras. Et puis, au moment opportun, je me dénonce et ce n'est pas pour me mettre sur le passage de tous les chemins, pour m'exhiber, pensez donc! Je m'excuse rien, j'accuse. Je veux qu'on laisse la parole à la première intéressée, la femme, et qu'on cesse de l'obliger à une vie qui dépend de son bon plaisir, de son généreux vouloir, et non des remontrances, des invectives de ces bons messieurs qui ne cessent pas de la violenter et de parler de viol d'un air entendu, oui, parfaitement, de l'air qui répond à leur dénonciation.

Ce peu de cas pour la première intéressée, cette désobéissance sournoise, cette façon de dire où quelqu'un des deux ment, ou la façon ou le propos, cette rhétorique bizarre où la femme semble rajoutée, cette mise en accusation qui innocente le docteur Jutras, comme un bon petit Jésus qui se ferait Jésus lui-même, c'est être arrogant, c'est dépasser les bornes, c'est assez à la fin. J'envoierai au confrère qu'il pourra bâtir pour les mal conçus toutes les petites maisons qu'il voudra, mais qu'il se taise!

lettres au DEVOIR

Possibilités et limites de la loi

Monsieur le directeur,

Dans l'édition de votre journal du 15 juillet, sous le titre: "Les règlements sur les aliments seraient appliqués avec mollesse", votre journaliste Renée Rowan écrit, entre autres choses, ce qui suit:

"Il suffit de se reporter, nous dit-on, au cas de la compagnie Bologna Food Products Ltd. En septembre 1974, le Service de l'assainissement de l'air et d'inspection des aliments de la CUM portait plainte contre cette compagnie sous trois chefs d'accusation: premièrement, d'avoir eu en sa possession de la viande malsaine; deuxièmement, de ne pas l'avoir étiquetée comme elle le devait; troisièmement, de garder dans un même établissement de la viande de cheval et de la viande de bovin.

La compagnie était condamnée, en janvier dernier, à payer une amende totale de \$200 seulement

(le maximum est de \$300) pour ces trois offenses dont l'une concernait plus de 8,000 livres de viande chevaline avariée impropre à la consommation. Le juge avait pourtant le pouvoir d'imposer que prévoyait l'article 112 du règlement 32 encore en vigueur à cette date. Pourquoi ne s'en est-il pas prévalu, se demande-t-on?"

Je crois devoir vous faire remarquer qu'en vertu de l'article 112 du règlement 32, la prison n'est impossible qu'en cas de non-paiement de l'amende et que, cela va sans dire, il est impossible de condamner une compagnie (en l'occurrence Bologna Food Products Ltd.) à la prison.

Alors, pourquoi cette journaliste a-t-elle écrit pareilles hérésies qui ne font que nuire non seulement à la magistrature, mais aussi aux journalistes eux-mêmes en sapant

leur crédibilité.

En effet, les gens un tant soit peu renseignés haussent les épaules en lisant de telles inepties, et les juges concernés éprouvent un dégoût bien compréhensible. Avant d'écrire sur un sujet, un journaliste devrait l'approfondir suffisamment pour ne pas commettre de tels impairs.

Madame Rowan aurait pu me téléphoner ou téléphoner à n'importe quel avocat qui aurait pu la renseigner.

Il est regrettable que vous n'ayez pas le temps de vérifier avant leur parution tous les articles qui paraissent dans votre journal, mais je le comprends et ne vous en tiens aucunement responsable.

Le juge en chef de la Cour municipale de la Ville de Montréal
Paul CHAMPAGNE
Montréal, le 21 juillet 1975.

Une citation doublement tronquée

Monsieur le directeur,

L'article publié en page 3 de votre livraison du 25 juillet, traitant des sentences infligées à des grevistes de Pratt & Whitney Aircraft du Canada, cite une partie du rapport de M. Pierre Dufresne dans le cadre des commentaires du juge Trotter. Selon l'article, M. Dufresne avait répliqué que "l'attitude de la compagnie était intransigeante et que la compagnie refusait l'arbitrage".

L'article — par omission — semble attribuer au juge Trotter l'initiative de la citation du rapport de M. Dufresne, alors que le juge Trotter ne fait que citer un argument de la défense. Ce détail à notre avis n'est pas sans importance pour vos lecteurs.

Mais beaucoup plus significatif est le fait que la citation utilisée par la défense est tronquée, suffisamment pour en altérer la portée réelle.

Nous souhaitons à toutes fins utiles citer ici la conclusion de M. Dufresne dans son entier, qui se lit comme suit: "il est conclu que la position des parties est irréconciliable par la voie de la négociation ou de la médiation. La position de la

Compagnie étant qualifiée d'intransigeante à l'égard de la revendication de l'Union concernant l'adoption de toute forme de la Formule Rand, et celle de l'Union comme exigeante particulièrement à l'égard des horaires de travail, le temps et de l'arbitrage du cas de M. A. Choquette." Les soulignés sont de M. Dufresne.

André CLODONG,
directeur-adjoint des relations publiques,
Pratt & Whitney Aircraft
du Canada Limitée,
Longueuil, le 25 juillet 1975.

L'histoire à l'école des guides touristiques

M. Claude Simard,

Ministre du Tourisme, Québec.

Savez-vous que les Anglais portaient la tunique rouge pour cacher le sang durant les combats et que les Français portaient la culotte brune?

Ce détail intéressant je l'ai appris du guide d'un tour guide de la ville de Québec lors de mon récent passage dans la vieille capitale. Que ce guide ait fait des commentaires uni-

quement en anglais, je l'accepte puisque nous n'étions que deux francophones (connus) sur dix personnes et que nous comprenions parfaitement la langue. Mais qu'il se permette de faire des commentaires aussi cruels que sans fondement, je ne l'accepte pas. Ajoutons que même les anglophones ne l'ont pas trouvé drôle. Un seul a ri jaune. Et ce n'est qu'un des commentaires dénués de tout ce que nous a fait part. J'ai beaucoup

voyagé ici et à l'étranger et toujours les guides se montrent fiers de leur pays et de leurs anecdotes et cette fierté transpire à travers les anecdotes. Mais à Québec, quelle bassesse!

Notons que ce guide travaille pour l'entreprise qui dessert le Hilton. Je vous saurais gré de passer quelques directives à ces représentants de la culture québécoise.

Lucille TESSIER
Ottawa, le 20 juillet 1975.

Lettre ouverte à Yves Thériault

Cher monsieur Yves Thériault, je remercie vivement la Société Radio-Canada de vous avoir accordé une place d'honneur le 20 juillet à son émission Les Beaux Dimanches. Depuis quinze ans que j'enseigne la littérature française et canadienne-française à l'université anglophone du Mount Allison, je ne cesse de rendre hommage à vos ouvrages, à votre courage et à votre talent. Mais puisque vous aimez la franchise je me dois de vous dire que vous m'avez déçu le 20 juillet par les propos que vous avez tenus sur la libération sexuelle. Le genre d'émancipation que vous préconisez triomphe présentement dans la plupart de nos maisons d'enseignement et la jeunesse n'y est pas plus heureuse qu'il y a trente ans quand les frères et les bonnes sœurs s'efforçaient d'y maintenir un brin de discipline inspiré du respect des principes chrétiens. Je crains que vos propos n'aggravent la crise d'un Québec qui court aveuglément à l'anarchie et au suicide. Avez-vous lu les Confessions de saint Augustin, converti célèbre que Radio-Canada nous présente au cours de l'interview qui suivit la votre? Durant sa jeunesse le brillant orateur et sa-

vant professeur avait prôné la liberté sexuelle et, entre deux heures de cours, en avait surabondamment profité... Il en sortit déçu et assailli par la grâce de Dieu.

Jeunes et vieux, laïcs et clercs, étudiants et maîtres, bourgeois et prolétaires, travailleurs et chefs syndicaux, voire magistrats et hommes d'Etat, je pense que nous avons tous un immense besoin de méditer présentement les paroles du grand converti Augustin: "Vous nous avez créés pour vous, Seigneur, et notre cœur est inquiet aussi longtemps qu'il ne se repose pas en vous." En vous écoutant, M. Thériault, je songeais aux paroles d'un sociologue peu suspect de cléri-

calisme: "Un peuple qui ne veut plus des hommes de foi court aux hommes de loi en attendant d'être piétiné par des hommes sans foi ni loi." S'il n'est pas impertinent qu'un moineau de mon espèce offre une suggestion au grand écrivain que vous êtes, permettez que je vous recommande, avec la lecture des Confessions de saint Augustin, celle de l'Esprit des lois de Montesquieu.

JEAN BOUSQUET, O.P.,
professeur,
French Department,
Mount Allison
University,
Sackville, N.B.
le 21 juillet 1975.

La reprise du débat constitutionnel

Une perspective plutôt inconfortable pour M. Bourassa

par Claude RYAN

Interrogé dimanche au réseau Télémedia, M. Robert Bourassa a implicitement confirmé les rumeurs voulant qu'il soit question de rouvrir au cours des prochaines semaines le dossier de la révision constitutionnelle, fermé depuis l'échec de la conférence de Victoria en juin 1971. Au journaliste Jean Pelletier qui l'interrogeait à ce sujet, M. Bourassa n'a pas voulu dire qu'il y aurait effectivement reprise des négociations. La manière dont il a accueilli la question et reporté la réponse à plus tard laissait néanmoins entendre qu'il se prépare quelque chose et que l'échéance pourrait être plus rapprochée qu'on ne le pense.

Dans l'hypothèse où l'on rouvrirait le dossier constitutionnel, Ottawa insisterait sans doute pour qu'on reprenne la discussion au point où la laissa la conférence de Victoria. Il serait donc de nouveau question des droits politiques, des droits linguistiques, de la Cour suprême et surtout de la formule d'amendement et du rattachement de la constitution. Autant de questions sur lesquelles il faudra faire le point bientôt si l'actualité confirme les rumeurs que n'a fait que multiplier l'échec des conversations entre MM. Pelletier et L'Allier au sujet des communications.

Mais il ne suffira pas de tenter d'entrevoir ce que devrait idéalement être la position du Québec sur chacun des grands thèmes de la prochaine négociation. Il faut aussi chercher à entrevoir quel rapport réel des forces au moment où les onze partenaires se retrouveront ensemble. Or, à première vue, M. Bourassa ne semble pas devoir être en position de force. D'où l'extrême prudence avec laquelle il devra manoeuvrer dès maintenant.

La situation idéale pour le Québec

Si bizarre que cela puisse sembler, le Québec, dans la mesure où il veut obtenir des concessions fondamentales, est mieux placé pour négocier lorsqu'il doit transiger à Ottawa avec un gouvernement dirigé par un premier ministre originaire d'une province autre que le Québec.

Depuis un quart de siècle, le Québec a dû transiger avec quatre premiers ministres canadiens: Louis Saint-Laurent, John Diefenbaker, Lester Pearson et Pierre Elliott Trudeau. Pour des raisons diverses, MM. Saint-Laurent et Trudeau adoptèrent généralement une ligne assez intransigente avec le Québec, tandis qu'il fut possible d'obtenir de MM. Diefenbaker et Pearson des concessions importantes qui permirent, dans un certain nombre de secteurs, de déboucher sur

des solutions acceptables au Québec.

Il serait ridicule de soutenir que MM. Pearson et Diefenbaker comprennent mieux le Québec que MM. Saint-Laurent et Trudeau: c'est évidemment le contraire qui est vrai. Il est permis de penser, néanmoins, qu'ils purent aborder certains dossiers ouverts par le Québec avec plus de liberté, et cela pour deux raisons principales. D'abord, ni M. Pearson, ni M. Diefenbaker ne venaient eux-mêmes de la province de Québec: ils ne pouvaient, par conséquent, être suspects de complaisance héréditaire envers la province qu'une bonne partie de l'opinion anglophone considère encore comme "l'enfant gâté" de la Confédération. De plus, MM. Pearson et Diefenbaker étaient tous deux anglophones unilingues; aucun n'avait, en dehors des milieux partisans, de contacts directs au Québec. On eut, en conséquence, l'impression que MM. Pearson et Diefenbaker (celui-ci du moins au début de son règne), se sentant incertains vis-à-vis du Québec et voyant la gravité des défis qui montaient en provenance de cette province, éprouverent le besoin de se mettre à l'écoute et de chercher des compromis là où le mécontentement se manifestait le plus fort.

Le premier geste significatif en direction de l'"opting out" remonte à M. Diefenbaker: ce fut l'accord sur les subventions aux universités, signé par MM. Paul Sauvé et Donald Fleming. Ce précédent devait servir de point d'appui à maints autres arrangements qui, sous M. Pearson, vinrent élargir la portée de l'"opting out". En matière de régime d'assurance-hospitalisation, d'assistance sociale, de régime de retraite, un début de statut particulier ne comportant aucun privilège indu commença à prendre forme pour le Québec. La décennie qui alla de 1958 à 1968 fut ainsi, du point de vue des aspirations constitutionnelles et politiques du Québec, la plus fructueuse depuis la dernière guerre mondiale.

Le Québec n'avait, par contre, rien obtenu de significatif sous la longue (neuf ans) administration de M. Duplessis arrachée à Ottawa à la pointe du revolver. Il en aura été de même, du moins jusqu'à ce jour, du règne de M. Trudeau. Peu après son arrivée au pouvoir, celui-ci confirma que le gouvernement central était résolu à ne pas élargir davantage le recours au droit de retrait facultatif. Autant il s'est évertué depuis sept ans à obtenir que les francophones jouissent d'une égalité plus réelle au plan fédéral, au-

tant il s'est montré ombrageux et in-traitable chaque fois qu'il a été question de la moindre revendication québécoise qui pouvait avoir l'air de modifier à l'avantage du Québec l'équilibre constitutionnel.

Cette attitude répond sans doute chez M. Trudeau à une conviction profonde qui va de pair avec l'idée très symétrique qu'il se faisait au début de la nécessaire égalité des parties dans la fédération canadienne. A tort ou à raison, on a l'impression que, lorsqu'elle est défendue par un premier ministre fédéral originaire du Québec, elle s'accompagne d'une raideur doctrinale plus grande.

On notera aussi que, pendant la période qui s'avéra la plus fructueuse pour l'avancement des thèses québécoises, des partis opposés se trouvèrent généralement au pouvoir à Ottawa et à Québec: M. Saint-Laurent était "rouge" tandis que M. Duplessis était "bleu"; M. Lesage était "rouge" tandis que M. Diefenbaker était "bleu". Il ne faut pas exagérer ce trait: des gains importants furent obtenus pendant que régnait en même temps à Québec et à Ottawa des "bleus" (Diefenbaker et Duplessis) ou des "rouges" (Pearson et Lesage). C'est néanmoins un fait historique assez net que, depuis le deuxième conflit mondial, le Québec a semblé moins bien placé pour faire prévaloir ses points de vue quand il devait faire face à Ottawa à un interlocuteur principal originaire du Québec.

La position de M. Bourassa

Lorsque le premier ministre fédéral vient du Québec, il peut soutenir à juste titre que lui aussi parle au nom du Québec, puisqu'il y a reçu son mandat et y trouve ses appuis les plus solides. Lorsqu'un surplus, il milite dans le même parti que le premier ministre du Québec, il peut penser avec beaucoup de justification que le premier porte-parole du Québec, c'est lui et non son homologue québécois dans toutes les grandes questions qui embrassent le bien général de la fédération et les aspirations les plus profondes de ses concitoyens. Lorsqu'enfin, à plusieurs égards, le premier ministre fédéral a une personnalité politique plus complète, plus forte, plus imposante pour tout dire, que son collègue québécois, cela ne saurait être oublié dans la perspective d'un affrontement possible entre les deux hommes ou, si l'on préfère, entre les deux fonctions et les deux pouvoirs.

M. Jacques-Yvan Morin affirmait hier matin au réseau Télémedia que, s'il doit y avoir négociation constitu-

L'impossible négativisme

Devant l'intérêt évident que déploie M. Trudeau pour l'adoption sous son règne, d'une formule de modification et le rattachement de la constitution canadienne, M. Bourassa ne saurait se cantonner dans une attitude purement négative. Il le pourrait d'autant moins que, tout compte fait, la formule d'amendement mise au point à Victoria en 1971 était la moins insatisfaisante de toutes celles qui ont été mises au jour jusqu'à maintenant.

Mais les avantages que le Québec retirera d'un rattachement de l'AANB sont si limités, tout compte fait, et l'impression de confirmation qui se dégagera de pareille démarche à l'appui du régime constitutionnel actuel sera si forte par ailleurs, que le Québec a tout intérêt à faire payer d'un certain prix son acquiescement à une mesure qui vise surtout à flatter l'orgueil national du Canada anglais et la fierté du gouvernement central. Ce prix ne saurait être illimité. Il devra rester raisonnable et réaliste. Il sera néanmoins essentiel, si l'on veut rattachier la constitution, que l'on fournisse en même temps au Québec la preuve qu'il n'a pas parlé pour rien quand il demandait une révision constitutionnelle en 1967.

Chaque fois que le Québec a remporté dans le passé des gains significatifs au plan constitutionnel ou fiscal, ceux-ci furent obtenus grâce à une opinion quasi unanime qui s'était formée au sein de l'Assemblée nationale

Voir page 6: Perspectives

des idées

des événements

des hommes

Même si l'alliance sert surtout les fins américaines

La présence du Canada au sein de NORAD obéit au plus élémentaire réalisme

par DENIS LALIBERTÉ

■ L'auteur de cet article est étudiant en relations internationales au département de science politique de l'université Laval.

Le Canada vient de renouveler dans le cadre de NORAD son alliance militaire avec les États-Unis. D'une durée de cinq ans, cette décision a suscité de nombreuses et insistantes critiques. Devant faire face à des problèmes sociaux considérables, le Canada aurait pu selon les uns saisir cette occasion afin de réorienter ses priorités et, qui plus est, s'éloigner du giron des États-Unis. Pour d'autres, la présence du Canada dans une alliance défensive demeure une frivolité, notre pays ne subissant aucune menace extérieure et bénéficiant au contraire du climat de détente qui s'installe dans le système international.

Sans être fausses, ces critiques ne tiennent pas compte des intérêts du Canada et des conséquences qu'on a mesurés les dirigeants avant de prendre une décision. Il ne sert à rien de se retirer de NORAD pour des raisons qui tiennent au nationalisme si un tel geste amène une remise en question de notre souveraineté par certains États dont les États-Unis. Le réalisme doit donc primer sur l'émotivité pour donner libre cours à une évaluation objective des orientations du Canada sur la scène internationale.

Quoi qu'en dise la propagande qui s'y rattache, NORAD ne constitue pas une alliance pour la défense de l'Amérique du nord. Une dure réalité se cache derrière cet élégant euphémisme: Norad est en vérité une alliance pour la défense des États-Unis. En participant à NORAD, le Canada assure la

défense d'un autre État beaucoup plus puissant que lui et qui, paradoxalement, ne peut se passer de ses services.

Cet anachronisme s'explique par les fonctions dévolues à NORAD. Elles en font une alliance qui assure la sécurité des États-Unis et la stabilité du système international.

Les États-Unis dominent et régularisent plus que toute autre puissance le système international. Ils entretiennent par conséquent des relations hautement conflictuelles sur la scène internationale. Il s'ensuit une très forte probabilité que leur territoire subisse une attaque de la part d'un autre État. Pour ramener ce taux de probabilité à des proportions plus acceptables et se prémunir contre une attaque de l'extérieur, les États-Unis ont établi autour de leur territoire une zone de sécurité où la présence et l'influence d'une puissance étrangère est inopérante. Le Canada fait partie intégrante de cette zone, et ce avec ou sans son consentement afin de renforcer la sécurité américaine qui constitue l'intérêt privilégié de nos voisins à travers une série d'alliances dont NORAD.

Quant à la stabilité du système international, NORAD, en conjonction avec l'OTAN, assure une grande responsabilité. Les deux alliances partagent un même objectif: elles veulent dissuader l'Union soviétique d'étendre son influence sur le monde occidental. À l'heure du rapprochement et de la détente, la vision du secrétaire d'État américain Kis-

singer qui veut stabiliser le système international par la suprématie américaine, demeure une réalité et NORAD un nerf essentiel à sa réalisation.

L'indépendance à l'enseigne du réalisme

La participation canadienne à NORAD semble à première vue favoriser les intérêts des États-Unis aux dépens du Canada. Pourtant, la défense et la protection de la souveraineté et de l'indépendance du territoire canadien ainsi que la prospérité économique du pays passent par le maintien de la présence canadienne au sein de NORAD. Un retrait de notre pays aurait pour conséquence directe la mise en veilleuse des intérêts du Canada au profit d'une fausse indépendance vis-à-vis des États-Unis.

Le Canada et son voisin du sud poursuivent des objectifs complémentaires qui ne peuvent se réaliser sans la participation des deux pays. D'un côté, les États-Unis veulent la sécurité et la stabilité du système international; de l'autre le Canada cherche, en participant à NORAD, à promouvoir ses intérêts d'ordre économique et de souveraineté, tout en profitant de la sécurité et de la stabilité du système international que garantissent les États-Unis.

Les facteurs susceptibles de remettre en cause la souveraineté et l'indépendance du Canada sont de deux ordres: les ennemis des États-Unis pourraient vouloir se servir du territoire canadien pour attaquer

nos voisins du sud et en second lieu les États-Unis eux-mêmes pourraient vouloir utiliser notre territoire pour détecter et repousser l'ennemi. Si éventuellement un autre État voulait s'en prendre à la souveraineté du Canada, il ferait face aux forces canadiennes et en second lieu à l'appui que leur apporteraient les forces américaines.

En participant à NORAD, le Canada fait d'une pierre deux coups. D'un côté, il contribue à éloigner une attaque contre les États-Unis et de l'autre, il se prémunit à l'égard des États-Unis. Il assure ainsi la protection de nos intérêts si jalousement recherchée par les Canadiens.

De même, le Canada est avant tout une puissance commerciale. À ce titre, il protège ses intérêts en participant à NORAD, puisqu'il favorise la stabilité du système international, sans laquelle son commerce ne peut s'accroître et par le fait même ne peut renforcer la structure industrielle du pays.

Le maintien de la présence du Canada dans NORAD repose donc sur une complémentarité d'intérêts avec son voisin tout-puissant et ce n'est qu'en renforçant ce mariage de raison qu'il va pouvoir atteindre ses

objectifs. D'ailleurs à notre époque ce type de mariage a l'avantage d'être plus solide et durable.

Un bon marché pour le Canada

En plus d'évaluer les intérêts du Canada à l'intérieur de NORAD, les dirigeants doivent faire la somme des avantages et des désavantages d'une décision par rapport à une autre et établir clairement les conséquences qui en découlent.

Les coûts économiques qu'implique la participation canadienne à NORAD sont évalués à près de \$180 millions. (2) Les contribuables canadiens y contribuent pour \$100 millions tandis que les États-Unis fournissent la dernière tranche de \$80 millions. Dans l'hypothèse d'un retrait du Canada, il en coûterait, selon les dires de monsieur MacEachen, près de \$222 millions aux Canadiens pour obtenir les mêmes services. Le maintien du Canada dans NORAD assure donc une économie de \$122 millions tout en procurant à notre pays la même couverture aérienne et défensive.

Un des points majeurs de la critique contre NORAD réside dans la supposée désuétude technologique de ses services

qui rendrait l'alliance inefficace et inopérante. L'apparition d'une nouvelle génération de radars OTH(3) a effectivement relégué aux oubliettes les lignes Pinetree et DEW qui assuraient jusqu'à maintenant la détection aérienne. La même constatation vaut pour certains types d'avions, notamment les chasseurs. Cependant, l'apport de ces dispositifs à la défense aérienne est encore considérable puisque dans le cas des lignes de radars, elles servent à détecter certains avions tels les bombardiers en plus d'assurer leurs services à l'aviation civile. Quant à la chasse anti-sousmarine, le Canada occupe une position enviable dans le développement de cette technologie de pointe. La désuétude de son parc aérien doit être déplorée, même si la participation américaine la contrebalance. Quoi qu'il en soit, l'apport technologique canadien demeure essentiel pour assurer l'équilibre du réseau défensif nord-américain.

Au plan stratégique la participation canadienne à NORAD contribue de manière certaine à sa propre sécurité et à celle du monde occidental. En renforçant la dissuasion exercée par les États-Unis, le Canada favorise le maintien de la stabilité stratégique entre les deux grands qui empêche à toute fin pratique un affrontement qui se déroulerait en grande partie au-dessus de notre territoire. Assurant une étanchéité accrue du réseau défensif, la participation canadienne oblige à une plus

grande rationalité la puissance qui serait tentée de faire un geste belliqueux envers les États-Unis et diminue les chances d'un mauvais calcul ou d'un coup de force. Le maintien de la présence du Canada dans NORAD demeure donc, même à l'heure de la détente, un élément avantageux pour sa propre défense, celle des deux grands et ses répercussions sur le système international.

Politiquement, NORAD comporte un désavantage majeur puisqu'une perte d'autonomie au niveau de la prise de décision se fait sentir particulièrement en temps de crise. Comme les États-Unis se sont réservés le pouvoir de définir la menace et le contrôle du commandement unifié situé au Colorado, ils peuvent à volonté imposer leurs vues en limitant au minimum les consultations avec Ottawa. Il faut quand même compenser cette perte d'indépendance par une plus grande efficacité opérationnelle en temps de crise et par un recouvrement quasi total de cette autonomie en période normale.

Le Canada, en restant dans NORAD, bénéficie d'une multitude d'autres avantages politiques liés à sa crédibilité comme État et qui ont un impact considérable sur le fonctionnement même de la société canadienne. Les alliés européens et américains du Canada reconnaissent et interprètent la présence de notre pays au sein de NORAD comme une preuve formelle de la volonté du Canada de demeurer dans l'OTAN et de participer activement à la défense collective de l'Occident. Le Canada annule ainsi la minipanique créée par la diminution des effectifs canadiens au service de l'OTAN et qui a entraîné une méfiance générale envers notre pays. Action banale pour certains, la volonté canadienne de s'impliquer aux côtés de ses alliés lui apporte une crédibilité accrue, des liens diplomatiques étroits avec les diverses chancelleries, une participation aux décisions concernant le monde occidental telle la conférence sur la sécurité européenne, une confiance mutuelle qui ne peut que se répéter sur d'autres secteurs comme le commerce et l'économie.

Un désengagement du Canada à l'endroit de NORAD serait perçu comme une menace à la sécurité des États-Unis et une provocation pouvant conduire à l'éclatement de la cohésion atlantique et à une remise en question de la stabilité internationale. Devant cet affront et la valeur des enjeux, les États-Unis n'auraient d'autre choix que de pénétrer à volonté dans notre espace aérien, d'installer leurs sous-marins à l'intérieur de nos côtes, dans le golfe St-Laurent et ainsi de suite. Le Canada pourrait également s'attendre à subir des représailles de toutes sortes, allant d'un refroidissement des relations diplomatiques aux représailles économiques. À partir de ce moment, il devient évident que les intérêts du Canada seraient fortement menacés par notre vulnérabilité et notre faiblesse devant les États-Unis et que la population canadienne ferait les frais d'une telle politique.

Comment réagirait l'Union soviétique si le Canada se retirait de NORAD? C'est une question difficile à répondre et que les dirigeants canadiens doivent tenter d'éclaircir en élaborant une série d'hypothèses de travail à partir des aspirations soviétiques dans le monde et de la position dominante que l'URSS occupe dans le système international. Une chose est certaine, l'URSS profiterait au maximum de la désorganisation du bloc atlantique pour augmenter son influence dans certaines régions du monde. Au plan de la sécurité, l'Union soviétique tenterait sûrement de remettre en cause notre souveraineté en pénétrant notre espace aérien pour s'approcher des États-Unis. Je ne crois pas qu'il soit souhaitable que des avions étrangers se promènent au-dessus de Winnipeg pour espionner ou provoquer un autre État sans que le Canada puisse s'en prémunir.

Le Canada a décidé de maintenir sa participation dans NORAD et je ne vois pas comment un gouvernement conscient des intérêts du Canada aurait pu prendre une décision différente. Contrairement aux vœux offensés qui s'offusquent des comportements du Canada sur la scène internationale, le gouvernement canadien a fait preuve de clairvoyance et de prudence en maximisant les avantages que présente NORAD, et en refusant d'envisager un retrait dont les conséquences auraient été néfastes pour notre sécurité, celle des États-Unis et la stabilité du système international.

(2) — A. MacEachen, *Le Devoir*, 5/4/75
(3) — OTH, Over The Horizon

L'imbroglie de la câblodistribution

La jurisprudence et les faits plaident en faveur de la position fédérale

par ANDRÉ BEAULIEU

■ Licencié en droit de l'université Laval, l'auteur de cet article poursuit des études spécialisées en droit constitutionnel à Québec.

Monsieur le directeur, J'ai lu avec grand intérêt votre éditorial du 15 juillet portant sur l'imbroglie de la câblodistribution.

Sur le mérite respectif des politiques, votre thèse épouse celle de M. L'Allier. Il n'entre pas dans mes intentions de la commenter. Évidemment, elle n'est pas la mienne. À mon avis, une proposition d'honnête collaboration fédérale-provinciale dans l'élaboration des politiques et dans leur administration reste préférable à l'espèce de balkanisation législative (du séparatisme) à la petite cuillère préconisée par le ministre québécois. La juste position de M. Pelletier, comme elle est exposée dans son livre gris d'avril 1975, n'aurait pas dû être rejetée du revers de la main. On nous dit que M. Pelletier entend aller de l'avant. Ainsi, le Québec ne se trouve pas beaucoup plus avancé.

Sur le plan judiciaire, vous reconnaissez que la thèse québécoise est vouée à l'échec. M. L'Allier, sur la base de précédents-fantômes (les interlocutoires rendus à l'encontre des prétentions de Bell Canada sur la base de la balance des inconvénients, dans la "guerre

des poteaux", peut-être...?) prétend le contraire avec une assurance qui ne cesse de m'étonner.

Dans une chronique assez récente, j'invoquais d'irrésistibles précédents judiciaires à l'appui de ma propre position juridique. Depuis, deux arrêts ont été rapportés. Veuillez donc ajouter à la liste déjà impressionnante de précédents sérieux les deux arrêts suivants: R. c. Continental Cablevision Inc. (1er mai 1974) 5 O.R. (2d) 523 et R. c. Communicom Data Ltd. (10 juin 1974) 20 C.C. (2d) 213. Ils inclinent dans le sens des prétentions fédérales. Bientôt, il nous faudra ajouter à cette liste une décision de la Cour Suprême dans l'affaire impliquant un radiodiffuseur de Buffalo.

Votre prise de position appelle deux réflexions supplémentaires.

Il est exact que le Conseil Privé a décidé en 1932 que la RADIODIFFUSION (broadcasting) relevait du seul Parlement canadien. Il n'a pas admis la thèse de la divisibilité. La thèse "fouillée" des Jeunes Châmbres du Canada Français voulant que les entreprises de réception de radiodiffusion qui déploient leurs câbles co-axiaux

sur le territoire d'une seule et même province relèvent de la législature provinciale est donc dénuée de tout fondement juridique.

Aussi, quoi qu'on en dise dans l'exposé politique québécois de mai 1971, en page 16 de l'annexe, le Conseil Privé a statué sur le "broadcasting" à large plutôt que sur la seule "radiocommunication" (les fréquences). Il suffira de lire la décision pour s'en convaincre.

Une entreprise de câblodistribution (de réception de radiodiffusion) consiste en un système d'antenne. L'antenne dite "communautaire" vise à éliminer l'inesthétique forêt des antennes privées. L'entreprise capte donc les ondes lointaines et entend en faire profiter ses abonnés (liés à elle par un contrat de louage de services) au moyen technique d'un câble coaxial. Dans ce contexte, vous en concluez qu'il est difficile (en

effet) de soutenir qu'elle devrait échapper à la compétence du C.R.T.C. Or, il apparaît que M. D'Auteuil mène un tel système d'antenne, en contravention flagrante de la loi fédérale valide.

D'une façon très marginale, une telle entreprise, si ses équipements auxiliaires sont quelque peu modifiés, pourra fonctionner en circuit fermé; i.e. diffuser à ses abonnés des sens et des images à partir de bandes magnétoscopiques, films en différé, etc. Cet aspect marginal justifierait à vos yeux une intervention législative provinciale. Je ne puis accepter ce point de vue. En effet, les perspectives d'utilisation entrevues par la province ne sauraient modifier la solution juridique. Nous aurions alors une entreprise de diffusion d'images et de sons qui échapperait complètement aux règles strictes du contenu canadien.

Pour ma part, je ne connais pas d'entreprise de câblodistribution qui ne soit pas ÉGALEMENT un système d'antenne. L'hypothèse du circuit fermé est sinon futuriste, en tout cas peu réaliste sur le plan économique. Il reste douteux qu'un phénomène de cette nature (une entreprise de câblodistribution ne fournissant à ses abonnés que la programmation-maison) constituerait une entreprise de réception de radiodiffusion au sens de la loi fédérale. On pourrait l'assimiler à un journal. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que la Constitution n'a pas confié au seul Parlement du Canada toute la juridiction sur le secteur des télécommunications. La téléphonie intraprovinciale est de compétence provinciale pourvu que le fédéral n'ait pas utilisé son pouvoir déclaratoire. Donc, hormis cette hypothèse de travail, la Constitution est claire: toute entreprise de radio-diffusion, de réception de radiodiffusion tombe sous l'exclusive juridiction fédérale. Aussi, il est permis d'avancer qu'un câblodistributeur ne réservant qu'un seul canal à de la programmation-maison n'échapperait pas pour autant à la juridiction fédérale. Ici, joue le principe de l'indivisibilité. La réglementation de ses activités de nature locale est nécessairement incidente à sa juridiction sur la radiodiffusion en général. L'arrêt de l'aéronautique (1932) a reconnu que les activités locales pouvaient être régies par la même autorité que celle qui réglemente les activités affectant le "body politic" du Dominion.

Évidemment, le câble (comme tout moyen de diffusion) représente un instrument de diffusion de la culture, le pilier d'un système d'éducation moderne. Le satellite n'a rien à voir avec la "radiodiffusion classique", il pourrait s'insérer logiquement dans un système d'éducation; pourtant, il est difficile de prétendre avec l'apparence du sérieux que ce moyen fantastique d'informer et d'être informé relève de l'autorité législative des provinces. Il nous faut reconnaître que la compétence "éducation" connaît certaines limites constitutionnelles. Elle est circonscrite par les pouvoirs fédéraux énumérés à l'article 91 ou inclus dans l'article 92, comme autant d'illustrations de son pouvoir général.

Enfin, vous prétendez que les tribunaux n'ont pas... "l'intelligence des phénomènes de la communication". Cette considération est totalement impertinente au débat et je doute sérieusement de son exactitude. Le gros bon sens leur fera trancher le débat dans le sens des prétentions fédérales, jusqu'à ce que la Constitution soit amendée. Je crois savoir que l'on a plaidé dans les affaires récentes portant sur le conflit de juridiction la dimension nouvelle introduite par le câble dans le monde des communications. Cet argument n'a pas été retenu comme décisif, bien que l'on ne puisse pas avancer qu'il ait été ignoré.

libre opinion

Autre temps, autre censure ?

par JEAN-HUGUES BASTIEN

J'en suis encore à me demander quels sont les critères d'admission au module de Communications, à l'université du Québec à Montréal.

Pour ma part, aucune raison précise ne m'a été donnée quant à mon refus d'admission.

Après en avoir appelé de la décision du comité de sélection à mon égard (comité-fantôme!), j'ai reçu une réponse très froide (comme toute correspondance de l'UQAM, d'ailleurs), m'indiquant tout bonnement: "Entrevue insatisfaisante".

Mais que demande-t-on de si spécial à un candidat? Qu'il soit déjà journaliste, ou cameraman, ou réalisateur, pourquoi pas?

De l'expérience? Je voulais entrer dans ce module pour y faire l'apprentissage des mass-media. Si j'avais déjà la compétence, je n'aurais rien à y faire. Je ne veux pas me surestimer, mais si je n'ai pas été admis, je me demande bien qui peut y être admis. Au fond, je me demande bien quelle est la raison

d'être de ce module, j'ai la tête bourrée de projets, et je dois me débrouiller sans l'aide universitaire. Peut-être qu'après tout, le milieu universitaire véhicule de l'anti-communication. Je soupçonne l'UQAM (en communications) de disposer d'étranges critères d'admission. Je ne connais pas exactement l'idéologie de Serge Proulx, directeur de ce module, mais je crois que la mienne ne coïncide pas du tout avec la sienne.

Est-il obligatoire d'être politisé pour faire partie de ce module? Je crains que oui. La conscience sociale, c'est autre chose, la politisation d'abord, les communications, ensuite. Au fond, peu importe les communications. Il faut que le message soit politisé. Eh bien, voilà quelque chose d'inacceptable, pour une université qui se dit populaire! Jadis, on accusait les universités de sélectionner leurs candidats selon des critères bourgeois. Maintenant, seraient-ce des critères idéologiques? Autre temps, autre cen-

sure.

Mais voilà le problème: dans un domaine comme l'information, à l'ère électronique, on devrait faire preuve de la plus grande neutralité, et inclure différentes idéologies, pour en faire une discussion des plus enrichissantes. Mais à l'UQAM, en communications, on ne discute pas. On refuse de se faire remettre en question, et on censure les candidats jugés nuisibles. Bel avenir pour un module qui forme les informateurs de demain.

C'est l'importance exagérée, fanatique, de la politisation qui gâche l'information. Je pense que c'est exactement ce même modèle que l'on imprime aux étudiants en Communications de l'UQAM. Mais ça, c'est pas écrit sur les formulaires de demande d'admission.

Certainement, je vis dans un monde en mouvement, qui sollicite l'attention et l'engagement. Chaque événement social, politique, économique, ici et partout sur la terre, me con-

cerne de quelque façon. Oui. Cependant, la prise de conscience politique est-elle une prise de conscience globale des réalités sociales et humaines? Si la prise de conscience politique est nécessaire, est-elle suffisante? Recouvre-t-elle tout le champ de la conscience? Ah!

Certains faits qui arrivent ici, et partout sur la terre, n'importe quand, remettent en question toute conscience politique, économique, psychologique (au sens freudien), ou même biologique et génétique. Ils remettent en question l'idée même de vivre sur terre. Mais l'information n'existe pas en ce domaine. À qui cela sert-il?

Il n'y a peut-être, finalement, que la technique avancée. Werner von Braun avait déclaré, pendant la dernière guerre: "Après tout, je me fous de la victoire de l'Allemagne, c'est la conquête de la Lune qu'il me faut." Ce jour-là, la Gestapo l'avait arrêté.

Montréal, le 23 juillet 1975.

vient de paraître

Léon Dion
Nationalismes et politique au Québec

Collection Humanisme de l'homme et humanisme dirigée par Fernand Dumont

éditions hurtubise hmh

380 ouest rue craig montréal

BRUNET
DE
CÔTE-DES-NEIGES
EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION AVANT D'ACHETER CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions Réparations et nettoyage

J. BRUNET Ltée
4824 Chemin Côte des Neiges
Tél.: 738-8686
Fondée en 1877

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS
pour faire la livraison du journal LE DEVOIR
Montréal et Banlieue
Excellentes routes disponibles
844-3361

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

CERTIFICAT DE RELATIONS INTERPERSONNELLES
(30 crédits)

Ce certificat est destiné à toute personne qui cherche à améliorer ses relations interpersonnelles, sans vouloir devenir un professionnel dans ce domaine.

La démarche proposée fait de l'étudiant l'agent et l'objet de l'apprentissage. Sa participation active et une ouverture à sa propre expérience, doivent lui permettre d'analyser ses relations avec les autres, d'une part dans le cadre de la situation de laboratoire prévue par le programme, d'autre part dans les situations extérieures de la vie courante.

TRIMESTRE D'AUTOMNE 1975
Admission: jusqu'au 10 septembre

Pour plus de renseignements:
FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE
3333, chemin Queen Mary
Tél.: 343-6090 (après 17h: 343-6992)

suites
de la première
page

UN CHOIX

faut l'avoir vu se débattre et chercher querelle à l'Assemblée nationale pour savoir qu'en ces moments, il devient redoutable. Somme toute, il aura eu le dernier mot, quoi qu'il se souviendra sans doute longtemps de ce colloque-camping. De leur côté, certains organisateurs libéraux se demandent si les péquistes n'étaient pas plus nombreux que prévu, puisque la participation n'avait pas été rigoureusement réservée aux membres du parti.

Interrogé sur les critères dont il s'est inspiré pour planifier le remaniement du cabinet, M. Bourassa a répondu:

"Le chef doit tenir compte des priorités ainsi que des collègues du cabinet qui souhaitent de nouveaux défis. Il doit tenir compte encore de l'harmonie administrative et de l'équilibre régional. Enfin, il faut préparer les années '80."

PORTUGAL

pas moins indiqué qu'il n'était pas d'humeur à jouer la carte de la conciliation à l'égard de ses adversaires politiques. Evoquant la violente campagne anticomuniste dans le nord du pays, le PC y voit la preuve de l'existence d'un plan délibéré visant à créer des conditions propices à l'installation d'une "nouvelle dictature fasciste qui opprimerait et terroriserait le pays".

De leur côté, les catholiques répondant à l'invitation de la hiérarchie de l'Eglise ont défilé dans les rues de Bragança pour protester contre la complicité du MFA dans l'occupation de Radio Renaissance par des militants de gauche.

La radio nationale a diffusé plusieurs communications militaires invitant les catholiques à renoncer à leur manifestation et les avertissant qu'ils seront tenus responsables de tout incident violent.

Bragança est une ville conservatrice au centre d'une région traditionnelle à l'écart des mutations venues de la capitale et on ne s'y attend à aucune contre-manifestation.

On indique par ailleurs de source politique, qu'environ cent cinquante militants communistes sont intervenus dans une réunion publique socialiste samedi soir dans la ville d'Evora, à cent vingt kilomètres à l'est de Lisbonne.

Manifestants et contre-manifestants se sont affrontés à coups de pierre et plusieurs personnes ont été blessées avant que l'armée n'intervienne pour rétablir l'ordre.

CONCLUSIONS

communications." Au chapitre de l'amiante, ce sont des membres des comités d'organisation politique des jeunes libéraux, réunis en atelier pour étudier les questions économiques, qui ont fortement insisté sur la nationalisation de ce secteur.

M. Saint-Pierre, présent au cours de cette discussion, a déclaré que le gouvernement hésite à recourir à cette solution extrême. A son avis, l'établissement pourrait avoir comme effet d'inciter les propriétaires actuels à exploiter, avec l'argent des Québécois et en concurrence avec le secteur nationalisé, de nouveaux gisements découverts ailleurs dans le monde depuis deux ans.

Le ministre a toutefois indiqué qu'il n'est pas, dans ce domaine, partisan du statu quo. Ainsi, il a dit que des études ont été faites à son ministère afin d'identifier des secteurs où une transformation accrue en territoire québécois serait à la fois souhaitable et rentable suivant les critères habituels de la concurrence internationale.

Ces études démontrent, a-t-il dit, que deux secteurs devraient être développés au Québec, ceux des textiles d'amiante et ceux des papiers d'amiante. En effet, dans ces deux secteurs, le vieillissement des usines américaines et la croissance de la demande mondiale devraient suffire à

la météo

Un front froid beaucoup moins actif que celui de jeudi dernier se prépare à traverser le Québec en provenance du nord de l'Ontario. Il atteindra l'est de la province ce soir. A son passage on attend un peu de précipitation sous forme d'averses bien que des risques d'orages sont à envisager surtout dans le sud. L'air redevient sec à l'arrière de ce front et les températures s'abaissent légèrement pour se maintenir dans le voisinage des moyennes saisonnières.

● Région de Chibougamau, de l'Abitibi, de Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux et vents. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

● Régions des Laurentides, de la Haute Mauricie: ensoleillé avec passages nuageux et vents. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: ensoleillé.

● Régions de l'Outaouais, de Montréal: ensoleillé avec passages nuageux et vents. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé.

● Régions des Cantons de l'Est, de Québec, Trois-Rivières: passages nuageux avec possibilité d'averse surtout en matinée. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé.

● Régions de Baie-Comeau, du Lac St-Jean: dégellement progressif. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: ensoleillé et vents.

● Régions de la Gaspésie, de Rimouski: ennuagelement suivi d'averses et risque d'orage et dégellement en fin de journée. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: passages nuageux et vents.

● Région de Sept-Îles: nuageux avec pluie passagère. Maximum 21 à 23. Aperçu pour mardi: généralement ensoleillé et vents.

justifier les pressions du gouvernement québécois en vue de susciter l'implantation de nouvelles usines de transformation.

Enfin, M. Saint-Pierre a dit que trois ou quatre projets sont en voie de réalisation dans le secteur de la transformation de l'amiante au Québec et que l'un d'entre eux, au coût de \$3 millions, est passablement avancé à Sherbrooke.

Dans ce même atelier, un débat mouvementé s'est élevé sur la question à laquelle avaient été invités à répondre, outre M. Saint-Pierre, MM. Hubert Marleau, vice-président de Nesbitt Thompson, et André Beaumier, membre du conseil de développement de l'Estrie.

Au cours des discussions durant lesquelles revenait constamment l'idée d'un contrôle accru des investissements étrangers et d'une certaine amertume au sujet des concessions consenties aux multinationales, notamment à l'ITT-Royannier sur la Côte Nord, M. Saint-Pierre a déclaré que le Québec dispose d'une autodétermination suffisante pour fermer ses frontières complètement aux investissements étrangers. Mais il n'est pas convaincu que cette solution serait indiquée. Elle ne serait en tout cas pas réaliste, le Québec étant une petite collectivité.

A l'heure des marchés mondiaux, a-t-il poursuivi, il est essentiel de compter à

la fois sur des marches internationales et sur une capacité concurrentielle face à des économies d'échelle.

D'autre part, a dit M. Saint-Pierre, le Québec ne dispose ni de la technologie ni des fonds très importants qui lui seraient indispensables si le Québec décidait de se substituer entièrement à l'entreprise privée.

Parlant de l'ITT, le ministre a rappelé que le gouvernement, au moment où il négociait avec cette compagnie, cherchait avec urgence des investissements susceptibles de relancer l'activité économique et de créer des emplois dans une région donnée. Il a reconnu qu'une telle négociation, si elle avait lieu aujourd'hui, serait menée en fonctions d'autres exigences.

Enfin, M. Jean Bienvenue, dans une intervention en atelier sur les ressources humaines, a exposé la démarche de son ministère en vue de constituer par étapes un super-ministère des Ressources humaines, de la Main-d'œuvre et de la Population, l'Immigration n'étant qu'un aspect de ces problèmes. Il a rappelé qu'un livre blanc est en voie de préparation et a exprimé l'espoir qu'il sera terminé avant le prochain congrès général du Parti libéral, de telle sorte que celui-ci puisse en faire le thème de sa réunion d'automne.

La police démasque un gang
de fraudeurs de Hong-Kong

L'un des maillons d'une organisation criminelle de Hong-Kong opérant à l'échelle internationale a été démantelé cette semaine par les limiers de la Brigade des activités frauduleuses de la police de la CUM.

Deux Chinois et deux Malaisiens ont été arrêtés après avoir échoué dans une tentative de voler une grosse somme d'argent à un restaurateur chinois.

Ménée par les sergents-détectives André Querton et Réal Forget, l'enquête a débuté le 8 juillet lorsque les policiers ont appris que les auteurs d'un coup de main ayant rapporté \$82,000 à Montréal en 1972 étaient revenus dans la Métropole trois jours auparavant pour répéter leur exploit.

Après d'intenses recherches, les suspects ont été localisés quelques jours plus tard dans un motel de Laval où ils avaient contacté différents commerçants chinois. Sous surveillance constante, ils ont ensuite été installés dans un hôtel de la rue Sherbrooke, à Montréal. C'est là que leur victime, M. Ben Hun, propriétaire de deux restaurants de la région métropolitaine, est venu les rencontrer.

M. Hun avait été approché par les suspects qui lui avaient proposé d'acheter ses biens pour la somme de \$200,000. Intéressé à l'offre, M. Hun est allé rencontrer une nouvelle fois ses acheteurs providentiels. Trois d'entre eux, Wing Kwong Mg, 56 ans, Fong Young, 45 ans, Chee Seeng Woon, 32 ans, lui ont alors proposé habilement de jouer aux cartes avec le quatrième, Sat Kim Wong, 26 ans.

Ce jeune playboy fortuné et naïf, qui

serait facile à déposséder.

Séduit par les belles paroles de ses acheteurs, M. Hum s'est laissé convaincre de jouer une petite partie de Fan-Tan, jeu de cartes chinois très simple. Habilement, les fraudeurs lui ont laissé gagner \$700 et par la suite ils lui ont demandé d'aller chercher beaucoup d'argent à la banque afin d'impressionner le jeune Wong et de l'inciter à miser plus.

Malheureusement, ayant retrouvé son aplomb, M. Hum a mis fin à la partie et a quitté la chambre de l'hôtel en déclarant qu'il n'était plus intéressé à vendre ses propriétés. Déçu de la tournure des événements, les quatre fraudeurs qui avaient l'intention de s'emparer de tout l'argent que Hum aurait apporté pour jouer aux cartes, ont décidé de quitter Montréal et d'aller tenter leur chance ailleurs au Canada.

C'est à ce moment que les détectives municipaux, sont intervenus et ont arrêté les suspects. Traduits en Cour criminelle devant le juge Edgard Allard, les quatre accusés ont plaidé coupable; ils ont été condamnés à un mois de prison ferme et à deux ans de sentence suspendue, le tout complété d'un ordre de quitter le pays dans les 48 heures après leur sortie de prison dans un mois.

L'enquête policière menée depuis 1972 sur cette combine chinoise, a révélé qu'une vingtaine de groupes semblables opèrent un peu partout dans le monde pour le compte d'un puissant gang de Hong-Kong. Certains des individus arrêtés à Montréal étaient recherchés à Hong-Kong et en Australie.

Les médicaments

Québec édicte de nouvelles
restrictions à la publicité

QUEBEC (Le Devoir) — A compter du 1er novembre, il y aura de nouvelles restrictions à la publicité sur les médicaments vendus sans ordonnance et, à compter du 1er mars 1976, toute pharmacie devra être tenue dans un lieu distinct et uniquement réservé à la conservation et à la vente de médicaments, de poisons et de produits pharmaceutiques.

Tels sont les deux points essentiels de la nouvelle réglementation de la pharmacie que le gouvernement vient d'adopter, et que le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, M. Fernand Lalonde, a rendu publique hier soir. Elle s'inspire largement des recommandations présentées par l'Office des professions du Québec.

M. Lalonde a souligné que la réglementation s'appuie sur trois exigences essentielles à la protection du public en matière de services pharmaceutiques. Ces exigences, qui touchent particulièrement la publicité et la tenue des pharmacies, concernent les conditions physiques permettant au pharmacien d'exercer sa profession dans un climat satisfaisant, la nécessité de ne pas étaler le médicament — produit pouvant être dangereux pour la santé — avec des biens de consommation ordinaire, ainsi que l'importance de maintenir le prix du médicament au plus bas niveau possible, d'informer le public de ce prix avant l'achat, et de contrôler la vente du médicament à chaque personne.

PERSPECTIVES

suite de la page 4

et, par-delà l'enceinte parlementaire, parmi les corps intermédiaires. Vu les clivages d'opinion qui se sont produits ces dernières années et la radicalisation accrue des options dont nous sommes témoins, il sera plus difficile aujourd'hui de réaliser cet accord qui fit naguère la force des premiers ministres québécois aux conférences constitutionnelles. Il incombera néanmoins à M. Bourassa, dont la sensibilité à cet égard demeure plus vive que celle de son homologue fédéral, de faire en sorte que la prochaine ronde de négociations ne se déroule pas seulement entre libéraux fédéraux et provinciaux mais entre le gouvernement central et un gouvernement québécois résolu à parler et agir au nom de tout un peuple. Il incombera de même aux forces d'opposition de s'élever au-dessus de leurs intérêts partisans pour appuyer dans cette perspective toute demande du gouvernement qui, sans nécessairement rejoindre leur programme respectif, tendra vers un renforcement raisonnable de la situation du Québec à l'intérieur du tout canadien.



Les cosmonautes soviétiques Pyotr Klimuk, à gauche, et Vitaly Sevastianov, à droite, ont établi un nouveau record soviétique en demeurant dans l'espace 63 jours. Ils ont regagné la terre dimanche, atterrissant près de la ville de Arkalyk. Les deux hommes étaient à bord du vaisseau spatial Salyouk-4 depuis le 24 mai.

Soyouz-18 revient sur Terre
après 63 jours dans l'espace

HONOLULU (AFP) — Les trois astronautes de la mission Apollo-Soyouz se portent apparemment mieux.

Tom Stafford, commandant de la mission, Vance Brand et Donald Slayton ont été transférés samedi de la salle d'urgence de l'hôpital militaire Tripler de Pearl Harbor à des appartements de convalescence où ils resteront sous observation pendant quelques jours.

A leur retour sur terre, vendredi, les trois hommes s'étaient plaints d'avoir été intoxiqués par un gaz jaunâtre qui s'était échappé dans leur vaisseau spatial peu avant l'amerrissage au large des Îles Hawaï.

Des radiographies ont établi que les poumons des trois astronautes n'avaient pas été sérieusement affectés par le gaz dont l'origine exacte reste encore à être déterminée par les experts de l'agence spatiale.

Pratt & Whitney fera une
offre nouvelle aujourd'hui

La compagnie Pratt & Whitney présentera dès aujourd'hui une nouvelle offre de réintégration des 750 grévistes disponibles. Elle soumettra cette proposition au Comité des citoyens neutres qui sera invité à renégocier les dispositions de l'offre avec la compagnie mais qui a d'ores et déjà décliné l'invitation du ministre du Travail de prendre publiquement position sur la valeur de ces propositions relatives au retour au travail.

Tels sont les derniers développements concernant les multiples négociations avec la compagnie au sujet du retour au travail des grévistes. Ces derniers, on le sait, ont rejeté la proposition de la compagnie visant à reprendre graduellement quelque 400 travailleurs dans les 12 prochaines semaines et les autres, selon les disponibilités, en priorité jusqu'au 1er juillet 76.

Les grévistes, représentés par M. Robert Dean, président du local 510 des Travailleurs unis de l'automobile (FTQ), ont catégoriquement rejeté toute offre de réintégration partielle en opinant qu'au titre de participants à une grève légale ils ont le droit prioritaire à leur emploi par rapport aux travailleurs qui ont pu être embauchés durant la grève pour les remplacer.

D'autre part, le Comité de citoyens neutres, chargé de faire le recensement des grévistes disponibles, n'entend pas servir de caution au gouvernement en portant un jugement de valeur sur les propositions patronales.

On sait que M. Jean Cournoyer, ministre du Travail, a invité en fin de semaine le Comité à prendre position relativement à ces offres mitigées mais les membres du Comité, représentés par l'abbé Jean-Marie LaFontaine, ont décliné cette invitation en rappelant que le Comité n'avait pas reçu le mandat de négocier ou même de servir d'intermédiaire.

Les cosmonautes d'Apollo
vont apparemment mieux

HONOLULU (AFP) — Les trois astronautes de la mission Apollo-Soyouz se portent apparemment mieux.

Tom Stafford, commandant de la mission, Vance Brand et Donald Slayton ont été transférés samedi de la salle d'urgence de l'hôpital militaire Tripler de Pearl Harbor à des appartements de convalescence où ils resteront sous observation pendant quelques jours.

A leur retour sur Terre, vendredi, les trois hommes s'étaient plaints d'avoir été intoxiqués par un gaz jaunâtre qui s'était échappé dans leur vaisseau spatial peu avant l'amerrissage au large des Îles Hawaï.

Des radiographies ont établi que les poumons des trois astronautes n'avaient pas été sérieusement affectés par le gaz dont l'origine exacte reste encore à être déterminée par les experts de l'agence spatiale.

Si se vérifie que ce "gaz jaune" était

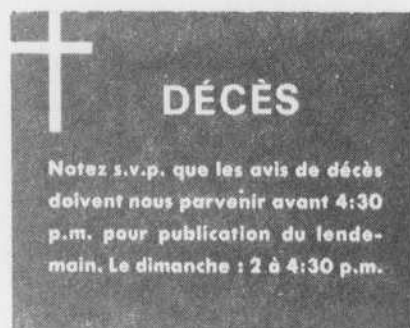
S'il se vérifie que ce "gaz jaune" était du tétraoxyde d'azote, (nitrogen tetroxide), des complications pourraient cependant encore apparaître. Le tétraoxyde d'azote peut en effet être mortel et ses effets n'apparaissent que quelques jours après l'inhalation.

Les experts de la NASA soulignent cependant que la quantité inhalée par les trois hommes n'était pas importante.

Les études se poursuivent pour déterminer l'origine de l'incident. Le gaz jaune avait commencé à se répandre à l'intérieur d'Apollo lors des derniers 7 km de la descente vers le Pacifique (4 miles) jeudi, selon les enquêteurs, ces émanations proviendraient de l'explosion de cartouches de poudre libérant les parachutes au moment de l'approche de la terre.

Quand les hommes grenouilles s'étaient approchés de la capsule, ils avaient en-

tendu Stafford, soumis au "gaz jaune" avec ses deux compagnons, pester: "ouvrez cette p... d'écoute!"



VICAS ROBERT. Accidentellement à Vienne en Autriche, le 18 juillet 1975 à l'âge de 12 ans, est décédé, Robert Vicas. Il laisse dans le deuil ses parents Dr. Emile Vicas et Mme Angela Vicas, ses sœurs Ingrid et Monique ainsi que son oncle et sa tante M et Mme Dr. Stella Nampesco. Les funérailles auront lieu mardi le 29 courant. Le convoi funéraire partira des Salons J.R. Deslaurier et Urgel Bourgie Ltee No 5650 rue Côte-des-Neiges, pour se rendre à l'église St-Kevin où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. A la demande de la famille, s.v.p. pas de fleurs, des dons à l'hôpital Ste-Justine de Mtl. fonds Robert Vicas seraient grandement appréciés.



M. HENRI LABRECQUE. Ingénieur, est décédé, samedi le 27 juillet, à l'Hôtel Dieu de Montréal après une longue maladie. Il était âgé de 85 ans.

M. Labrecque laisse dans le deuil sa femme née Maria Poissant, sa fille, Madeleine Côté et ses trois fils André, Jean-Pierre et Claude. M. Labrecque avait fait ses études secondaires au collège Mont St. Louis et au petit séminaire de Ste-Thérèse de Blainville. Il fut recteur ingénieur à l'École Polytechnique de Montréal en 1912.

Bien connu dans le milieu universitaire et parmi ses confrères, il était nommé professeur de mathématique à l'École Polytechnique dès 1913. Il sera professeur de cette institution pendant près de trente-cinq ans.

M. Labrecque enseigna d'abord un cours d'arithmétique théorique et ensuite un cours de statique graphique. Ce cours de statique perfectionné au cours des ans reste associé au nom de M. Labrecque dans la mémoire de plusieurs générations d'ingénieurs et d'architectes.

En 1923, il poursuivit des études post-universitaires à l'École des Travaux Publics et au laboratoire d'essai du Conservatoire des Arts & Métiers à Paris.

A son retour M. Labrecque poursuivit sa carrière dans l'enseignement et devient professeur à l'École des Beaux Arts (architecture) en statique graphique, en résistance des matériaux et en béton armé.

M. Henri Labrecque fut l'un des premiers ingénieurs au Québec à promouvoir l'utilisation du béton armé comme matériau de charpente. Il est bon de rappeler ici la lutte qu'il entreprit dans les années trente pour la reconnaissance du statut de l'ingénieur dans le domaine du bâtiment, lutte qui résulta finalement dans l'engagement direct par les corps publics des ingénieurs pour l'élaboration des plans de charpente et de mécanique des bâtiments.

En 1929, il fonde avec Gustave Papineau & Maxime Cailloux, tous deux ingénieurs l'un des premiers bureaux de génie conseil, Les Ingénieurs Associés Ltée. Monsieur Labrecque continue alors sa profession simultanément, pour un temps, comme professeur et comme ingénieur conseil jusqu'à sa retraite.

M. Henri Labrecque fut gouverneur de l'Hôpital Notre Dame, membre à vie du Cercle Universitaire de Montréal, membre du Club St-Denis et du Club de Réforme durant de nombreuses années.

La dépouille mortelle est exposée au salon de l'Église Notre-Dame de la Grâce.

28 juillet

par la Presse Canadienne

L'Autriche déclarait la guerre à la Serbie il y a 61 ans — en 1914 — et le château de cartes de la diplomatie européenne s'écroulait. En quelques jours, c'était la guerre générale. La Serbie était appuyée par la Russie, protectrice traditionnelle des petits États slaves, et l'Autriche avait l'aide de l'empire allemand. Même si l'Allemagne se préparait à attaquer la France, ce sont les Français qui déclaraient d'abord la guerre, à cause de leurs traités avec la Russie.

1790 — Ouverture du canal de Forth Clyde, en Écosse.

1821 — Le Pérou proclame son indépendance.

1943 — Dissolution du Parti fasciste italien.

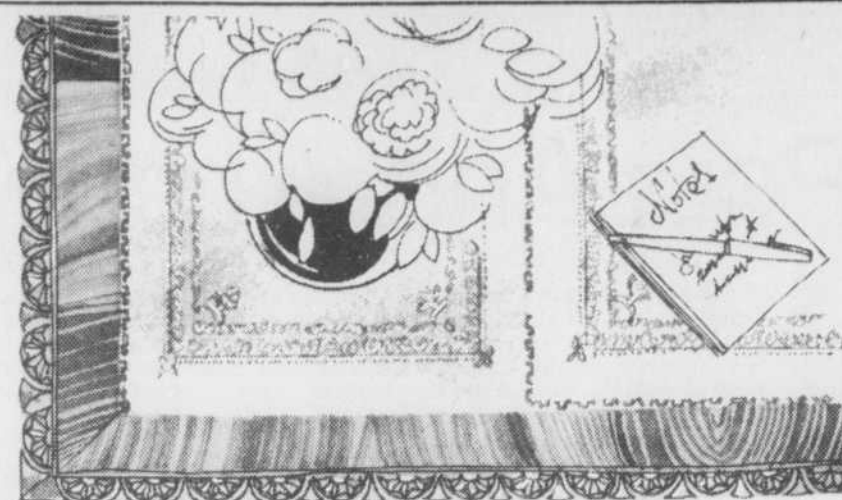
1945 — Un bombardier B-25 s'écrase contre l'édifice Empire State, à New York: 13 morts, 25 blessés.

1954 — Le Canada devient l'un des membres de la Commission internationale de contrôle et de surveillance en Indochine.

Le bureau fait l'homme

Un homme est représentatif de son entreprise par son attitude, sa façon de se vêtir et de parler. Mais quelle idée peut-on se faire si son bureau est uniformément pareil aux autres, sans caractère précis? Difficile de juger! Un cadre de vie qui exprime vraiment la personnalité de chacun en dit tout de suite plus sur la qualité et l'importance des hommes d'une entreprise. Pourquoi ce dynamique directeur qui choisit avec goût tout ce qui compose l'environnement de sa vie en matière d'habitation, d'ameublement, de loisirs, doit-il prendre des décisions capitales dans un bureau sans style? Le style...tout est là justement. Cet homme a du style! Son bureau doit lui ressembler.

Le bureau fait l'homme à la **Galerie des beaux meubles** chez Eaton. Le choix va de l'imposant bureau directorial au style chantourné Louis XV préféré par la femme de carrière. Ces pièces choisies d'exemplaire unique sont remarquables par la qualité du bois et le raffinement du détail artisanal typique de l'époque. **Achat en personne seulement.** Eaton Centre-ville seulement, septième étage. (770)



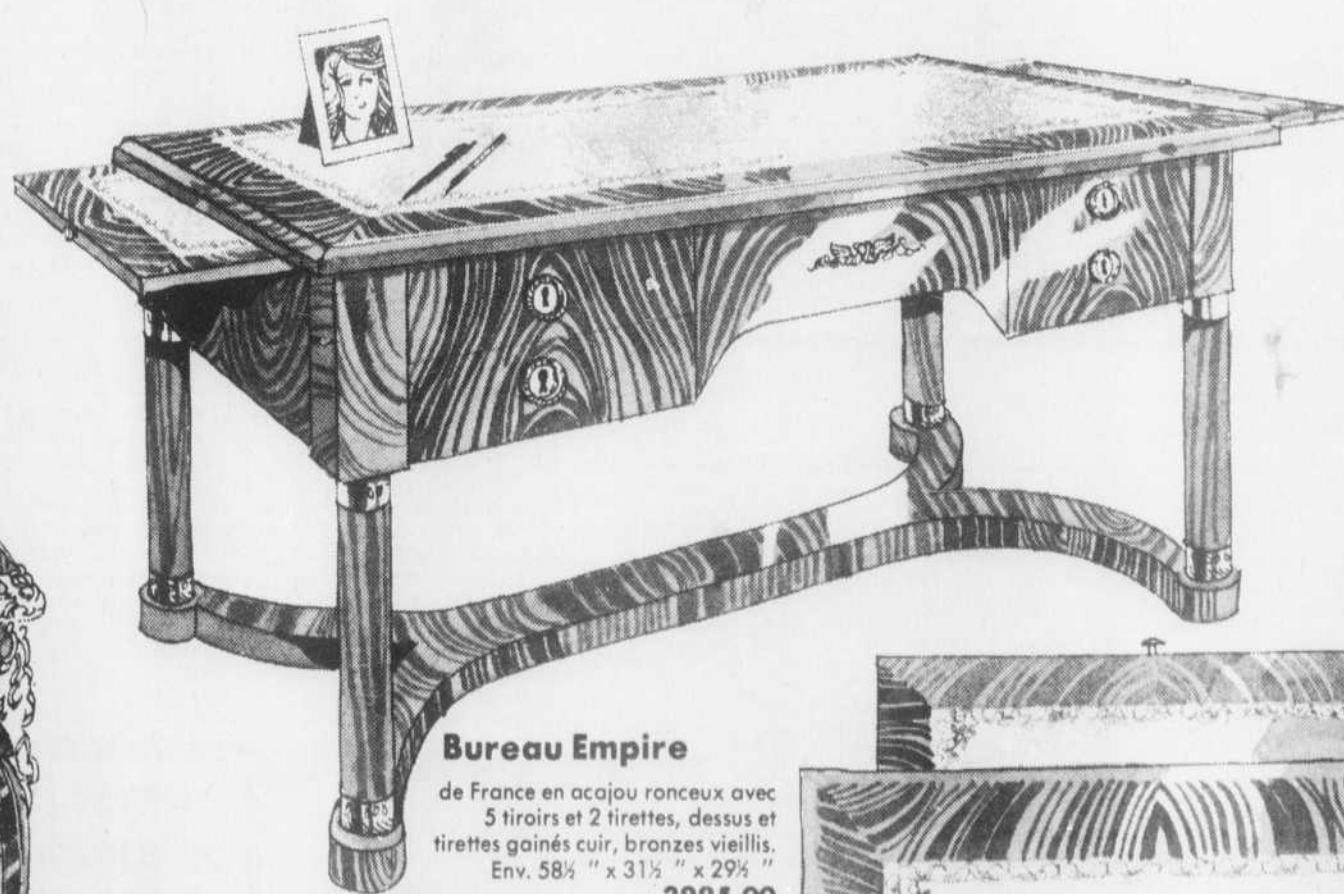
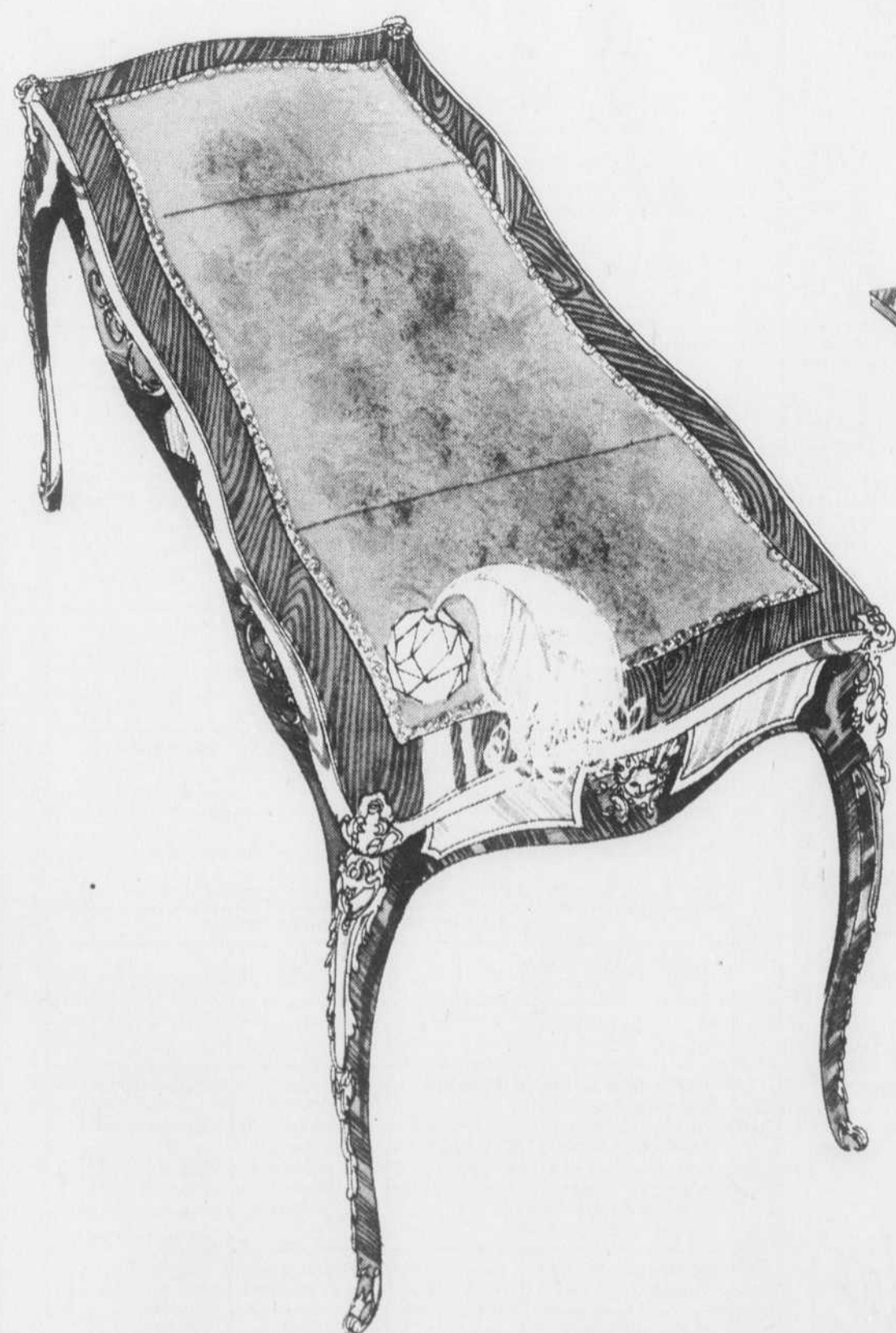
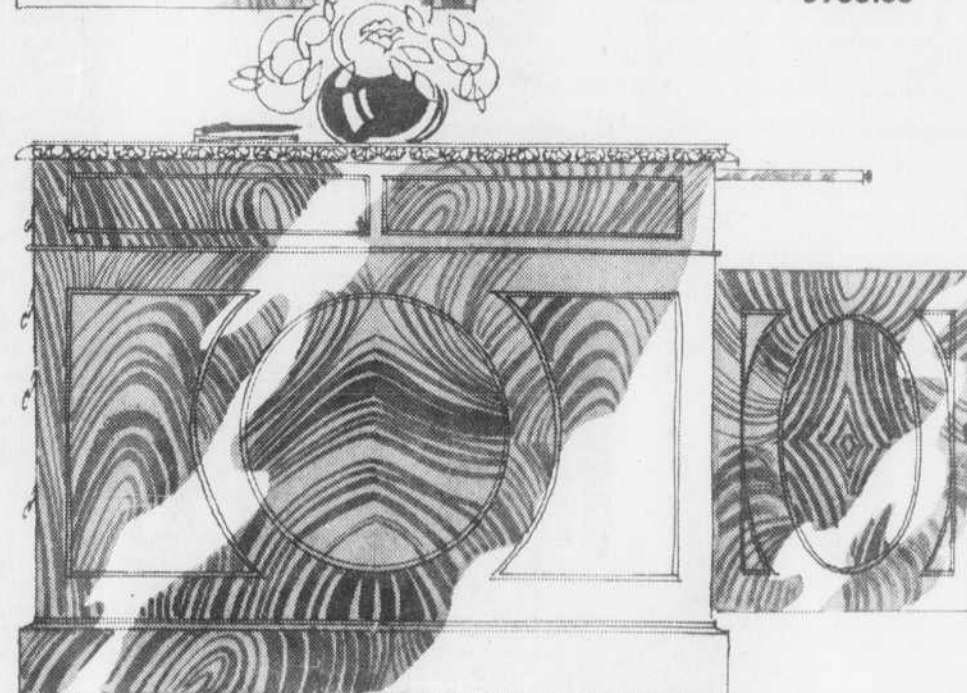
Bureau Louis XV

en bois de rose et bois de violette, dessus gainé cuir havane et enrichissement de bronze. De France. Env. 67 1/2" x 31 1/2" x 29 1/2" **3350.00**



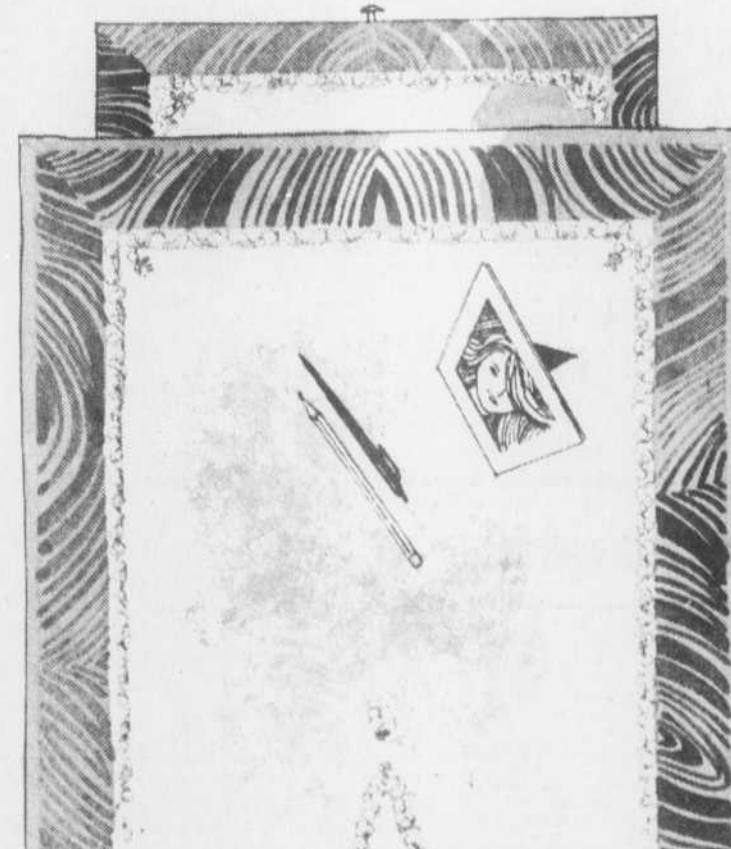
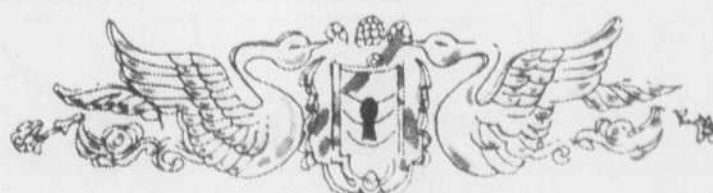
Style Chippendale

d'Angleterre. Bureau directorial face-à-face en acajou brun fini antique, dessus et tirettes gainés de cuir brun. Env. 72" x 40" x 30" **5900.00**



Bureau Empire

de France en acajou ranceux avec 5 tiroirs et 2 tirettes, dessus et tirettes gainés cuir, bronzes vieillis. Env. 58 1/2" x 31 1/2" x 29 1/2" **2995.00**



MONTRÉAL
677, rue Ste-Catherine ouest

POINTE-CLAIRE
Centre commercial
Fairview

ANJOU
Les Galeries
d'Anjou

MAIL CAVENDISH
Boul. Cavendish,
quartier Côte St-Luc

CARREFOUR LAVAL
Sortie 7 de l'autoroute, Laval

MAGASIN-ENTRÉPÔT
4505 Hickory

LANGELIER
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Langelier

LASALLE
(Centre d'aubaines)
Centre commercial
Pont-Mercier

HEURES D'OUVERTURE EATON
Lundi, mardi, mercredi de 9h30 à 18h00
Jeudi, vendredi de 9h30 à 21h00
Samedi de 9h00 à 17h00

LA CARTE-COMPTABLE EATON
Une façon moderne de magasiner
Le standard téléphonique
ouvre à 8h30, 842-9211

EATON

entrevue

Pour André Lamy: régionalisation et décentralisation

par Angèle Dagenais

M. André Lamy, qui vient d'être nommé Commissaire et président du Conseil d'administration de l'Office national du film, se dit convaincu que l'ONF est encore le meilleur organisme de diffusion de la culture au Canada, tant pour les Canadiens que pour les étrangers qui désirent connaître notre pays.

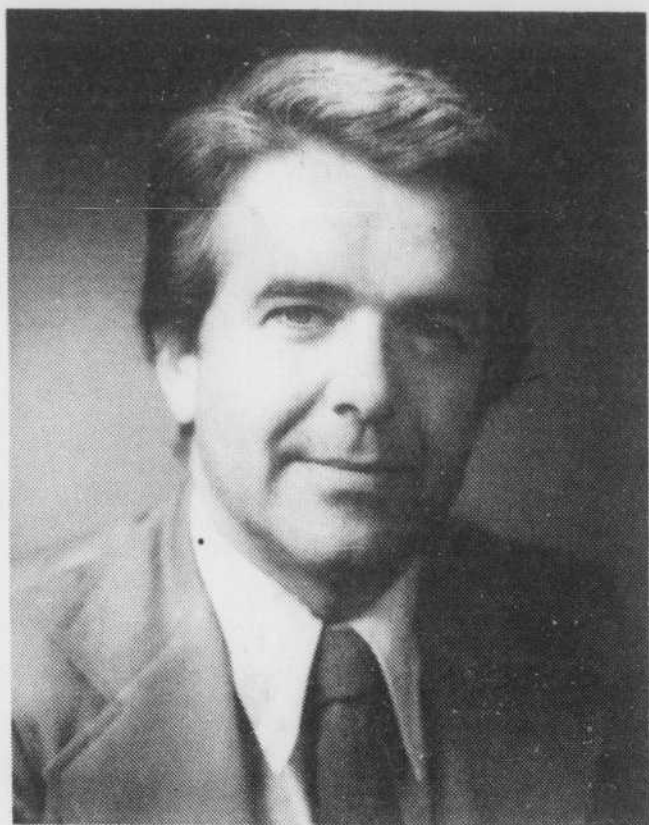
Cette déclaration peut sembler banale mais rejoint directement le mandat que le gouvernement fédéral a donné à M. Lamy, entend prolonger durant les cinq prochaines années. Car il considère que l'ONF a reçu un mandat très large, laissant énormément de latitude à son Conseil d'administration selon la tradition anglo-saxonne, contrairement à la situation qui règne au Québec, où l'Etat contrôle de beaucoup plus près les organismes qu'il crée. "En 36 ans d'existence, dit-il, le ministre n'est jamais intervenu dans la politique interne et les programmes de l'ONF." Cette séparation de l'organisation et de l'Etat, selon M. Lamy, constitue un modèle du genre que plusieurs délégations venant consulter l'ONF en vue de structurer des organismes analogues dans leurs pays essaient d'imiter.

Un des objectifs premiers de l'ONF depuis les deux dernières années et que M. Lamy entend poursuivre au cours de son mandat concerne la régionalisation et la décentralisation des services de production. Déjà, six bureaux régionaux de production fonctionnent dans les deux langues à travers le Canada et M. Lamy considère qu'ils sont absolument essentiels pour une meilleure diffusion de la culture canadienne que les gens qui la saisissent "pour la postérité" collent mieux à la réalité du milieu en étant de ce

milieu eux-mêmes. De plus, les cinéastes des régions ont une chance de se faire valoir et d'apprendre à l'"école" de l'ONF.

"Il est beaucoup plus logique,

cents à la production extérieure, employant des ressources de l'extérieur de Montréal, alors que dans les bureaux régionaux les proportions sont inversées.



André Lamy

remarque-t-il, lorsque l'on tourne un film sur l'industrie du blé dans les provinces du centre du pays, de le produire à partir de Winnipeg que de Montréal." Cette décentralisation ne doit pas affecter l'importance du centre de production de Montréal où, pour chaque dollar dépensé ici, 65 cents servent à la production locale et 35

M. Lamy se dit heureux de l'injection de capitaux dans l'industrie cinématographique du Québec que provoquera l'application de la loi sur le Cinéma. Il ne voit là rien qui aille à l'encontre des politiques de l'ONF, sinon un phénomène d'addition. "Les relations de l'ONF avec les provinces ont toujours été excellentes et les ministères

provinciaux de la culture comprennent bien comment utiliser l'ONF". Il donne l'exemple de la Superfrancofête l'an dernier à Québec et le contrat signé avec le Cojo pour produire le film officiel des Jeux Olympiques. Il rajoute quelque peu laconiquement: "Le dossier politique de la loi-cadre n'est pas sur les bureaux de l'ONF."

Tout le monde sait que le scénario du film de Michel Brault, "Les Ordres" n'avait pas été accepté à l'ONF qui, en conséquence, avait refusé de produire le film. Le réalisateur a alors fait appel à la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC) qui a financé le film avec les mêmes deniers des contribuables. Interrogé à ce sujet, M. Lamy a répondu que cette situation démontre encore une fois les contradictions inhérentes au sein du gouvernement canadien vis-à-vis d'organismes ayant des mandats différents. "Ce film a reçu la caution de la SDICC, tant mieux ou tant pis." Par contre, l'ONF cautionne des films que personne d'autre ne cautionnerait et M. Lamy entendra au cours de son mandat "d'établir des ponts" entre la société Radio-Canada, le Conseil des arts du Canada et la

SDICC afin de tenter une meilleure intégration des ressources techniques et humaines du secteur. M. Lamy fait remarquer que l'ONF a tout intérêt à ce que le secteur privé (subventionné par la SDICC) soit fort et "en bonne santé" parce 50% de la production française de l'ONF est faite par des pigistes.

En ce qui concerne le grief maintes fois exprimé par les cinéastes de l'ONF qui se sentent à l'étroit, voire étouffés à l'intérieur des politiques de production de l'ONF, M. Lamy a expliqué que la sélection des projets de film (et non la censure!) se fait par l'entremise de deux comités du programme, l'un pour le secteur anglophone, l'autre francophone. Ces comités, formés d'un représentant de l'administration, d'un directeur de la production, de quatre à cinq cinéastes et de membres de la distribution, jugent de la qualité et de la pertinence des films à produire. Le commissaire n'a que très rarement à refuser un film que le comité aurait recommandé. Par ailleurs, le paramètre financier ne doit jamais être perdu de vue, selon M. Lamy, et le système intégré de l'ONF interdit toute "fantaisie" financière. "Un cinéaste qui demanderait deux millions

de dollars pour faire un film, se verrait automatiquement refusé parce qu'il empêcherait les autres cinéastes de produire, et qui seraient alors payés à rien faire."

D'autre part, ajoute-t-il, l'ONF a divers secteurs à développer conjointement et ne peut privilégier une forme d'expression au détriment de toutes les autres. Pour éviter une pénurie de films dans un secteur, la production doit pouvoir balancer ses mises en marche.

Les meilleurs clients de l'ONF, après les médias de masse, demeurent encore les institutions scolaires et parascolaires, selon M. Lamy. Des études effectuées récemment à l'ONF démontrent que 60% des films canadiens utilisés dans le milieu scolaire proviennent de l'Office. "On ne répond pas à la demande, dit-il, à Montréal actuellement, il est très difficile d'obtenir un film de l'ONF." Pour faciliter la distribution de ses films, l'ONF offre des escomptes aux commissions scolaires, à l'achat des copies de films et autorise la reproduction illimitée de ses films sur rubans magnétoscopiques à un tarif variant selon la population étudiante des écoles.

L'ONF utilise également le circuit privé de distribution de films pour ses productions "commerciales", c'est-à-dire celles qui sont présentées dans les salles de cinéma publiques. M. Lamy estime qu'il serait ridicule de ne pas se servir de ces compagnies de distribution qui sont spécialisées dans ce secteur et qui ont toujours bien servi l'ONF. L'Office a par ailleurs maintenant 27 comptoirs de distribution à travers le pays dont six au Québec.

M. André Lamy a fait l'objet d'une intervention à la Chambre des communes récemment, un député estimant que plusieurs membres de sa famille se trouvaient reliés au secteur des communications au Canada. M. Lamy a affirmé qu'il n'a jamais favorisé aucune sorte de "pistonage" familial que ce soit, pas plus pour les autres que pour lui-même, mais que lorsqu'on appartient à une famille de 18 enfants, on risque d'en retrouver un peu partout.

UN THÉÂTRE D'ÉTÉ À MONTRÉAL: CITROUILLE AU TNM DÈS LE 31 JUILLET.



Michel FORGET, Angèle COUTU, Han MASSON, Christiane RAYMOND feront la reprise de CITROUILLE dans une mise en scène de Jean-Louis ROUX. La salle est climatisée, la terrasse sera ouverte et les rires assurés... une atmosphère d'été. Du mardi au samedi à 21h. Billets: \$3.00, \$4.00 et \$5.00. Réservations: 861-0563 au théâtre du Nouveau Monde. (Publicité)

musique

par Gilles Potvin

Le Quatuor Orford

Dix ans de continuité

Un quatuor à cordes qui arrive à ses dix ans d'existence sans changer de personnel reste un événement assez rare et qu'il convient de signaler, surtout s'il s'agit d'un ensemble canadien. Fondé à l'été de 1965 au camp des Jeunesses musicales du Canada au Mont Orford, le Quatuor Orford revenait samedi à l'endroit où il a vu le jour afin de marquer cet anniversaire avec l'éclat voulu. C'est justice car l'ensemble qui réunit Andrew Dawes et Kenneth Perkins, violons; Terence Helmer, alto et Marcel Saint-Cyr, violoncelle, est non seulement le numéro un des ensembles canadiens du même genre mais aussi un ensemble en voie d'acquiescer un prestige international grâce à ses concerts, ses tournées en Europe et aux États-Unis et, plus récemment, grâce à un microsilicon qui sera largement distribué en Amérique et en Europe et consacré à des œuvres de Mozart, Schubert et R. Murray Schafer.

Le concert de samedi soir, dans la salle Gilles-Lefebvre du Centre d'arts d'Orford, n'aura pas manqué de convaincre les sceptiques, s'il en existe encore,

que le Quatuor Orford, par les hautes qualités techniques et stylistiques de ses interprétations, mérite d'être comparé aux meilleurs quatuors de l'heure. Au cours des années, l'ensemble a développé un jeu qui atteint aujourd'hui à une cohésion et à une unité de pensée tout à fait admirables, qualités auxquelles il faut ajouter une sonorité riche et onctueuse, marquée par l'équilibre entre les instruments et la pure splendeur sonore et un sens aigu de la nuance.

Dans un programme d'une construction assez particulière, où figuraient les quatuors de Debussy et de Ravel, séparés par le Quatuor en ré mineur, K. 421, de Mozart, le Quatuor Orford s'est révélé d'une extraordinaire maturité, dispensant à un auditoire littéralement subjugué deux heures de musique d'une beauté rarement égalée. Au plaisir de l'entendre, s'ajoutait la fierté bien légitime qu'il s'agissait là d'un ensemble né à Orford et dont une bonne partie de son succès éventuel était due aux J.M.C., principalement à Gilles Lefebvre et au maître Lorand Fenyves qui ont tous deux présidé à la naissance de l'ensemble.

En rappel, le groupe a interprété les deux esquisses de sir Ernest MacMillan sur les airs de folklore "A Saint-Malo" et "Notre Seigneur en pauvre", dédiant par ailleurs cette dernière pièce en hommage aux deux personnes citées plus haut.

La saison d'Orford se poursuit jusqu'au 16 août. La malade retenait à Paris le pianiste Vlado Perlemuter, c'est André Desautels qui présentera demain soir un "Hommage à Ravel" avec la participation du trio Jacques-Rouvier qui jouera le Trio en la mineur. Mercredi, l'Orchestre national des jeunes présentera un concert sous la direction de Victor Feldbrill et jouera la suite "Pulcinella" de Stravinsky, "Images" de Harry Freedman et la Symphonie no 5 de Chostakovitch.

Samedi soir prochain, Ronald Turini sera entendu en récital, remplaçant Vlado Perlemuter.

télévision

■ Émissions en noir et blanc

CBFT 2

10.40 Ouverture et horaire
10.45 En mouvement
11.00 La souris verte
11.15 Les aventures de Colagot
11.30 Les Pierrefeu
12.00 Cher oncle Bill
1.00 Le comportement animal
1.30 Reseau-Soleil
2.30 Cinéma
"Abel ton frère" (drame — polonais 1970)
4.00 Allô grenouille
4.30 Majourichon et Gras Double
5.00 Dakari
6.00 La vie qui bat
"Les mammifères aquatiques"
6.30 Actualités 24
7.00 Les recettes de Juliette
7.30 Défi: l'armée au féminin
8.00 Les gens de Mogador
8.30 Jase
8.30 Jason King
10.30 Téléjournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Les rois maudits
12.30 Cinéma
"Quatre d'entre elles" (suisse 1963)
2.00 Téléjournal

CBMT 3

9.30 Summer schools
10.00 Mon ami
10.15 Friendly Giant
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Summer of '75
1.00 Platform

cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou 353-5960 "747 en péril" 6.00, 9.45, et "Le clan des irréductibles" 7.40
ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon 931-4246 "Tommy" 1.15, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
ATWATER 2: Niveau métro Alexis Nihon 931-3313 "Fanny Lady" 7.00, 9.30
AVENUE: 1224 ave. Greene Westmont 937-2747 "W.W. and the Dixie Dancekings" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.15
BEAVER: 5117 ave. Parc 844-1932 "Young secretaries" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30, et "Heads or tails" 1.20, 4.10, 7.00, 9.50
BERRI: 1260 St-Denis 878-2424 "La tour infernale" 1.25, 4.05, 6.15, 8.15
BJOU: 5030 Pineau 527-9131 "En amour ça va, ça vient" 12.45, 3.55, 6.50, 10.05, et "Et mourir de désir" 2.05, 5.20, 8.20
CANADIAN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-1085 "Robin des bois" 3.00, 6.30, 10.05, et "L'espion aux pattes de velours" 1.00, 4.25, 8.00
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "L'histoire du sort" 12.30, 2.25, 4.10, 6.05, 8.00, 9.50
CINEMA 2001: 855 Decarie 277-2001 "Let the good times roll" 7.00, et "The concert for Bangla Desh" 9.30
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O. 861-2996 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
CINEMA 7e ART: 3180 Belanger E. 722-

0302 "Duel" 7.30 et "747 en péril" 9.05
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil 877-7933 "Refroidi à 99%" 8.00, et "Larry le dingue et Mary la grâce" 6.20, 9.50
CLAREMONT: 5018 Sherbrooke O. 486-7395 "Once is not enough" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10
CREMAZIE: 9610 St-Denis 388-4210 "Tremblement de terre" 7.00, 9.30
DAUPHIN: 2396 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Une passion" 7.30, 9.30
Salle MacLaren "Chinatown" 7.15, 9.30
Elysée: 35 Milton 842-6053 (Salle Renoir) "L'escapade" 7.30, 9.30
Salle Renoir "Stavisky" 7.30, 9.30
FESTIVAL: 2108 Ste-Catherine E. 525-8600 "Tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20
FLUR DE LYS: 858 Ste-Catherine E. 288-3353 "Zig Zag" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon E. 725-7000 "Les fous du stade" 7.10, 10.15, et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9077 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
LEWIS: 954 Ste-Catherine O. 865-5851 "Jaws" 12.15, 2.25, 4.45, 7.00, 9.15
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-2174 "Les fous du stade" 7.10, 10.15, et "Les charlots font l'Espagne" 8.45
MERCURI: 4260 Ste-Catherine 255-4224 "Le nouvel amour de coccolle" 2.50, 6.15, 9.40, et "Quatre basses pour un danois" 1.00, 4.25, 7.50
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579

"Airport 75" 2.30, 6.05, 9.50 et "Front page" 12.45, 4.15, 8.00
OUTREMENT: 1248 Bernard O. 277-4145 "François et le chemin du soleil" 7.00 et "La jeune fille assassine" 9.30
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6091 "French Connection" 12.40, 2.45, 4.55, 7.05, 9.20
PAPINEAU: 4519 Papineau 521-6853 (Salle no 1) "Le pêche d'une mère" 2.15, 5.45, 9.20 et "Des roses blanches pour ma sœur noire" 12.30, 4.00, 7.30, 9.30
Salle no 11 "Orange mécanique" 12.15, 4.35, 9.00 et "Délivrance" 2.40, 7.00
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le moulin orange" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain, 861-4555 "The fortune" 7.15, 9.15
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Mandingo" 12.10, 2.20, 4.30, 6.45, 9.00
PLACE VILLE-MARIE: (Grand cinéma) 577 Dorchester 866-2644 "Nashville" 1.00, 3.50, 6.40, 9.30
PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155 "Chair pour Frankenstein" 1.00, 2.45, 4.30, 6.15, 8.00, 9.45
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 277-0025 "Computer Game" 12.10, 2.55, 5.40, 8.25 et "House of a Thousand Delights" 1.30, 4.15, 7.00, 9.45
RIVOLI 1: 6909 St-Denis 277-4129 "Rapport sur la vie sexuelle de la ménagère no 2 et no 3" à partir de 1.20
RIVOLI II: 6909 St-Denis 277-4129 "La fille" 1.20, 5.20, 9.20 et "Vincent, François, Paul et les autres" 3.10, 7.15
ST-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211 "Le cri du cœur" 2.40, 6.15, 9.50 et "Martha" 1.00, 4.35, 8.10
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 932-1139 "Rollerball" 2.00, 4.20, 6.40, 9.00
SNOWDON: 5225 Decarie 482-1322 "Night moves" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00
VAN HORNE: 6150 Côte des Neiges 731-8243 "Mandingo" 12.20, 2.35, 4.50, 7.05, 9.25
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Speaking with Inge and Stee" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30
VERDUN: 1481 rue Wellington 768-2092 "La tour infernale" 8.00
VERSAILLES: (Salle Rouge) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Le pêche d'une mère" 8.10, 9.40 et "Des roses blanches pour ma sœur noire" 7.55
VERSAILLES: (Salle Bleue) 7265 Sherbrooke E. 352-4020 "Adolescence éternelle" 6.00, 9.25 et "Piémont sur un voyageur" 7.45
VIDÉOGRAPHE: 1694 St-Denis 842-9796 "Le théâtre à l'opéra" de R. Malouin — 8h
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5377 "Le nouvel amour de coccolle" 2.50, 6.15, 9.40, et "Quatre basses pour un danois" 1.00, 4.25, 7.50
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmont 931-2744 "The wind and the lion" 12.30, 2.35, 4.40, 6.50, 9.00
YOUSSEF: 3616 Ste-Catherine O. 937-8978 "Return of the pink panther" 12.45, 2.50, 4.50, 7.00, 9.15
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAFIQUE: 1455 bl. de Maisonneuve "A song to remember" de C. Vidor — American 1945) 8h

en bref

JURY: les organisateurs du Festival du film étudiant canadien viennent d'annoncer la formation de son jury. Les membres en seront: Guy Joussemet, coordonnateur général des émissions artistiques pour Radio-Canada à Paris; Peter Lebensold, rédacteur du magazine Take-One; Raymond-Marie Léger, directeur de l'Office du film du Québec; Michael Spenser, directeur général de la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne; Sheldon Tromberg, professeur de cinéma à la Georgetown University; Les Wedman, critique de film au Vancouver Sun. Les présidents d'honneur seront Werner Herzog et Henri Langlois.



ingmar bergman 14 ANS

"une passion"

(V.O. Sous-titres en français) 7.30 - 9.30

LE DAUPHIN

BEAUDRYEN D'ORSVILLE, 721-6000

l'escapade

MARIE DUBOIS PHILIPPE CLEVENOT ANTOINETTE MOYA GEORGES WOD

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT 14 ANS

Un film de MICHEL SOUTTER

"Un film pareil ne se raconte pas, il se savoure..."

SALLE EISENSTEIN

Production de Alain Resnais

STAVISKY

JEAN PAUL BLONDI CHARLES ROYER

POUR TOUS

CLUSEE

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAFIQUE: 1455 bl. de Maisonneuve "A song to remember" de C. Vidor — American 1945) 8h



CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC. / 1975-1976

A - ABONNEMENT AU CHOIX				
BERYOZKA 100 danseurs, chanteurs et musiciens de l'URSS	W.P.*	Sept. 2-6 8.30 p.m. Sept. 7 2.30 p.m.	\$10 \$8 \$6 \$4 \$3	
FESTIVAL MONDIAL DE MAGIE ET SORCELLERIE	M.**	Sept. 15-21 8.30 p.m. Sept. 21 2.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
MARIE ESCUDERO Guitariste flamenco	M.**	Sept. 30 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
OPÉRA FOLKLORIQUE DU TIBET	M.**	Oct. 1-4 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
FESTIVAL SINGERS OF CANADA	M.**	Oct. 6 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
"OBA KOSO" YORUBA MUSICAL Du Nigeria	W.P.*	Oct. 10-11 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$6 \$4 \$3	
L'ENSEMBLE PARTHENON DE GRÈCE 35 danseurs, chanteurs et musiciens	W.P.*	Nov. 2 2.30 p.m. 7.30 p.m.	\$8 \$7 \$6 \$4 \$3	
"DIMITRI" UN CLOWN EXTRAORDINAIRE	M.**	Nov. 17 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
PETITS CHANTEURS DE VIENNE	M.**	Dec. 16-17 7.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
MAZOWSZE 80 chanteurs, danseurs et musiciens de Pologne	W.P.*	Janv. 15-17 8.30 p.m. Janv. 18 2.30 p.m.	\$10 \$8 \$6 \$4 \$3	
JULIUS BAKER Flûtiste	M.**	Fév. 9 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
THÉÂTRE DE MIME POLONAIS	M.**	Mars 11-13 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$5 \$4	
ENSEMBLE NATIONAL DU JAPON (Mizoku Buyo Dan)	W.P.*	Mai 6-8 8.30 p.m.	\$8 \$7 \$6 \$4 \$3	

L'ACHAT D'UN MINIMUM DE 4 SPECTACLES CI-DESSUS VOUS PERMET D'ÉCONOMISER 15%

Vous faites simplement le total des prix et soustrayez 15% de la somme. Si l'y a plus d'une date pour un spectacle, la réduction s'applique à la première seulement. Vous payez le plein prix si vous achetez moins de 4 spectacles.

Enfants, étudiants, Âge d'Or, demi-tarif sur deuxième prix (encore) première date ou matinée.

B - ABONNEMENT CONCERTS				
VICTOR TRETYAKOV Violoniste	W.P.*	Oct. 27 8.30 p.m.	Parterre A-A-P Corbeille A-D Loges 2-10	\$57.00
MAREK JABLONSKI Pianiste	W.P.*	Nov. 10 8.30 p.m.	Parterre Q-Z Corbeille E-J Loges 11-20	\$46.00
HEPHZIBAH & YEHUDI MENUHIN Violon et piano	W.P.*	Dec. 8 8.30 p.m.	Mezzanine A-H	\$39.00
RICHARD & JOHN CONTIGUGLIA 2 pianos - Neuvième de Beethoven	W.P.*	Fév. 2 8.30 p.m.	Balcon A-D E.F.G	\$27.00 \$21.00
VLADIMIR ASHKENAZY Pianiste - Beethoven, Chopin	W.P.*	Mars 15 8.30 p.m.	Enfants, étudiants, Âge d'Or	
ARTUR RUBINSTEIN Pianiste	W.P.*	Avril 8 8.30 p.m.	Parterre Q-Z Corbeille E-J Loges mezz 11-20	\$27.00
NICOLAI PETROV Pianiste	W.P.*	Avril 19 8.30 p.m.		

* W.P. = Salle Wilfrid-Pelletier
** M. = Théâtre Maisonneuve

COMMANDEZ DÈS MAINTENANT!
CANADIAN CONCERTS & ARTISTS INC.

1822 ouest, Sherbrooke, Montréal
Mtl Trust P.V.M. - Sauvé & Frères
CHARGEX 932-2234 MASTERCHARGE

sur scène

BATEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: (St-Marc sur le Richelieu) "L'été s'appelle Julie" de M. Dubé du mardi au vendredi: 21h sam 19h et 22h dim: 20h, relâche lundi.
LA BUTTE A MATHIEU: (Val David) Claude Landré Sur sem: 21h Sam: 20h30 et 22h Lundi relâche.
CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL: 2332 boul. Édouard-Montpetit "La garde montée ou un épisode dans la vie canadienne de Don Quichotte" de J.C. Germain — du mardi au samedi: 21h relâche dim et lundi.
LA FENÊTRE: (Ancienne Lorette) "Droïte de couple" de Neil Simon, tous les soirs 21h relâche lundi.
MAISON DES ARTS LA SAUVÉGARDE: 160 N. Dame Est "Les voyageurs" de M. Garneau du jeudi au samedi 21h Relâche du dim au mercredi.
PATRIOTE STE-AGATHE: Pauline Julien Sur semaine 21h Sam: 20h et 22h Relâche lundi.
LA POUDRIÈRE: (Île Ste-Hélène) "Who's Home?" de J.H. Crisp du mardi au vendredi 20h30 Samedi: 18h30 et 21h30 Relâche dim et lundi.
STUDIO-THÉÂTRE: (Ste-Sophie-de-La-corne) "Les Tourterelles ou la vieillesse trappe à l'aube" de J.C. Germain Du:

jeudi au sam: 21h relâche du dim au merc.
THÉÂTRE DE L'ATELIER: (Sherbrooke) Si Auroré m'était contée deux fois" de J.C. Germain, du mercredi au dim: 20h30 Relâche: lundi et mardi.
THÉÂTRE DU HORLA: (St-Bruno) "Le sergent qui tue" de M.R. de Cotret et "Les méfaits de l'écume" de C.J. Magnier, du mercredi au vendredi: 20h30 Sam: 20h et 22h30 Relâche: dim, lundi et mardi.
THÉÂTRE DES MARGUERITES: (Trois-Rivières) "C'est malin" de F. Janin du mardi au vendredi: 21h Sam: 19h30 et 22h30 Relâche: dim et lundi.
THÉÂTRE DE MARJOLAIN: (Eastman) "Madelaine des Verreries" Sur semaine: 21h Sam: 19h et 22h15 Dim: 20h. Relâche: lundi.
THÉÂTRE DES PRAIRIES: (N. Dame des Prairies) "La libellule" d'Aldo Nicolai du mardi au vendredi: 21h Sam: 19h30 et 22h30 Relâche: dim et lundi.
THÉÂTRE PIGGIERIE: (North Hatley) "Mixed doubles" du mardi au vendredi 20h30 samedi: 18h30 et 21h30, relâche dim et lundi.
THÉÂTRE SUN VALLEY: (Ste-Adèle) "O mes aïeux" de José André Lacour du mardi au vendredi: 21h Sam: 20h et 22h30 Dim: 20h. Relâche: lundi.

au fil des mots

L'heure et l'informatique

par Louis-Paul Béguin

Monsieur Alban Beaudry est un professeur de français (de Joliette) comme il devrait y en avoir plus au Québec. Il s'intéresse aux problèmes de la langue, connaît sa langue parfaitement et sait donner, j'en suis sûr, l'amour de notre français à ses élèves qui ont bien de la chance d'avoir un tel professeur.

Ceci dit, je me dois de répondre aux questions qu'il me pose, et je vais essayer de le faire, du moins partiellement aujourd'hui. Monsieur Beaudry me demande d'expliquer la façon d'écrire les heures en français. J'ai déjà dit qu'il fallait mettre, sans point mais entre deux espaces, la lettre "h" entre le chiffre de l'heure et celui des minutes: 5h15. Allons plus loin. En règle générale, on ne met pas de zéro avant un nombre d'heures ou de minutes qui ne comporte qu'un chiffre. Il faut écrire: 5h15, et non 05h05.

Monsieur Beaudry cite, à juste raison, le Code typographique à ce sujet. J'ai tout de même consulté d'autres exemples français, et je me suis aperçu que, dans certains cas, on commençait à mettre ce zéro, pour plus de sûreté dans les horaires. Une fiche horaire de la S.N.C.F., que j'ai prise à Paris, nous éclaire. Dans la colonne réservée aux heures de départ de Paris, le train quittant la gare d'Austerlitz pour Bordeaux, qui porte le numéro 4013, part à 16.03. Pas de "h", mais un point et un zéro. Il faut dire qu'il s'agit d'une fiche horaire qui semble "faite" par un ordinateur, donc pas exactement imprimée. Toutefois, dans la brochure réduite

de la S.N.C.F., cette fois soigneusement imprimée, et qui contient des tableaux horaires très précis et très bien faits, les heures de départ des trains, si elles ne comportent pas de lettre "h" entre leurs nombres, n'ont pas de zéro dans leurs parties correspondant aux dizaines de minutes: on voit alors un espace supplémentaire en blanc, après l'espace séparant le chiffre de l'heure de celui des minutes. Par exemple, en dessous d'un train partant à 10h25, l'arrivée en gare suivante est 11h26. Cela, bien sûr, dans un tableau se lisant verticalement. Toutefois, dans un texte français soigné, on écrira: 10h15, 12h5, etc. Dans des colonnes de chiffres indiquant l'heure, il semble que l'on puisse tolérer la mode "informatique" d'indiquer les heures, sans lettre "h" mais avec un zéro à l'espace réservé au chiffre des dizaines de minutes. Eh, que voulez-vous, on sacrifie à l'ordinateur, en France comme ailleurs, certains des usages et règles de grammaire.

Pour ce qui est de la manière de donner l'heure par écrit, rappelés encore une fois que A.M. et P.M. ne sont utilisés qu'en anglais. Ces deux symboles sont parfois évités, et l'on écrira: It is 10:15. Je souligne qu'on met, en anglais, deux points entre le chiffre des heures et celui des minutes. On dit (et on écrit) également en anglais: It is 5 o'clock. (Mais, notons l'usage militaire: 1700 hours).

Monsieur Alban Beaudry me pose d'autres questions auxquelles je ne puis répondre aujourd'hui. Mais je reviendrai à sa lettre dont je le remercie en mon nom et en celui des lecteurs.

l'année de la femme

par Renée Rowan

Les femmes dans le Mouvement Desjardins



A l'occasion de l'Année internationale de la femme, le Mouvement Desjardins, dans la revue "Ma caisse" (livraison 75), trace un bilan de la présence des femmes à l'intérieur de cette organisation.

Où les trouve-t-on surtout? Dans les postes subalternes: près des deux-tiers des emplois de bureau sont confiés à des femmes alors qu'elles constituent 65% de l'effectif total des employés; un peu plus de 5% occupent des emplois de direction et très peu des emplois dits professionnels.

Les femmes exercent très souvent un pouvoir au niveau d'assemblées générales de caisses populaires, mais elles l'exercent dans le sens traditionnel, souligne M. Gérard Barbin, directeur général adjoint des ressources humaines de la Fédération des caisses populaires Desjardins.

C'est encore dans les régions rurales que le rôle de la femme est le plus important dans les caisses populaires, que ce soit au niveau des postes électifs de dirigeants ou de directions de caisses, et cela se vérifie aussi dans les caisses populaires dont l'actif est le moins élevé.

La participation de la femme à la direction de la caisse se manifeste plus encore du côté du poste de gérant que celui de dirigeant; 14% des postes de gérants dans les caisses sont occupés par des femmes. C'est là un pourcentage beaucoup plus élevé que dans l'entreprise bancaire, mais est-ce suffisant, s'interroge M. Barbin.

Ce qu'il faut éviter à tout prix, poursuit-il, c'est la discrimination. Mais doit-on être conciliant jusqu'à consentir des postes de direction à des femmes pour qu'elles aient leur proportion du pouvoir? Ce serait leur faire un affront, affirme ce cadre supérieur qui ajoute que les femmes "n'ont qu'à s'organiser pour occuper le terrain".

M. Barbin est clair: "Je n'ai pas le goût d'exalter la condition féminine, écrit-il. Ce qui m'intéresse, c'est l'action de l'entreprise et les services que nous avons à rendre à ceux qui sont nos propriétaires-usagers: les membres. Il faut les meilleurs moyens, les meilleures personnes, que ce soit des femmes ou des hommes pour répondre à ces grands objectifs. Les hommes sont au pouvoir, dit-on! Et puis après! Ça dérange qui? Le membre qui se voit sa place au pouvoir? (Et qui pourrait le lui reprocher?) Si la participation importante des femmes dans nos entreprises au niveau des dirigeants et des postes de direction ou de professionnels peut aider à mieux répondre aux objectifs du mouvement, bravo (...). La femme est essentielle au Mouvement des Caisse populaires Desjardins... autant que l'homme."

Comme Françoise Giroud, secrétaire d'Etat à la condition féminine en France, M. Barbin pense "que les femmes ne peuvent se permettre d'être médiocres". Pas encore. On pourra, selon lui, affirmer que les femmes ont gagné la partie "quand elles pourront être médiocres, comme les hommes, à des postes importants." Pas avant.

Porte ouverte aux femmes

C'est le nom du nouveau programme intensif de promotion du personnel féminin à tous les niveaux du ministère de l'Environnement du Canada que vient

d'annoncer le ministre responsable, Mme Jeanne Sauvé.

Lancé en juin dernier par une série de sept colloques qui ont regroupé chaque fois une vingtaine de personnes, ce programme vise à sensibiliser les employés des deux sexes aux attitudes qui peuvent faire obstacle à l'avancement des femmes.

Sous le thème "C'est à vous de choisir", une présentation audio-visuelle indique les moyens à prendre pour se qualifier pour divers cours de perfectionnement, comment planifier les diverses étapes de sa carrière et poser sa candidature à des postes qui offrent de l'avancement. Cette présentation a surtout été conçue pour aider les femmes compétentes à se chercher de meilleurs emplois.

Ce qui distingue, semble-t-il, ce programme des autres de même nature, c'est, pour la personne qui s'y inscrit, la garantie, une fois sa période d'entraînement terminée, d'obtenir un poste plus élevé.

Parmi les mesures concrètes adoptées par ce ministère, mentionnons le programme interne des stagiaires en administration. Bien que ce programme s'adresse aux hommes comme aux femmes, les candidats sont recrutés surtout parmi le personnel de soutien composé en majorité de femmes. Plusieurs postes sont réservés pour les personnes qui ont suivi les cours avec succès.

Une cinquantaine de personnes ont déjà participé au programme spécial de formation de cadres destiné à préparer des commis et des sténographes à occuper des postes d'administration.

A l'écoute des jeunes femmes

"Qu'avez-vous fait depuis un an?" Cette question poursuit le secrétaire d'Etat à la Condition féminine en France, Mme Françoise Giroud?

Pour y répondre, le Secrétaire vient d'éditer (marquant ainsi son premier anniversaire)

une brochure de seize pages dans laquelle on trouve, résumés, l'esprit de l'action entreprise, les mesures réalisées depuis la création du secrétariat, et celles en cours.

Interrogée par L'Express (livraison 21-27 juillet 75), Françoise Giroud dit non à "une politique de la femme", comme elle dirait non à "une politique de l'homme".

"Il y a une politique tout court, économique, sociale, financière, étrangère, culturelle, et le reste, dont la définition ne m'appartient pas, précise-t-elle, et qui concerne également femmes et hommes."

"Et puis il y a — j'ai — une conception du rôle de la femme dans la société, dans la famille,

dans l'entreprise. Il ne s'agit pas de l'imposer, en supposant que ce soit possible. Simple-ment, je souhaite que l'on écoute et que l'on observe les jeunes femmes. Et que l'on ne se trompe pas."

"Ce sont elles qui, demain, auront ou n'auront pas d'enfants; ce sont elles qui, demain, se révolteront contre leurs conditions de logement ou de travail. Elles ne reproduiront pas, docilement, la vie de leur mère... Du moins, je le crois. Mais chacun est en droit de penser que le fameux "éternel féminin" est figé. Jusqu'au moment où il lui éclate à la figure... Et d'oublier que ce ne sont pas les femmes qui ont aujourd'hui plus de 40 ans qui fonderont les foyers de demain."

aux 4 coins

Tanzanie: Kenneth Smith libéré

DAR ES SALAAM (Reuter) — Kenneth Stephen Smith, l'étudiant américain détenu en otage au Zaïre par des dissidents pendant soixante-huit jours a été libéré vendredi soir.

L'ambassade des Etats-Unis à Dar Es Salaam a précisé qu'il a été ramené à Kigoma sur la frontière Zaïre-tanzanienne vers minuit. Il a déclaré être en bonne santé.

Kenneth Smith avait été enlevé par des membres du Parti révolutionnaire populaire (PRP) avec trois étudiantes — deux Américaines et une Néerlandaise — qui ont été relâchées après le versement d'un rançon.

Le détail et les termes de la libération des quatre étudiants n'ont pas été révélés. Le rapt avait été commis en Tanzanie sur les rives du lac Tanganyika, au centre de recherche de la britannique Jane Goodall.

M. Smith a été accueilli par son père qui se trouvait à Kigoma depuis près d'un mois attendant la libération de son fils.

... mais bon tireur

ASKELON (Reuter) — Meilleur tireur que conducteur, un Israélien qui venait d'être recalé à son examen du permis de conduire a abattu deux examinateurs et un policier avant de se tirer une balle dans la tête.

Yissrael Shnitzer, 40 ans, était en train de remplir les formalités pour repasser l'examen du permis de conduire quand il sortit un revolver et menaça de tirer, rapporte la police.

Des policiers s'approchèrent et Shnitzer ouvrit le feu avant de se suicider.

Les agents de voyage devront obtenir un permis d'ici août

Un porte-parole du ministère du Tourisme rappelle que tous les agents de voyage et organisateurs de voyages de groupes devront avoir obtenu du gouvernement avant le premier août un permis d'exploitation. Cette mesure a pour but de prévenir des incidents au cours desquels des centaines de touristes québécois n'ont pu regagner le Canada à la suite de voyages en Europe par suite de difficultés financières ou de mises en faillites des agents et compagnies ayant organisé ces voyages.

M. Pierre Duquette, conseiller juridique du ministère, a précisé que chaque requérant doit déposer, en même temps que sa demande de permis, une caution garantissant sa solvabilité.

Ces nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 18 juin, mais à cause du nombre imposant de demandes, les compagnies d'assurance qui cautionnent les agences n'ont pu accomplir toutes les formalités dans les délais prévus.

Il a par conséquent été décidé d'accorder aux agences un délai variant de trois semaines à un mois pour leur permettre d'effectuer normalement leurs opérations durant l'étude de leur demande de permis. Au-delà du délai prévu, les agents qui ne seront pas conformes aux nouveaux règlements seront poursuivis en justice.

En vertu de la nouvelle loi sur les agents de voyage, les dé-

teuteurs de permis devront être des citoyens canadiens et leur principale activité devra être l'organisation de voyages. La loi stipule que le permis sera refusé à quiconque aura déclaré faillite au cours des cinq années précédant sa demande. Les personnes reconnues coupables de fraude, de falsification et autre action frauduleuse seront également interdites.

Corps troué de balles jeté hors d'une auto

Les occupants d'une voiture qui passait à l'angle des rues Saint-Patrick et Charlevoix, à Saint-Henri, samedi soir, se sont délestés, en pleine rue, d'un cadavre troué de balles dont on ignore encore l'identité.

Des passants ont pu donner

une vague description de l'auto et les policiers ont constaté que la victime n'avait aucun papier d'identité.

On croit qu'il s'agit d'un règlement de compte relatif au commerce de la drogue.

Depuis le début de l'année, il se commet un assassinat toutes les 72 heures sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal, c'est-à-dire une moyenne de 10 meurtres par mois.

Le cadavre jeté en pleine rue samedi est la 70e victime d'hom-

micide à Montréal depuis le 1er janvier dernier.



CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal 107 288-2152

RIEL, VERMETTE, RYAN, DUNTON & CIACCIA
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Suite 2104
Montréal H4Z 1H1
Séateur: Maurice Riel, C.R. Clermont Vermette, C.R.
Gérard J. Ryan, C.R. Jean W. Dunton
John Ciaccia, M.A.B. Jean-Louis Talbot
Michel Gosselin Anne Grigoriou
Jean-Pierre Saintonge Françoise Marcoux-Jacques
M.P.J. Resko
Téléphone: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN
Téléc: 01-28407

LISEZ
'ET FAITES LIRE
LE DEVOIR

JEUNES PORTEURS DEMANDÉS

pour faire la livraison du
journal LE DEVOIR

à

Montréal
et
Banlieue

Excellentes routes disponibles

844-3361

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES 844-3361 • Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots • Tout mot additionnel coûte 0.05 chaque • L'heure de tombée est midi pour le lendemain	ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être souignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.	ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES 844-3361 • Chaque parution coûte \$4.20 le poste • L'heure de tombée est midi pour le lendemain • Il n'y a pas de frais pour les illustrations.
AMEUBLEMENTS À VENDRE DIVERSES REPRODUCTIONS de peintures encadrées. Prix variés. Particulier. Tél.: 279-5276. 2-7-75 MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix, (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à pris d'aubaine 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067 J.N.O.	COLLECTIONS ATLAS DES VOYAGES, 19 volumes \$50. — Particulier 279-5276. 2-8-75 REVUE: "Découvrir les animaux" du numéro 1 à 74 (19 et 21 manquant) \$35. Particulier. Tél.: 279-5276 2-8-75 ENTREPRENEURS TRAVAUX DE PEINTURE et tapisserie, intérieur et extérieur. Finition soignée. Prix raisonnables. Tél.: 731-1031 soir. 1-11-75 RENOVATION: réparation, foyer pierre-brique; menuiserie générale, galerie, escalier, redressons les planchers, réparons les solages. Assurance incluse. Tél.: 642-4077 J.N.O.	PROPRIÉTÉS À VENDRE BOUCHERVILLE Bungalow brique 10 pièces, 4 chambres à coucher. Garage. Sous-sol fini. Salle de billard, salle de couture, familiale, grandes pièces. Résidentiel. Jacqueline Gervais 677-3593 ou 672-0321. M.L.S. IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMONT INC. courtiers 29-7-75
ANTIQUITES DEMANDÉES Antiquités toutes sortes (argent comptant) Claude Morier, jour 331-0251 soir 667-0774 (J.N.P.) APPARTEMENTS À LOUER COTE-DES-NEIGES, Place Decelles, 1 ^{er} , ensolleilé, propre, tranquille \$110. Mme Bayard 272-2872 ou 731-8745 29-7-75 BUREAUX À LOUER DANS LE VIEUX MONTRÉAL Idéal pour professionnels, agence de presse, petites entreprises ou autres. • Bureaux très éclairés • Dans petit édifice paisible et central. 211 DU ST-SACREMENT TÉL: 844-3361 poste 238 J.N.O.	FEMMES DEMANDÉES JARDINIÈRES DIPLOMÉES demandées pour travailler dans une garderie, expérience nécessaire, s'adresser à Diane. Tél.: 738-0709. 31-7-75 PERSONNE RESPONSABLE pour remplacer mère en vacances: 3 adolescents du 1er au 21 septembre, logée, nourrie. Tél.: 272-2402 après 18 heures. 29-7-75 FERMES À VENDRE L'ACADIE: Ferme d'équitation, 140 acres dont 20 boisées, maison style colonial de 12 pièces, 6 chambres meublées d'antiquités, on demande 300,000.00 (Photo MLS) Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75 MAISONS À LOUER OUTREMENT: Cottage à louer \$850. par mois. Tél. jour: 331-7371 Soir: 735-6810. 5-8-75 PERSONNEL RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUTARE 933-3673 (24 heures) J.N.O. AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a.b. p.d. b.p.h. à lettres. Tél.: 524-3852 J.N.O. DU BONHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial: veut (vrai) personnes seules. Ecrire case postale 101, Station Rosemont, Montréal. Informations: 729-0680. 29-7-75	PROPRIÉTÉS À VENDRE LONGUEUIL, bungalow, 5 grandes pièces, foyer au sous-sol, piscine creusée et chauffée. Impeccable. Achetez sérieux. M.L.S. Appelez Michel Caron 679-8220, 653-6295 Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75 ST-LAURENT OUEST: Cottage 7 pièces, très exclusif dans quartier résidentiel. Jardin paysagé par professionnel. Agréable et paisible M.L.S. Céline Gagnon 334-5330, 336-3909 Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75 NOUVEAU-BORDEAUX: Superbe bungalow de luxe dans secteur recherché. Magnifique salle de séjour. Garage avec porte électrique. Un mignon chez-soi pour professionnel. M.L.S. Louise Hurtubise 334-5330, 334-4703 Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75
CHALET À VENDRE IBERVILLE: Si vous voulez devenir propriétaire de deux beaux chalets sur le bord de l'eau avec de très bonnes conditions, appelez-moi (Photo M.L.S.) Gisèle Vaillant 658-6635, 348-6831 Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75 COLLECTIONS RUSSIE: Pour collectionneurs intermédiaires ou avancés, collection de timbres poste de qualité supérieure, tous différents, \$175. Particulier. 279-5276. 2-7-75 COLLECTION REVUES: Marie, revue d'histoire de l'Amérique française. Recherches sociologiques, contribution à l'étude des sciences de l'homme. Quelques numéros des Cahiers de géographie du Québec, des Ecrits du Canada-Français. Faites votre offre. Particulier. 279-5276. 2-8-75	FEMMES DEMANDÉES SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE • Bilingue • Compétence en sténo et dactylo • Diplômée • 5 ans ou plus d'expérience • Capable d'assumer certaines responsabilités • Bonne rémunération • Bénéfices marginaux • Centreville. Veuillez communiquer avec le service du personnel: Tél: 288-1261 30-7-75	PROPRIÉTÉS À VENDRE ST-JEAN: Vue magnifique sur le Richelieu, 20 minutes de Montréal. 845-6496 29-7-75 RESIDENCE, domaine des Haut-Bois, magnifique bungalow en pierre, terrain boisé, foyer, garage et tous les extras. Particulier. \$49,900. Tél.: 875-6810, 9 à 5 heures. 31-7-75 WESTMONT, vente privée, maison de 4 chambres à coucher avec piscine, sous-sol fini, garage double, très beau terrain sur l'avenue Oakland. Tapis mur à mur, appareil électrique, fixures électriques sont inclus. Prix \$154,000. S.V.P. pas d'agent 331-5512 ou 681-2189 4-8-75 ST-JEAN: Magnifique bungalow brique et aluminium, 1974, 6 pièces abri d'auto, entrée pavée, comptant: 7,600.00 (Photo M.L.S.) Gisèle Vaillant, 658-6635, 348-6831 Immeubles Westgate Courtiers. 29-7-75 REPENTIGNY: Magnifique propriété, excellente construction 1971, salle à manger, porte-patio, grande salle de bain, planchers marquetier, salle familiale, garage, piscine creusée 16 x 32, terrain 70 x 100, maison impeccable. A qui la chance? M.L.S. Mance Lapierre, 254-6083 Immeubles Westgate Courtiers. 31-7-75
MARCHÉ DES LIVRES Nouveaux, rares et usages. lundi 10 à 18 hres AU MARCHÉ 7 JOURS Gare Windsor 866-9729 entrée libre 29-7-75	L'ASSOCIATION DES COMPOSITEURS-AUTEURS ET ÉDITEURS DU CANADA (C.A.P.A.C.) La société: Elle s'occupe des compositeurs de musique. Le poste: SECRÉTAIRE Service des membres, sous la direction de l'avocat-conseil. La candidate doit maîtriser le français et l'anglais. Possibilités d'avancement. Le salaire: \$125 au départ. On s'adresse à: 845-3139	Solution d'hier 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12 1-EMBAUCLES ARC 2-COU LICENCE 3-HURE NUMERICAL 4-ADEPTE EVENT 5-URTECAIRE TE 6-DATE MIAULE 7-ERSE S A F 8-RN REND TAF 9-AVENTURISME 10-OPERE NOCEOR 11-REA VOEU SO 12-ELUDER FILET Horizontalement 1-Personne qui prend la suite d'une autre dans certaines fonctions. 2-Officier chargé de diriger les opérations d'appointage. 3-Caesium. — Vrai. — En outre, de plus. 4-Champ de riz. — Refus. 5-Lui. — Met dans une gaine. 6-Poisson. — Inflammation de l'iris. 7-Ensorceler. — Sa Sainteté. 8-Myrriopode. — Eminence. 9-Individu. — Prénom féminin. 10-Obession. — Joint la tête aux épaules. 11-Petit tonneau. — Pronom indéfini. 12-Elle conduit des ânes. — Etouffe. Verticalement 1-Profanation des choses sacrées. — A toi. 2-Lettre grecque. — Poisson marin. 3-Canadien Pacifique. — Technétium. — Femme d'un rajah. 4-De Corinthe. 5-Prince troyen. — Pluie. — Trois fois. Remboursement REMBOURSEMENT GENERAL, sets de salon, sofas-lits, chaises de cuisine, meubles antiques. Capitonnage, sets neufs sur commande. Estimation gratuite. Soulière. Rembourseur. 521-5484. J.N.O. ASSOCIÉE DES APPELS UNIFIÉS ET FÉDÉRÉS

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Les Expos encaissent deux défaites contre les Pirates, 4-1, 5-3

Trois Canadiennes animent un excellent 1500m

Moments privilégiés aux épreuves d'athlétisme

par Alain Gerbier, collaboration spéciale

PITTSBURGH (Le Devoir) — Bientôt nous ne pourrions plus voir les Expos de Montréal. Pourquoi? Parce qu'ils s'enlèvent de plus en plus dans les bas-fonds de la section Est de la Ligue nationale de baseball. Hier après-midi, la descente s'est poursuivie de plus belle quand l'équipe montrealaise a perdu les honneurs d'un programme double qu'elle dis-

putait aux puissants Pirates de Pittsburgh, devant un peu plus de 27,000 spectateurs au Three-Rivers Stadium de l'endroit.

L'équipe de Gene Mauch se retrouve maintenant à 20 parties des Pirates, qui en ont profité pour porter à 5 1/2 parties leur avance sur les Phillies de Philadelphie au sommet de leur section.

Les Expos ont d'abord baissé pavillon 4-1 pour ensuite s'incliner 5-3.

Willie Stargell a couronné une poussée de quatre points avec un circuit de trois dans la 8e manche du 2e match pour permettre aux Pirates de balayer le programme double.

De toute façon, après le premier match où les Expos furent limités à trois maigres coups sûrs, les Pirates n'ont pas eu à balayer bien fort. Ken Brett et Larry Demery avaient réussi cet exploit commun aux Expos lors de la partie d'ouverture. Les émules de Mauch ont d'ailleurs eu besoin d'une erreur pour marquer leur unique point de cette première confrontation. Quant à Fred Scherman et à ses successeurs au monticule, ils furent des proies faciles pour Pittsburgh, qui y alla d'une offensive soutenue de 14 coups sûrs.

Les compétitions internationales d'athlétisme se sont terminées hier soir dans la pluie et la grisaille. Et c'est sur cette impression que l'on restera...

Il y avait bien sûr des absents de marque: Maning Jackson, Yvonne Sanders, Danek, Foster mais c'est surtout le climat qui n'y était pas! (Climat psychologique et autre). Néanmoins, on aura à quelques reprises connus des moments privilégiés et plusieurs épreuves dont le 3000m steeple, le 800m féminin, le 1500m féminin et le 5000m, auront été d'une rare qualité.

Hier, lorsque les treize courrentes inscrites dans la finale du 1500m prennent le départ, il pleut! Sur la ligne: six Canadiennes! Cinq d'entre elles vont courir en moins de 4:18. (Pour situer l'exploit disons que la meilleure performance canadienne sur la distance était cette saison de 4:16.1 (Thelma Wright) et le standard olympique est de 4:15). Le peloton est groupé, confus. Après 600m de course, Reiser mène devant Wright et Hoffman. La Roumaine Natalia Andrei fait alors l'extérieur pour venir à la hauteur de Reiser qui après les deux tiers de piste s'effondre. Elle perd pied, rétrograde, s'accroche. Pendant ce temps on a atteint le kilomètre et Thelma Wright a repris le commandement abandonné un instant à la Roumaine. Abby Hoffman est toujours en position d'attente. A la cloche Andréi attaque. Elle passe à l'extérieur! Dans le virage! A son tour la Bulgare Chereva dépasse en force et Hoffman qui ne peut répondre immédiatement à cette seconde accélération se retrouve troisième. Andréi résistera bien au retour de Chereva. Elle l'emportera en 4:10.69. Quant à Abby Hoffman, elle sera impuissante devant la Hongroise Lazer qui débordera à la sortie du dernier virage et lui prendra une seconde.

...Dans un coin du stade, presque à l'abri des regards, le Québécois Bishop Dolegiewioz s'est un peu forcé à son dernier essai pour lancer le poids à 19m95 et gagner un concours jusqu'alors dominé par l'Américain Albritton (19.89). Son compatriote Bruce Pirnie s'est classé 3e avec un lancer de 19m50.

Peu avant, la Montréalaise Carmen Ionescu avait expédié le disque à 58m68 ne s'inclinant que devant la Bulgare Vergova (66m60) et son ex-compatriote Menis (62m60).

A la hauteur on a retrouvé un Ferragne "méconnaissable" (cheveux courts, moustaches) dans une forme relativement moyenne. Les trois premiers du concours ont franchi la même hauteur 2m18 mais c'est l'Italien Del Forno qui fait la meilleure impression... ce qui confirme le résultat aux essais puisqu'il devance le Polonais Wozola (18 ans) et... le Canadien Greg Joy (Can) a échoué à 2m14, peu de temps avant que la pluie ne vienne hypothéquer les chances des derniers concurrents en lice.

Au relais 4 x 400m les quatre Canadiens (Raymond, Bogue, Jackson et Saunders) ont réalisé 3:06.63... une moyenne de 46.65, ce qui ne saurait laisser indifférent!

L'italien Franco Fava, le Mexicain Gomez, le Tchecoslovaque Hoffman, le Roumain Florou et les Belges Smet et Lis-mont auront été les principaux

DANSE: la polyvalente Pierre-Laporte de Ville Mont-Royal accueillera en septembre prochain un premier groupe de 27 jeunes en secondaire 1, concentration danse. Ce nouveau programme permettra, pour la première fois au Québec, à des jeunes qui se destinent à la danse professionnelle d'acquiescer leur formation dans le cadre de leurs études académiques. Les jeunes ont été recrutés par Ludmilla Chiriac et Fernand Nault par les Grands Ballets canadiens, à travers la province.

animateurs d'un 5000m très relevé. C'est finalement le Mexicain qui s'est exposé grâce à une fin de course extrêmement rapide (13:35.36). Jérôme Drayton finit 7e en 13:44.26.

De la dernière journée on re-

tiendra encore les 20.85 du Belge Alfons Brijdenbach (il avait déjà la veille gagné le 400m en 45.29), et la victoire de son compatriote Mark Nevens qui a mené le 1500m de bout en bout (3:45.12). C'est en-

core un Belge, Van Damms qui samedi avait été le plus rapide sur 800m (1:48.53).

Ces compétitions auront été pour Louise Walker (hauteur) M. McGowan (400m), Bruce Pirnie (poids) Thelma Wright

(1500m) l'occasion de réussir des performances répondant aux exigences des standards olympiques et, pour plusieurs de leurs compatriotes (Wenzel, Yakubowich etc...), celle de les confirmer.

Impairs qui cachent un malaise

Heureux les simples d'esprits, les inconscients, les optimistes inconditionnels, les indifférents... Tous les autres sont mal à l'aise, ils hésitent entre la pitié, la honte et la franchise rigolade lorsqu'ils entreprennent de faire le bilan de toutes les bêtes qui ont émaillé les trois jours de compétitions internationales au Parc Kent.

Car ces impairs trahissent des faiblesses et des manques graves. Vouloir les dissimuler serait s'en faire complice et ne servirait personne!

Ces épreuves préolympiques auront également — et il importe de le mentionner car ce n'est pas le moindre aspect — permis de confirmer la progression des athlètes canadiens et de s'assurer que sur un plan strictement technique (déroulement de la compétition proprement dite), l'affaire est assez rodée.

Dès l'ouverture (sans doute inconsciemment parce que personne dans l'imposant personnel chargé du protocole ne lui en a soufflé mot) M. Robert Boyd clame: "Je déclare les Jeux ouverts". Il est évident que le président des compétitions n'a pas l'intention de se substituer à la Reine d'Angleterre mais un "Je déclare les compétitions ouvertes" aurait suffi, aurait respecté la vérité et nous aurait épargné le ridicule!

Plus tard, on invite la foule à se mettre debout pour "l'interprétation" de l'hymne éthiopien en l'honneur du vainqueur du 10,000m qui devient pour la circonstance "Foetus" Yifter (son prénom est Miruts). La foule attend, Yifter sur le podium est au garde à vous. Mais pas d'hymne. On se rassura et Yifter descendra du podium après cette cérémonie muette.

Autre cérémonie autre bête: Il s'agit du saut en hauteur. Tout à chacun a vibré pour la Canadienne Louise Walker qui s'est classée seconde du concours. Tout à chacun sait qu'elle a décroché la médaille d'argent. Le commentateur invite "Siméoni (Ita) 2e" à monter sur le podium. En fait c'est Walker qui y monte. Le commentateur imperturbable poursuit: "3e Walker"... et Siméoni monte sur la 3e marche. Aucune correction ne sera apportée. Pour le spectateur peu familier avec les athlètes internationaux, c'est à n'y rien comprendre.

Nous ne ferons pas l'inventaire de tous les impairs mais nous retiendrons les trois plus significatifs:

Vendredi, le Yougoslave Stekic a sauté 8m45 avec un vent favorable de plus de 4m/sec. Il est fortement question d'homologuer ce qui constituerait un record d'Europe avec la caution très surprenante: "Il faut que l'on parle de Montréal et du Québec". A souligner que les anémomètres employés à ce moment là sont d'un diamètre très insuffisant! Une homologation constituerait un véritable scandale!

Samedi, près du sautoir en hauteur (pentathlon) deux panneaux. Sur le premier le numéro de dossier de la concurrente qui saute et la hauteur à franchir. Sur le second les numéros de dossier de la concurrente qui saute et de celle en attente. Gail Fitzgerald (dossier 333) est en train de faire un essai à 1m74. Elle manque. Sa suivante Oshikoya porte le dossier 226. Le commentateur annonce: "Fitzgerald vient de manquer 2m26" (le record masculin est de 2m30 et le féminin de 1m95)...

Enfin, peu avant le début du concours à la perche, alors que personne ne se trouvait dans les estrades, le futur gagnant du saut à la perche vient y chercher l'ombre (c'est le seul endroit qui soit abrité) et s'y concentre. Un policier vient le menacer de "le descendre" (sic) s'il ne descend pas. Abada explique ce qu'il fait là (il est de plus en plus en train de répondre à une entrevue) mais le policier se fait plus menaçant. Abada quitte finalement la tribune convaincu d'une part de l'hospitalité québécoise et d'autre part (ce qui est plus grave) de la méconnaissance totale des impératifs de la haute compétition que peuvent avoir bien des gens du lieu.

Ce ne sont bien sûr que des détails mais cela traduit un malaise beaucoup plus profond, un malaise qu'illustrent parfaitement par exemple les derniers rapports du décalothlon québécois Richard Lacombe avec sa province d'origine. Lacombe qui s'est entraîné pendant des années sans aucun soutien du Québec se voit contraint d'aller aux États-Unis pour suivre études et entraînement. En apprenant son départ, le ministre Phaneuf lui a écrit personnellement pour lui proposer \$2000 en échange du renoncement à son expatriation! \$2000 pour le retenir! Lacombe partira de toute façon. Non pas parce que les États-Unis lui offrent une bourse de \$4000 mais parce qu'il ne croit plus à l'aide du Québec, une aide qui ne s'est manifestée qu'avec la perspective de son départ.

...Il reste davantage de progrès à faire au dehors que sur la piste même! A.G.

sommaires

Ligue Nationale

Hier
San Diego 101 010 000-3 5 0
Atlanta 000 000 010-1 6 0
Jones (13-6) et Kendall; Dan Canton (0-3).
Leon 7e, Sosa 9e et Correll.

1er match
New York 100 000 100-2 4 1
Chicago 012 000 100-4 8 0
Koonman (9-8), Baldwin 8e et Grote; Stone (6-9) et Swisher.
CC-NY, Kingman 22e; Chicago, Madlock 2. 5e et 6e.

Los Angeles 000 000 010-5 14 1
Cincinnati 000 000 001-3 9 1
Sutton (14-9), Marshall 8e et Yeager, Powell 8e; T. Carroll (3-1), Borbon 4e, C. Carroll 6e.
Eastwick 8e et Bence.
CC-LA, Yeager 8e; Cincinnati, Morgan 15e.
Bench 20e, Perez 15e.

Philadelphie 112 200 000-6 13 0
St-Louis 003 000 100-9 14 0
Lomborg, Schuler 3e, Hilgendorf (2-1) 4e.
Garber 7e, McGraw 8e, Twitchell 8e et Boone.
Denny, Gibson (3-8) 4e, Garman 8e et Simmons.
CC-SL, Simmons 15e.

San Francisco 011 100 000-3 10 1
Houston 000 010 000-1 7 0
Montefusco (10-4), Lavelle 8e et Sadek; J.R. Richard (7-6), Granger 8e et May.
CC-SF, Spier 7e; Houston, Rader 7e.

2ème match
New York 000 001 000-3 4 11 0
Chicago 000 000 100-0 1 9 1
Webb (3-3), Sanders 10e et Stearns; Dettore, Knowles 8e, P. Reuschle (0-1) 10e; Frailing 10e et Mitterwald.
CC-Chicago, LaCock 5e.

Ligue Américaine

Hier
Cleveland 002 500 000-7 11 0
Detroit 003 014 010-8 11 1
Reich, Beene 6e, LaRocha (4-3) 8e et Ashby; Walker, Lemenczyk 4e, Arroyo (1-0) 4e.
Reynolds 8e et Freeman.
CC-Cleveland, Behrman 6e; Detroit, Pierce 6e, Roberts 10e.

1er match
Boston 000 000 001-1 3 1
New York 000 000 000-0 6 2
Lee (13-6) et Blackwell; Hunter (13-10) et Munica.

Texas 000 000 010-1 5 2
Kansas City 000 000 010-2 6 0
Perry (9-15) et Sunberg; Pruitt 8e; Husby (13-8), Bird 9e et Martinez.

1er match
Baltimore 232 002 010-7 15 1
Milwaukee 012 100 000-4 7 0
Palmer (14-7), D. Miller 7e et Duncan; Travers, Champion 10e, Curran (0-1) 3e.
Rodriguez 8e, Austin 8e et Porter.
CC-Baltimore, Grich 8e; Milwaukee, Hegan 2e; Thomas 10e, Porter 9e.

2ème match
Boston 102 200 100-6 13 0
New York 003 000 000-0 6 0
Morris (7-1) et Fisk; Martinez (1-1), Tidrow 4e, Guidry 8e et Munson.
CC-Oakland, Jackson 24e, Rudi 14e.

SUBVENTIONS: des subventions, se chiffrant globalement à plus de \$1,600,000, viennent d'être accordées par le ministère des Affaires culturelles à des organismes de la région de Québec, dont les activités touchent le théâtre, la musique et la danse. La régie du Grand théâtre de Québec se voit accorder un montant de \$800,000, tandis que le théâtre du Tricentenaire bénéficie de \$300,000. L'orchestre symphonique de Québec recevra pour sa part \$300,000, une douzaine d'autres organismes de la région de Québec se verront offrir des montants variant de \$1,500 à \$25,000.

baseball

Ligue Nationale

Vendredi
Pittsburgh 6, Montréal 1
New York 6, Chicago 3
Los Angeles 4-3, Cincinnati 3-6
San Diego 7-8, Atlanta 3-1
St-Louis 4-2, Philadelphie 3-5
San Francisco 8, Houston 1

Samedi
Montréal 5, Pittsburgh 2
Cincinnati 5, Los Angeles 3
San Francisco 3-9, Houston 2-3
San Diego 4, Atlanta 2
Philadelphie 9, St-Louis 4
New York 9, Chicago 8

Hier
Pittsburgh 4-5, Montréal 1-3
Chicago 4-1, New York 2-4
San Diego 3, Atlanta 1
Los Angeles 3, Cincinnati 3
St-Louis 9, Philadelphie 6
San Francisco 3, Houston 1

Aujourd'hui
Montréal, Blair (6-11) à Chicago, Bonham (9-6), 14h30
Los Angeles, Hooton (7-9) à St-Louis, Niekro (10-7), 19h35

Philadelphie, Christenson (5-2) à Pittsburgh, Kison (9-5), 19h35
San Francisco, Hallicki (4-7) à Cincinnati, Nolan (9-6), 20h05
New York, Matlack (11-8) à St-Louis, Forsch (9-7), 20h15
San Diego, Freisleben (4-10) à Houston, Dierker (9-10), 20h35

LIGUE NATIONALE

Section Est			
	g	p	moy.
PITTSBURGH	62	38	.620
PHILADELPHIE	57	44	.564
NEW YORK	51	46	.526
ST-LOUIS	50	49	.505
CHICAGO	46	56	.451
MONTREAL	40	56	.417

Section Ouest			
	g	p	moy.
CINCINNATI	66	36	.647
LOS ANGELES	54	49	.524
SAN FRANCISCO	51	50	.505
SAN DIEGO	48	54	.471
ATLANTA	43	58	.426
HOUSTON	36	68	.346

LIGUE AMERICAINE

Section Est			
	g	p	moy.
BOSTON	60	40	.600
BALTIMORE	61	47	.520
NEW YORK	50	30	.500
MILWAUKEE	50	52	.490
DETROIT	46	55	.460
CLEVELAND	44	54	.449

Section Ouest			
	g	p	moy.
OAKLAND	64	37	.634
KANSAS CITY	54	46	.540
CHICAGO	48	51	.465
TEXAS	47	55	.461
CALIFORNIE	46	57	.447
MINNESOTA	43	58	.426

Un birdie lui assure la victoire

Weiskopf vainc Nicklaus au 73e trou

Tom Weiskopf a empêché les \$40,000 allant au vainqueur de l'Omniium canadien de golf en ayant raison de Jack Nicklaus au premier trou supplémen-

taire, hier, au club Royal Montréal de l'île Bizard.

La ronde supplémentaire devint nécessaire quand Nicklaus dut concéder un bogey-5 au 18e trou de 448 verges tandis que l'éventuel gagnant réussissait la normale. Weiskopf, déjà vainqueur de ce tournoi en 1973 à la vallée du Richelieu, et Nicklaus, troisième en trois occasions, avaient terminé les 72 trous réglementaires d'une longueur totale de 6,628 verges avec un compte identique de 274, soit six sous la normale.

Donc, au 18e trou, à normale quatre et d'une longueur de 414 verges, Weiskopf, s'exécutant le premier, envoya sa balle dans la gauche de l'allée. Nicklaus, lui, plaça la sienne à même hauteur mais au centre.

A son 2e coup, Weiskopf réussit un coup formidable avec son fer sept, logeant sa balle à environ trois pieds de la coupe. Nicklaus fit de même, quoique un peu plus loin, laissant présager de nombreux trous supplémentaires, les deux finalistes rivalisant d'adresse et d'audace. Malheureusement pour lui, Nicklaus rata son roulé. Weiskopf, très déconstruit, ne rata pas sa chance de récolter la part du lion de la bourse totale de \$200,000.

Cette défaite de Nicklaus, qui avait mené jusqu'au 18e trou, lui rapporte quand même \$22,800 à l'occasion d'une seconde deuxième place à l'Omniium canadien en huit départs.

Le "mur du son" n'est pas franchi

Cali: dernière journée décevante

CALI (AFP) — Les championnats du monde de natation se sont achevés hier à Cali comme ils avaient commencé, avec une légère déception. Aucun record du monde n'a été battu dans les 100 m libre féminin et masculin. Kornelia Ender et Andy Coan, victimes de leur nervosité, n'ont pas franchi le "mur du son", la barrière des 56 secondes chez les filles et celle des 51 chez les hommes.

La blonde Allemande de l'Est, reine du sprint, a pris un très mauvais départ ce qui ne l'a pas empêché de l'emporter en 56.50. Mais il lui était très difficile d'améliorer le record mondial qu'elle avait battu la veille au départ du relais en 56.22.

Andy Coan, âgé de 17 ans comme Ender, s'était rasé la barbe depuis mardi pour aller plus vite. Il a été impressionné par le Soviétique Vladimir Bure qui le devançait aux 50-m (24.63 contre 24.88) et, à force de vou-

loir contrôler ses adversaires, il a presque raté sa course. "J'étais un peu nerveux", a dit le lycéen de Floride. "Montgomery était celui qui m'inquiétait le plus."

Au lieu de me trouver en tête, j'ai dû lutter pour remonter le Soviétique et surveiller Montgomery, très fort au finish."

Ce dernier, détenteur du record du monde (51.12) depuis le

21 juin, a eu, lui aussi, un départ médiocre se faisant battre par Bure. Le Soviétique améliorerait son record d'Europe de quatre centièmes en 51.32 devant le véritable héros de l'épreuve.

Dans le relais 4 fois 100-m quatre nages, Corn malgré un excellent dernier 100-m en 56.73 (avec départ volé) n'arrivait pas à rattraper le retard par rapport aux temps de passage du record du monde, perdu par

Gay Brewer, qui a débuté les deux dernières rondes sur un pied d'égalité avec Nicklaus, a terminé en 3e position grâce à une fiche globale de 275, cinq sous la normale.

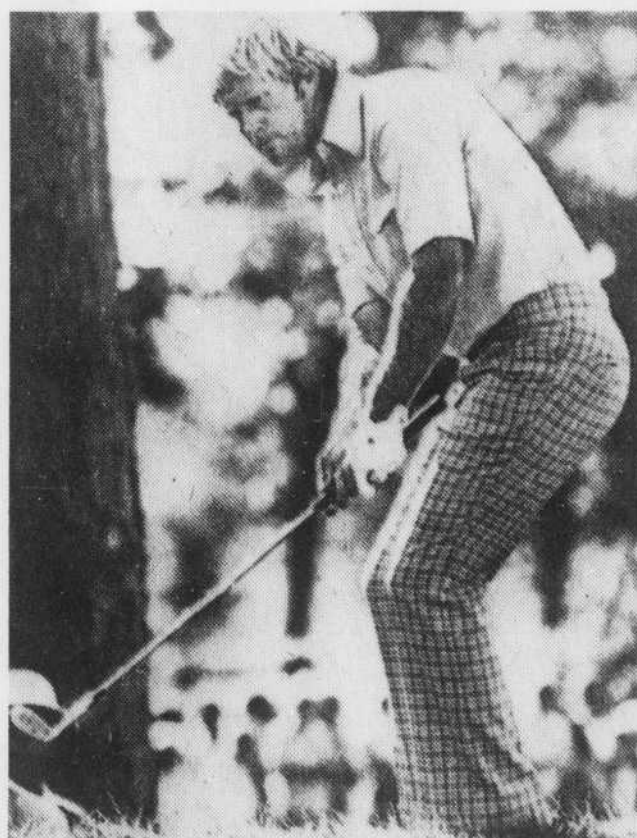
Brewer, qui joue régulièrement cette année contrairement aux saisons passées, n'avait récolté que \$7,080 jusqu'ici. Il en remporte plus du double, son score lui valant \$14,200.

La victoire de Weiskopf en supplémentaire constitue pour lui une douce revanche sur Nicklaus, qui l'avait battu de la même façon au tournoi des Maîtres plus tôt cette saison.

Arnold Palmer a terminé en 4e position à trois coups du vainqueur, suivi de Bruce Crampton à 278, Gibby Gilbert et J.C. Snead à 279, Gary Player, Bob Wynn, Lee Trevino et Ken Still réussissant la normale pour les quatre rondes, 280.

Des Canadiens en lice, le meilleur a été George Knudson, de Toronto, qui affiche un très respectable 281. Bob Panasiuk, quant à lui, a eu besoin de 289 coups pour les quatre rondes, deux de moins que l'amateur Gary Cowan, de Kitchener en Ontario, et Bob Rose, de Cope-town, de la même province.

Weiskopf s'est déclaré très excité d'avoir remporté son 2e trophée Peter Jackson, son 2e beaucoup plus heureux "d'avoir réussi à battre le meilleur golfeur dans l'histoire de ce sport, Jack Nicklaus."



Vainqueur des plus importants tournois de golf, Jack Nicklaus a une nouvelle fois échoué dans sa tentative d'ajouter à son impressionnant palmarès le titre de champion de l'Omniium du Canada.

Colella en brasse et par Jagenburg en papillon.

Au 800 m libre dames, il ne fallait pas s'attendre à un record mondial en raison de l'altitude de mille mètres à Cali, qui a posé certains problèmes aux nageurs. L'Australienne Jenny Turrall était pourtant dans les "temps" jusqu'aux 600 mètres, mais elle a faibli dans son "plan de marche" aux derniers 200 mètres comme Tim Shaw dans le 1500.

L'Espagne avait pris les devants 2-1 grâce à la victoire en double du duo Orantes-Juan Gisbert, qui avait eu raison de Borg et Ove Bengtsson par 6-4, 6-3, 6-3 et 6-0. La Suède rencontra le Chili en demi-finales interzones.

L'Espagne avait pris les devants 2-1 grâce à la victoire en double du duo Orantes-Juan Gisbert, qui avait eu raison de Borg et Ove Bengtsson par 6-4, 6-3, 6-3 et 6-0.

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure
au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

DÉCORATEURS
ENSEMBLIERS
MADELINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

LAURENT BERUBE
DÉCORATEUR ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

JACQUES VIAU
décorateur-ensemblier
designer d'intérieurs
Spécialités:
Bureaux et Résidences
4335, rue Coolbrook,
Montréal, Qub. H4A 3G1
Tél.: 484-8778

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

Les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART
842-1401
Montréal Ottawa

DESIGNER
D'INTÉRIEURS

YVON VALLÉE
Décorateur-Ensemblier
Designer d'intérieurs
336-5877
Intérieurs Vallée Inc.
1100, St-Amour, St-Laurent
Fabricant de meubles résidentiels
et commerciaux sur commande



Manteau tuxedo avec col en riche velours. Confection laine worsted noire. 10-18. **\$260**
Foulard signé Yves St-Laurent **\$25**
Troisième étage
Bottes cosaques italiennes en noir, brun, vert forêt ou rouille (sambal). 6-10. **\$125**
Deuxième étage
Pour achat en personne seulement.
En ville seulement.



Sac en cuir verni d'Italie **\$55**
Troisième étage

PREDICTIONS D'AUTOMNE

LA NUIT ... LE NOIR SYMBOLE D'ÉLÉGANCE

De notre Salon Vendôme
Pour les grands soirs des vêtements somptueux inspirés de la mode masculine! ... De notre collection magie noire de la nuit ... nous suggérons un manteau genre tuxedo audacieux ... pour l'élégante sophistiquée. Il s'accompagne d'un merveilleux chapeau cocktail, de souliers importés de France ou de hautes bottes en suède d'une grande souplesse! ...

Une touche de velours ou de satin noir ... C'EST L'ATOUT LUXUEUX DE LA MODE '75 CHEZ SIMPSONS.

En ville seulement.
Pour achat en personne seulement.



Ensemble séduisant avec col flatteur en velours. Confection en douce laine worsted ton noir. 10-18. **\$260**
Charmante blouse avec foulard coordonné dans un polyester aux coloris pastel foncé divers. 4-16. **\$40**
Troisième étage

Ensemble rehaussé de satin créé dans une laine worsted ton noir. 10-16. **\$265**
Chapeau cocktail sophistiqué en feutre garni de plumes et de satin. (e commander) **\$75**
Collier moderne en simili-diamant pavé et noir. **\$35**
Troisième étage

Bel ensemble 3 pces avec veste en laine worsted ton noir. 10 et 14. **\$300**
Jolie blouse polyester avec encolure accentuée d'une écharpe dans une variété de tons pastel et foncés. 4-16. **\$40**
Troisième étage

Souliers à talons hauts, empeignes avec courroies en T réalisés dans un cuir verni noir ou brun. 6-9 largeur moyenne. **\$75**
Deuxième étage

Pour achat en personne seulement.
En ville seulement.



Utilisez votre Carte d'Action
pour acheter vos vêtements d'automne